

PREPARATION DU NOUVEAU SCHEMA 2023-2028
DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
ET DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



BILAN ET PERSPECTIVES

SOMMAIRE

TITRE I CADRE LEGISLATIF ET HISTORIQUE	P.3
I- CADRE LEGISLATIF NATIONAL ET OBJECTIFS	P.3
II- LE CADRE LEGISLATIF POUR LA CORSE	P.3
III- HISTORIQUE DES SCHEMAS EN CORSE	P.4
IV- DEFINITIONS ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUE ET EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	P.5
TITRE II LES SCHEMAS DE 2013 A 2021	P.7
I- ORIENTATIONS DE 2013-2017	P.7
II- BILAN 2013-2017	P.8
III-ORIENTATIONS 2017 -2021	P.9
IV- EVALUATION DU SCHEMA 2017-2021	P.10
4.1 Données contextuelles	P.10
4.2 Synthèse de l'évaluation	P.13
4.3 Le Conservatoire Henri Tomasi	P.15
4.4 Les pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique	P.27
4.5 Les autres établissements ou structures associatives	P.40
4.6 Les centres artistiques d'hébergement	P.41
4.7 L'éducation artistique et culturelle	P.44
TITRE III ENJEUX ET METHODOLOGIE DU NOUVEAU SCHEMA 2023-2028	P.48
I- LES ENJEUX	P.48
1.1 Durée du schéma	P.48
1.2 Champ d'application	P.48
II- LA METHODOLOGIE	P.49
2.1 Un schéma à construire dans la concertation	P.49
2.2 La mise en œuvre d'outils spécifiques de suivi et de prospective	P.50
2.3 Préconisations	P.50
2.4 Calendrier	P.52
ANNEXES	P.53

TITRE I- CADRE LEGISLATIF ET HISTORIQUE

I- CADRE LEGISLATIF NATIONAL ET OBJECTIFS

En 2004, l'État a attribué aux Départements de nouvelles responsabilités en matière d'enseignement artistique en leur confiant le soin de rédiger un schéma départemental (Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales). La Loi a ainsi précisé le rôle respectif de l'État et des collectivités territoriales responsables de l'enseignement initial artistique : aux communes l'enseignement initial et l'éducation artistique, aux départements l'aménagement équilibré du territoire par la réalisation de schémas de développement des enseignements artistiques, aux régions l'organisation et le financement du cycle d'enseignement professionnel initial et du diplôme national qui le conclut. L'État, quant à lui, définit la qualification des enseignants, les normes du classement des établissements et veille à leur fonctionnement pédagogique dans le cadre des schémas nationaux d'orientation pédagogique des enseignements initiaux en musique, danse et théâtre (SNOP - 2008 – ministère de la Culture et de la Communication).

En 2016, les Régions se sont vues, également confier la responsabilité de définir un schéma régional des enseignements artistiques. (Loi N° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine).

Le schéma départemental ou régional est à la fois un cadre, un plan d'actions qui structure l'offre d'enseignement artistique spécialisé (musique, danse, théâtre) sur le territoire départemental et/ou régional. Il fixe des objectifs en matière de qualité et d'accessibilité de l'offre dispensée par les établissements d'enseignement artistique (EEA) publics et associatifs.

II- LE CADRE LEGISLATIF POUR LA CORSE

La loi du 2 mars 1982 portant statut particulier de la région de Corse a doté, pour la première fois, la Corse d'un statut distinct de celui des autres régions.

La loi du 13 mai 1991 crée la Collectivité Territoriale de Corse et va étendre les compétences régionales autour de deux axes : le développement économique ; et la promotion de l'identité, par la valorisation de la langue et de la culture corses, la protection du patrimoine, et la préservation de l'environnement naturel.

La Loi du 22 janvier 2002 va porter sur une extension des compétences et des moyens confiés à la Collectivité Territoriale de Corse, avec le transfert de la propriété notamment de biens culturels. De plus, pour répondre au retard séculaire en matière d'équipements collectifs et d'infrastructures, la Loi intégrera un programme exceptionnel d'investissements, le PEI, qu'il chiffrera à 2 milliards d'euros sur 15 ans (2002-2017), dont l'Etat devra assurer, en principe, la majorité du financement (70%), ainsi que la responsabilité d'élaborer et d'arrêter le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC). Dans ce cadre la Collectivité Territoriale de Corse est chargée de définir et de mettre en œuvre la politique culturelle en Corse en concertation avec les communes et les départements, et après consultation du conseil économique, social et culturel de Corse. La Collectivité Territoriale de Corse assure également un rôle de liaison, de conseil et d'assistance aux collectivités locales en matière culturelle.

La Loi NOTRe du 7 août 2015 (article 30 et suivants) portant nouvelle organisation territoriale de la République a déterminé et décliné les modalités pratiques de la création, au 1er janvier 2018, de la Collectivité de Corse, collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution en lieu et place de la Collectivité Territoriale de Corse et des départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

A partir de 2015, partant du constat constaté que les objectifs du PEI ne seraient pas atteints, l'exécutif insulaire a obtenu de l'Etat une prolongation d'engagement du dispositif jusqu'au 31 décembre 2020, inscrit dans la **Loi du 23 novembre 2018** portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) prorogeant ainsi le PEI (dénommé PEI IV) dans son exécution jusque à la fin 2022.

Le code général des Collectivités territoriales modifié par la **Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019** dispose que « la collectivité territoriale de Corse établit le schéma prévisionnel des formations des collèges, des lycées, des établissements d'enseignement professionnel, des établissements d'enseignement artistique, des établissements d'éducation spéciale... ».

Enfin, **à partir de 2021**, un nouveau dispositif a vocation à prendre la suite du PEI Corse devant donner lieu à 500 millions d'euros d'investissements étalés sur 5 ans : le Plan de transformation et d'investissement de la Corse (PTIC). Les objectifs du PTIC s'inscrivent dans la continuité de ceux du PEI en se concentrant sur un nombre limité de projets structurants, qui feront l'objet d'une contractualisation spécifique entre l'État et chacun des maîtres d'ouvrages concernés.

L'Assemblée de Corse a adopté en date du 28 janvier 2021 sur proposition du Conseil exécutif de Corse, une méthodologie en vue de la contractualisation de ce plan en intégrant d'une part la notion d'innovation au dispositif, en insistant d'autre part sur la cohérence d'un copilotage du dispositif par la CDC, et enfin, en proposant une approche des projets par axe de développement. Ainsi s'agissant de la culture, l'exécutif propose que les investissements relèvent de la rénovation d'outils culturels existants, de création, ou de la mise en valeur du patrimoine.

III- HISTORIQUE DE L'ETABLISSEMENT DES SCHEMAS EN CORSE

L'enseignement artistique a toujours tenu une place prépondérante en Corse, constituant un marqueur fort de la politique culturelle insulaire depuis la création de la Collectivité Territoriale de Corse. En 1984, avec la création du Conservatoire à rayonnement départemental Henri Tomasi, la région s'est fortement investie aux côtés des deux communes d'Aiacciu et de Bastia et à l'époque des deux départements du Cismonte et du Pumonte pour structurer l'offre de formation artistique. Puis, les statuts particuliers de 1991 et de 2002 ont renforcé les compétences régionales conférant ainsi à la CTC un rôle de « chef de file » en matière culturelle.

Pour autant, l'île fait partie des territoires s'étant dotés tardivement d'un schéma des enseignements artistiques, tel que préconisé par la Loi du 13 août 2004. Ceci s'explique notamment par le fait que la Loi de 2004 ne prenait pas en compte le statut particulier de la Collectivité Territoriale de Corse.

De ce fait, une concertation a dû être organisée avec les communes et surtout les deux départements disposant de cette compétence. Ces derniers, après avoir mis un terme à leur soutien financier au Conservatoire Henri Tomasi en 2004-2005, ont demandé en 2007, que soit confiée à la Collectivité

Territoriale de Corse la responsabilité de lancer une étude préalable à la définition de ce schéma rassemblant les services déconcentrés de l'Etat, ainsi que les représentants des collectivités locales.

L'étude réalisée en 2008 a ainsi pointé une offre insulaire aux caractéristiques suivantes :

- ✓ Mal répartie : avec des territoires entiers dépourvus de toute offre de formation artistique initiale soutenue par les collectivités locales (Cortonais, Castagniccia, Sartenais-Valincu etc...). Par ailleurs, quand une offre existait, elle était dispensée dans des conditions et pour des contenus sans commune mesure avec ceux d'un conservatoire.
- ✓ Inégalement accessible : il coûtait plus cher à une famille habitant dans une zone rurale d'inscrire ses enfants à une pratique artistique qu'à une famille habitant en agglomération.
- ✓ Peu qualifiante : il n'existait pas de système d'évaluation commun aux structures de formation artistique contrairement à ce qui existe dans d'autres départements.
- ✓ Peu ouverte à la diversité des esthétiques : notamment pour ce qui concerne les musiques actuelles et les musiques traditionnelles (surreprésentation de la musique classique dans les enseignements), de la danse et des arts du cirque et de la rue.
- ✓ Peu ouverte à la culture et à la langue corse : les principales structures d'enseignement artistique de l'île n'abordaient que très rarement la question de la langue corse comme vecteur pédagogique.

Partant de ce constat et au regard de sa qualité de « chef de file » en matière de politique culturelle conféré par la Loi de 2002, la Collectivité Territoriale de Corse a intégré dans sa feuille de route pour l'action culturelle adoptée par l'Assemblée de Corse en 2011, la mise en œuvre de ce schéma, en lieu et place des deux départements constituant un des chantiers prioritaires de la mandature et a impulsé un mouvement de territorialisation de l'enseignement artistique dans le rural, en dehors des deux principales villes.

IV- DEFINITIONS DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET DE L'EAC

Afin de pouvoir appréhender de manière précise l'évaluation du schéma 2017-2021 et d'envisager la refonte d'un nouveau schéma, il convient de rappeler les distinctions entre enseignement artistique, éducation artistique et culturelle et action culturelle.

L'enseignement artistique

L'enseignement artistique apprend une technique artistique à travers des codes précis (musicaux, picturaux, géométriques, linguistiques, chorégraphiques, etc..) et des connaissances historiques et culturelles dans un champ donné dans le cadre d'un enseignement régulier, donnant généralement lieu à certification.

En temps scolaire, l'enseignement artistique est encadré par l'Education nationale, et est organisé dans le cadre de la carte scolaire. S'agissant du primaire, la commune concernée et les inspections académiques sont décisionnaires. Pour le secondaire, en Corse la carte scolaire est votée chaque année par l'Assemblée de Corse. Les demandes d'ouverture ou de fermeture de sections (classes à horaires aménagés, options artistiques...) sont formulées par les chefs d'établissements et étudiées conjointement par la direction adjointe en charge de l'enseignement secondaire de la Collectivité de Corse et les services du rectorat de l'Académie de Corse.

Enfin s'agissant de l'enseignement supérieur, le CGCT permet que « dans le cadre de la politique nationale de l'enseignement supérieur, le président du conseil exécutif présente à l'Assemblée de Corse les propositions relatives à l'enseignement supérieur et de la recherche, après avis de l'université de Corse [...] La collectivité territoriale de Corse peut, par délibération de l'Assemblée, organiser ses propres actions complémentaires d'enseignement supérieur et de recherche, sans préjudice des compétences de l'Etat en matière d'homologation des titres et diplômes... ».

La formation initiale artistique hors temps scolaire

Celle-ci est dispensée par les établissements d'enseignement artistique (EEA) publics et/ou associatifs. Elle se doit de respecter qualité et accessibilité de l'offre, pour être labellisée et reconnue par l'Etat (conservatoires) et la Collectivité de Corse (pôles territoriaux et associations soutenues) et donne également généralement lieu à certification.

L'éducation artistique et culturelle (EAC)

L'EAC s'inscrit dans une volonté de démocratisation culturelle sur le temps scolaire et a connu une forte évolution depuis les années 70, avec pour point d'orgue la création en 2005 du haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC). En 2013, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école a institué un "parcours d'éducation artistique et culturelle" (PEAC) de l'élève et a inscrit la culture dans le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ».

L'éducation artistique et culturelle s'appuyant sur trois piliers :

- ✓ La fréquentation des artistes et des œuvres ;
- ✓ La pratique artistique ;
- ✓ La connaissance et le développement de l'esprit critique.

Avec les Lois de 2015 et 2016, l'Etat porte une ambition constante pour l'éducation artistique et culturelle depuis de nombreuses années : toucher 100% des jeunes. Cet objectif ambitieux entraîne un portage pluriel dans le cadre des politiques interministérielles et multi-partenarial avec les collectivités en vue d'un double objectif :

1. Assurer la participation à la vie artistique et culturelle de tous les enfants et de tous les jeunes ;
2. Établir une continuité de l'offre EAC sur tous les temps de la vie.

Les conventions et protocoles d'accord nationaux en faveur de l'EAC font généralement l'objet de déclinaisons en conventions cadres à l'échelle territoriale entre les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales autour d'objectifs ajustés aux spécificités locales afin de l'ouvrir au plus grand nombre d'un même territoire.

L'action culturelle est une action d'accompagnement et de formation des publics afin d'élargir l'accès aux œuvres et aux artistes, elle est communément appelée médiation culturelle. De nombreux acteurs œuvrent dans ce domaine, qu'ils soient institutionnels ou culturels, publics ou privés.

TITRE II - LES SCHEMAS DE 2013 A 2021

I- ORIENTATIONS DE 2013-2017

Voté par l'assemblée de Corse le 25 juillet 2013 (délibération n°13/160 AC) le premier « **schéma territorial de formation à la culture** » reconnaissait la nécessité que la Corse soit dotée d'un maillage harmonieux sur son territoire de structures capables d'offrir aux enfants, mais également aux adultes amateurs, un enseignement musical de qualité, visant à répondre aux objectifs fixés par les orientations de la politique culturelle de la Collectivité territoriale de Corse en termes d'épanouissement individuel, de cohésion sociale, de préservation de l'identité, d'excellence artistique, d'ouverture sur le monde et de structuration de filières culturelles.

Si ce schéma couvrait l'ensemble des disciplines que sont la musique, la danse et le théâtre, la priorité a été donnée à la structuration dans un premier temps de l'enseignement musical.

Le schéma a été ainsi construit autour de deux axes :

1. Le développement du seul établissement d'enseignement artistique labellisé de l'île à savoir, le **Conservatoire à rayonnement départemental de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi**. Il s'agissait de le doter tout d'abord d'un nouveau projet d'établissement qui permette de mieux affirmer la dimension régionale de l'établissement avec l'ouverture d'une ou plusieurs nouvelles antennes et partenariats avec les structures associatives existantes), d'étendre le nombre de disciplines enseignées (notamment en théâtre) et de trouver les passerelles avec l'Università di Corsica en termes d'enseignement supérieur (autour de la danse notamment). Tout autant, le schéma soulignait la nécessité de nouveaux équipements adéquats à un enseignement de qualité, permettant d'envisager le passage de l'établissement d'un statut départemental vers un statut régional.
2. La structuration et la constitution **d'un réseau d'écoles de musique associatives** autour de cinq écoles : Una Volta à Bastia, le Cacel à Portivechju, Anima à Prunelli di Fium'Orbu, Scola in festa à Penta di Casinca et U Timpanu à Calvi, dans l'objectif d'un maillage harmonieux de son territoire en définissant un cadre conventionnel pluriannuel pour soutenir les programmes d'activité de ces associations autour d'une « *Charte de l'enseignement musical et artistique* » cosignée par les collectivités locales concernées afin de rendre tangible l'idée d'un réseau des écoles de musique en Corse constituant un interlocuteur crédible et complémentaire au Conservatoire. Un comité de pilotage composé des associations, des communes et communautés de communes, des départements, des services déconcentrés de l'Etat (Rectorat) et de la Collectivité Territoriale de Corse a été constitué afin de suivre la mise en œuvre de la charte.

Par la suite, le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) adopté par l'Assemblée de Corse le 2 octobre 2015 a réaffirmé l'importance de renforcer l'offre de formation culturelle, de réduire la fracture territoriale et culturelle, de renforcer les réseaux et de valoriser les cultures fragiles.

II- BILAN 2013-2017

Le 23 février 2017, l'Assemblée de Corse (délibération n°17/040 AC) a pris acte du bilan de la mise en œuvre du schéma de formation à la culture pour la période 2013-2016. Ce bilan a montré que globalement, malgré les ambitions affichées en 2013, l'offre de formation artistique en Corse présentait une évolution à deux vitesses :

- ✓ Un Conservatoire de musique, de théâtre et de danse implanté à Aiacciu et Bastia perdant en attractivité (baisse d'effectifs de -14% entre 2010 et 2015) malgré un budget de fonctionnement conséquent (supporté à près de 95% par la Collectivité Territoriale de Corse et les deux communes d'implantation d'Aiacciu et de Bastia), mais subissant une limitation de ses dotations financières des collectivités membres (+14,3% entre 2010 et 2013, contre +4,91% entre 2014 et 2016). Un projet d'établissement pour la période 2015-2019 a été néanmoins établi et adopté par le conseil syndical du Conservatoire.
- ✓ Un réseau associatif en structuration, mais faisant face à une demande croissante (+20% en moyenne et représentant 1979 élèves à la fin de 2016, soit près du double des inscrits au Conservatoire), malgré une pression budgétaire forte (diminution du soutien de la Collectivité Territoriale de Corse de -18% sur la période, à peine compensé par une légère augmentation du soutien des communes d'implantation +5%).

Il apparaissait ainsi que la persistance de tels écarts limitait les passerelles entre les structures et ainsi les efforts de mutualisation entraînant un manque de concertation entre les associations elles-mêmes et avec le Conservatoire. De plus, certains territoires restaient encore exclus d'une offre de formation artistique (le cortonais par exemple), l'objectif de « péréquation territoriale » en vue d'un rééquilibrage territorial n'ayant été que partiellement atteint du fait de la difficile coordination entre les collectivités locales (le comité de pilotage ne s'est jamais réuni, certaines collectivités locales n'ayant pas signé la charte) et le manque d'implication budgétaire de la part de celles-ci dans le soutien au fonctionnement de ces écoles associatives. Enfin, en termes d'équipements, si le schéma de 2013 s'était attaché sur l'étude de nouveaux locaux pour les antennes d'Aiacciu et de Bastia du Conservatoire à inscrire au PEI sans pour autant acter de décisions, des progrès notables ont été réalisés pour les structures associatives. A Portivechju, le Cacel a bénéficié à partir de 2013 de la mise à disposition par la ville de nouveaux locaux, à Penti-di-Casinca l'association a pu profiter de la mise à disposition des locaux de l'ancienne usine à tanin réhabilité en médiathèque, et la ville de Calvi a pérennisé la mise à disposition de locaux construits en 2011 auprès de l'association U Timpanu. Pour autant, l'association Anima à Prunelli di Fium'Orbu a continué de pâtir d'un équipement vieillissant et étroit inadéquat à son offre de formation.

Une dynamique de concertation pour une nouvelle feuille de route de l'action culturelle et la préparation du nouveau schéma 2017-2021

En 2016, la Collectivité Territoriale de Corse a organisé une large consultation dans le cadre d'« Attelli di a Cultura » avec pour ambition de rétablir la proximité des acteurs culturels dans l'objectif d'une nouvelle feuille de route pour l'action culturelle coconstruite et partagée. L'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle « *INGRANDÀ INCÙ A CULTURA* » est devenu un axe fondamental du cadre de la politique culturelle de la Collectivité de Corse voté par l'Assemblée de Corse le 21 septembre 2017, qualifié « *d'indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances* » ayant pour objectif de faire de la culture un facteur d'épanouissement et de construction d'esprit critique. Il a été tout autant réaffirmé que l'égalité à la Culture est une mission partagée par l'ensemble des collectivités locales.

III- ORIENTATIONS 2017-2021

Le schéma pour la période 2017-2021 voté par délibération de l'Assemblée de Corse le 27 juillet 2017 (n°17/219 AC) s'appuyant sur le PADDUC adopté en 2015 s'est construit autour d'une nouvelle approche plus spatialisée et moins régionale, c'est-à-dire par bassins de vie, l'échelon intercommunal étant pertinent pour structurer une offre de formation initiale à la pratique artistique.

Tout autant, le schéma a souligné l'importance de la définition de « parcours de formation artistique » et a affirmé la volonté de démocratisation culturelle en posant « l'éducation artistique et culturelle comme socle des politiques publiques pour la culture ». C'est ainsi que le « schéma de formation à la culture » de 2013 est devenu en 2017 le « schéma territorial de la formation initiale à une pratique artistique ».

Enfin, le nouveau schéma a intégré les autres disciplines artistiques (danse et art dramatique) afin d'être en cohérence avec les dispositions de la Loi de 2016, tout en insistant sur l'importance de la musique traditionnelle et de la langue corse.

Dans ce cadre, le schéma s'est fixé les objectifs suivants :

- 1- Impliquer les territoires afin de garantir un large accès à une offre structurée de formation initiale à la pratique artistique.
- 2- Compléter l'offre de formation artistique en dehors des deux grandes agglomérations d'Aiacciu et de Bastia, dans une logique de mise en réseau et de mutualisation des moyens.
- 3- Moderniser l'offre publique de formation initiale à la pratique artistique dans les agglomérations en améliorant son attractivité.
- 4- Structurer l'offre en coordonnant les acteurs afin de construire un réel parcours « artistique » du plus jeune âge, jusqu'aux études supérieures.
- 5- Susciter les partenariats avec l'Education nationale et les structures culturelles afin de multiplier les projets culturels en temps scolaire.
- 6- Impulser des initiatives publiques ou privées, là où elles n'existent pas ou ne sont pas structurées.
- 7- Mettre en œuvre une politique d'investissement pour améliorer les conditions d'accueil des enfants inscrits dans un parcours de formation artistique initiale.
- 8- Développer les formations de formateurs et les lieux de ressources en termes de pédagogie culturelle.

Plus spécifiquement s'agissant des établissements d'enseignement artistiques concernés, il s'agissait de :

- ✓ Définir un nouveau « pacte territorial » pour le Conservatoire Henri Tomasi avec la volonté de moderniser ses locaux et équipements, de donner plus d'autonomie à chaque antenne, de rechercher de nouveaux financements, de travailler à une meilleure harmonisation de son offre sur le territoire (en complémentarité avec l'offre privée), de le rendre plus attractif et d'inscrire le conservatoire dans une démarche d'échanges avec le bassin méditerranéen.
- ✓ D'encourager le réseau des écoles associatives à fédérer leur action en collaboration avec le conservatoire Henri Tomasi au travers d'une nouvelle charte établissant des critères de définition pour la constitution de « pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique » afin de reconnaître leur rôle prépondérant au sein de leur microrégion, dans le cadre d'un soutien pluriannuel.

Ainsi, le schéma fixait un cadre se déclinant au sein du projet d'établissement du Conservatoire Henri Tomasi s'agissant de l'établissement public d'enseignement artistique ; et pour ce qui concernait les associations au travers d'une charte et dans le cadre de conventions d'objectifs.

S'agissant de l'implication des collectivités locales, il s'agissait aux côtés des communes :

- ✓ D'inviter les communes et communautés de communes comptant un « pôle territorial de formation initiale à la pratique artistique » sur leur territoire à cosigner la charte.
- ✓ D'inciter les autres communautés de communes à conduire une étude de définition d'un « schéma culturel de territoire ».

Enfin, ce schéma soulignait l'importance d'intégrer les centres d'hébergement pour la formation artistique que sont les équipements A Stazzona et Battaglini gérés par le syndicat mixte du Giussani et l'association des Rencontres Internationales Artistiques (ARIA) et le Centre d'art polyphonique - Mission voix de Corse (Sartè) et les écoles associatives locales engagées dans l'éducation artistique et culturelle.

IV- EVALUATION DU SCHEMA 2017-2021

4.1 DONNEES CONTEXTUELLES

Une population vieillissante avec seulement 30,4% de jeunes entre 0 et 29 ans.

Au 1er janvier 2019, 340 440 personnes habitent en Corse. Entre 2013 et 2019, la population a augmenté en moyenne de 1,0 % par an, soit la croissance la plus dynamique des régions métropolitaines (+ 0,4 % en moyenne nationale). Cette évolution est due exclusivement au solde migratoire (+ 1,1 % par an sur la période), le solde naturel étant négatif sur l'île entre 2013 et 2019 (- 0,1 %).

En Corse, la fécondité est la plus faible de France et la population est la plus vieillissante (114 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans). La part des 0-14 ans est de 52 609 individus soit 15,5% de la population (contre 17,5% au niveau national) et celle des 15-29 ans est de 50 607 individus soit 14,9% de la population (17,5% au national).

La moitié de la population a un niveau de vie annuel inférieur à 20 950 euros en Corse, contre 21 860 euros au niveau national, 18 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté, soit le taux le plus élevé des régions de métropole.

Comme au niveau national, les familles monoparentales et les jeunes de moins de 30 ans sont particulièrement touchés par la pauvreté.

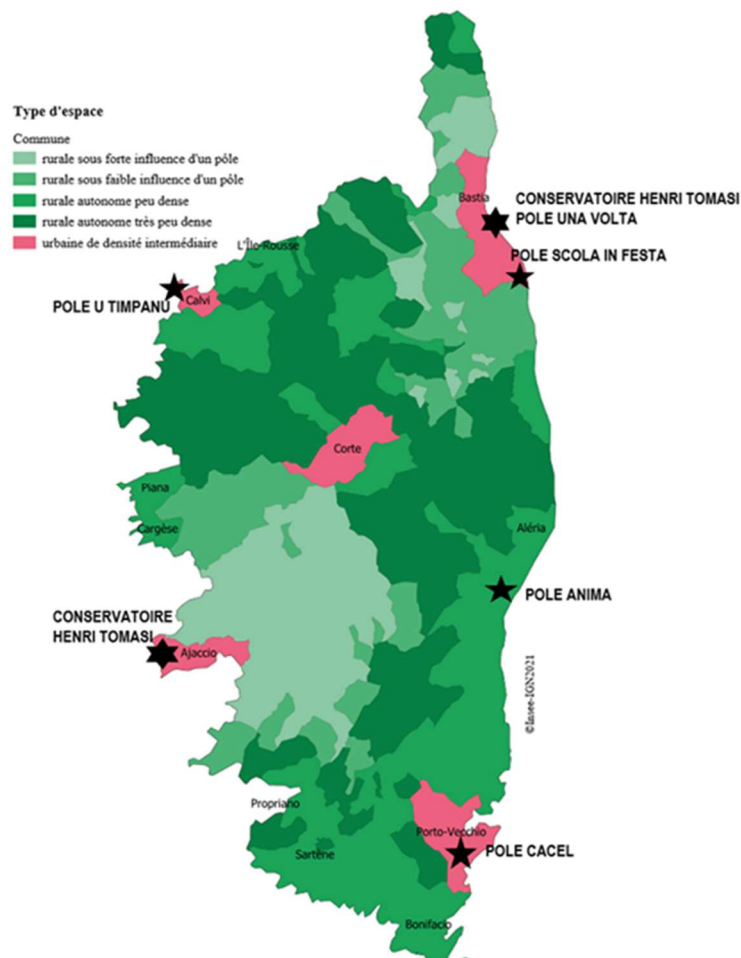
Une part de jeunes suivant une formation en Conservatoire inférieure au niveau national

Au niveau national 1,8% des jeunes de 0 à 29 ans suivent un enseignement artistique en Conservatoire, en Corse ce chiffre est légèrement inférieur avec 1,1%. Si on y rajoute les effectifs des jeunes inscrits au sein des pôles territoriaux de formation initiale soutenus par la CDC, ce taux monte à 2,3% dans l'île.

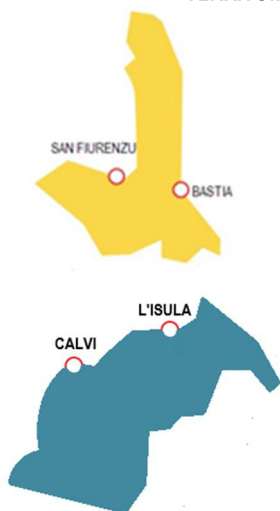
Une offre d'enseignement initial artistique publique (et/ou soutenue par la CDC) en musique, danse et art dramatique qui reste toujours concentrée aux zones bénéficiant d'une influence urbaine et excluant l'intérieur (Centre Corse).

La Corse compte 8 microrégions, sur ces territoires seuls 5 proposent une offre d'enseignement artistique publique (Conservatoire), ou associative labélisée (pôle territorial).

Toutefois, les territoires dépourvus d'offre d'enseignement labélisée bénéficient parfois de la présence d'autres structures culturelles (petites écoles associatives soutenues par la CDC ou écoles privées), ou encore des établissements culturels qui a minima ont une action d'éducation artistique et culturelle.



TERRITOIRES



Grand BASTIA
 CAB
 CC du Cap Corse
 CC Nebbiu – Conca d'Oro
 CC Marana-Golo

BALAGNA
 CC de L'Isula-Balagna
 CC de Calvi-Balagna

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (Théâtre – Musique – Danse)

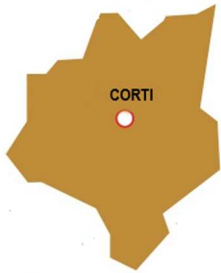
- ✚ Conservatoire (Bastia)
- ✚ Pôle Una Volta (Bastia)
- ✚ MJC (Furiani)
- ✚ Ecoles privées de danse
- ✚ Autres structures privées

- ✚ Pôle U Timpanu (Calvi)
- ✚ Variations danse (L'Isula)
- ✚ Ecole Musical (Calenzana)
- ✚ Ecoles privées de danse
- ✚ Autres structures privées
- ✚ EMMALAB Arts du cirque

ETABLISSEMENTS CULTURELS (spectacle vivant)

- ✚ Théâtre de Bastia
- ✚ Alb'Oru (Bastia)
- ✚ Théâtre San Angelo
- ✚ Fabrique de théâtre (Bastia)
- ✚ Sparti Musica (Bastia)
- ✚ Espace Charles Rocchi (Biguglia)
- ✚ Fabrica culturale Providenza (Pieve)

- ✚ Centre culturel Voce (Pigna)
- ✚ Svegliu Calvese (Calvi)
- ✚ Fabrica culturale ARIA (Olimi-Capella)

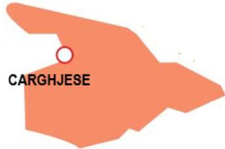


CORTI

TALCINI-CORTI
CC Pasquale Paoli
CC Centre Corse

- ✚ Università di Corsica
- ✚ Ecoles privées de danse
- ✚ Autres structures privées

- ✚ Centre Culturel Universitaire (Corti)
- ✚ Fabrica culturale Casell'Arte (Venacu)



CARGHESE

SPELUNCA-LIAMONE
CC Spelunca-Liamone

- ✚ Spaziu Culturale Natale Rochiccioli (Carghese)
- ✚ Académie Sorru in Musica
- ✚ Scopre Marignana

- ✚ Théâtre Espace Diamant (Aiacciu)
- ✚ Palatinu (Aiacciu)
- ✚ Fabrica culturale Aghja (Aiacciu)
- ✚ Hangar 2A (Aiacciu)
- ✚ La Montagne (Aiacciu)
- ✚ Locu teatrale (Aiacciu)
- ✚ A scenina (Aiacciu)
- ✚ Espace Cuturel Purticciu
- ✚ CCAS (Purticciu)



AIACCIU

GRAND AIACCIU
CAPA
CC Celavu-Prunelli
CC Pieve de l'Omano

- ✚ Conservatoire (Aiacciu)
- ✚ Ecoles privées de danse
- ✚ Autres structures privées

- ✚ CAP Mission voix de Corse (Sartè)
- ✚ Théâtre de Pruprià (Pruprià)



PRUPRIA

SARTE

SARTINESU-VALINCU
CC Sartinesu-Valincu

- ✚ Ecoles privées de danse
- ✚ Autres structures privées

- ✚ Salle Cardiccia (Prunelli)



I FULELLI

A GHISUNACCIA

PRUNELLI DI FIUM'ORBÙ

PIAGHJA ORIENTALE
CC Castagniccia-Casinca
CC Costa Verde
CC Oriente
CC Fium'Orbu-Castellu

- ✚ Pôle Scola in Festa (Penta-di-Casinca)
- ✚ Ecoles Cie Mines de Rien (I Fulelli)
- ✚ Pôle Anima (Prunelli-di-Fium'Orbu)
- ✚ Autres structures privées

- ✚ Salle Cardiccia (Prunelli)



SULINZARA

PORTIVECHJU

BUNIFAZIU

STREMU MERIDIANU
CC Sud Corse

- ✚ Pôle CACEL (Portivechju)
- ✚ Ecole musique Bunifaziu
- ✚ Ecoles privées de danse
- ✚ Autres structures privées

- ✚ Centre Culturel (Portivechju)
- ✚ Usine à liège (Portivechju)

4.2 SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU SCHEMA 2017-2021

Le schéma 2017-2021 s'était fixé 8 objectifs, des axes de développement pour les structures d'enseignements et enfin avait souligné l'importance de la coopération entre les collectivités concernées. Le bilan de ce schéma montre que si certaines améliorations sont à constater, la majorité des objectifs n'a pas été atteinte. Le tableau ci-après détaille leur évaluation : atteint oui (O), non (N) ou partiellement (P).

Objectifs Schéma 17-21	O/N/P	Commentaires
1. Accès à l'enseignement	N	L'implication des territoires au travers des collectivités du ressort des structures d'enseignement n'a pas connu de réelle évolution, à l'exception de l'implication de la communauté de communes de Castagniccia-Casinca pour le pôle Scola in Festa. La question de l'implication et du financement des structures) par les collectivités (communes et communautés de communes) est toujours d'actualité avec des niveaux d'intervention inégaux et assez faibles pour les pôles (à l'exception de la commune de Bastia pour Una Volta).
2. Diversification de l'offre de formation	N	L'offre de formation n'a pas été diversifiée depuis 2013, les disciplines enseignées restant plus ou moins identiques, certaines ont d'ailleurs disparu comme les arts du cirque en Plaine Orientale, faute d'intervenants. La question de l'enseignement de la musique traditionnelle (instruments) doit être étudiée.
3. Moderniser l'offre du Conservatoire	P	L'offre du Conservatoire connaît depuis 2020 une meilleure structuration dans le domaine de l'art dramatique. Pour le reste des disciplines, il n'y a pas eu de nouvelle offre proposée, un projet d'ouverture d'un département musique traditionnelle est à l'étude.
4. Structurer des parcours de formation	N	Il n'y a pas eu d'action concrète mise en œuvre afin d'initier des parcours de formation artistique du plus jeune âge, jusqu'aux études supérieures. Pas de coordination entre les différentes institutions concernées : Etat / CDC éducation et CDC culture. Pas de vision globale et stratégique.
5. Partenariats Education nationale (enseignements et EAC)	P	Des partenariats ont été mis en place afin de développer les dispositifs de classes à horaires aménagés en collège sur les deux antennes du Conservatoire et au sein de deux pôles (Scola in Festa en Casinca et U Timpanu en Balagna). Par ailleurs, les dispositifs « Orchestres à l'école » sont développés dans le primaire avec le Conservatoire. Toutefois, peu d'action concertée concernant des actions d'éducation artistiques et culturelles en temps scolaire. Enfin, des pôles de formation associatifs volontaires pour mener ces actions, mais freinés par leurs contraintes budgétaires.
6. Impulser la création de nouvelles structures	N	Bien que l'évaluation du précédent schéma (2013-2017) ait démontré l'absence d'offre dans le centre corse, il n'y a pas eu d'impulsion pour y créer une structure d'enseignement artistique publique ou privée. Par ailleurs, il n'y a pas eu de nouvelle labélisation pendant la période 2017-2021.

<p>7. Politique d'investissement</p>	<p>O</p>	<p>La construction de l'antenne d'Aiacciu du Conservatoire a débuté en mars 2022, les études pour la réhabilitation de l'antenne de Bastia sont en cours dans le cadre de la rénovation du théâtre de Bastia.</p> <p>S'agissant des pôles, le projet d'école des arts de Prunelli-di-Fium'Orbu est bien engagé, les travaux devraient démarrer début 2023. Pour les autres pôles de formation, les locaux sont corrects, bien que certains mériteraient d'être agrandis (Scola in Festa, U Timpanu), voire rénovés (Una Volta).</p>
<p>8. Formation de formateurs et centre ressources</p>	<p>P</p>	<p>En termes de formation des enseignants artistiques, le Conservatoire n'a pas mis en place de véritable plan de formation sur la période 2017-2021, la direction étudie depuis 2022 la question avec le concours du CNFPT.</p> <p>Pour les pôles une formation collective a été mise en place en 2016 avec le concours de la CDC. Cette initiative n'a pas été réitérée depuis.</p> <p>Enfin, le Conservatoire doit jouer pleinement son rôle de centre ressource, ce qui n'est pas encore le cas.</p>

Concernant les structures de formation, le précédent schéma s'était donné deux objectifs :

- 1- Définir un nouveau « **pacte territorial** » pour le Conservatoire Henri Tomasi (CRD) :
 Le projet d'établissement (PE) 2015-2019 défini par le CRD n'a pas été pleinement mis en œuvre et n'a fait l'objet d'aucune évaluation sur la période. Une tentative de révision de ce projet a été envisagée en 2017, mais n'a pas connu de suites. S'agissant de créer les conditions de plus d'autonomie pour les deux antennes et la recherche de nouveaux financements, peu d'avancées sont constatées. En effet, bien que les statuts du Conseil syndical du CRD ont été modifiés en 2021 afin de permettre l'entrée de nouveaux membres (la stratégie étant de solliciter l'adhésion des deux agglomérations d'Aiacciu et de Bastia), cette démarche (qui implique un transfert de compétences des communes aux EPCI), n'a pas étudiée d'un point de vue juridique, financier ou encore politique. Concernant l'harmonisation de l'offre d'enseignement en complémentarité avec les pôles, là encore la situation reste quasiment identique à celle du premier schéma de 2013, à l'exception d'une meilleure structuration de l'enseignement en art dramatique au CRD. Enfin, peu ou pas de coopération avec les autres conservatoires ou d'autres structures du bassin méditerranéen. L'arrivée en 2021 d'une nouvelle directrice laisse entrevoir de nouvelles perspectives : travail d'évaluation et préparation d'un nouveau projet d'établissement, inscription du CRD dans les réseaux nationaux et échanges méditerranéens.

- 2- **Fédérer le réseau des pôles territoriaux** associatifs de formation initiale à la pratique artistique :
 Les pôles ont tous signé la charte des enseignements artistiques et sont partenaires du conservatoire, des réunions sont d'ailleurs régulièrement organisées avec le CRD. Pour autant, il est difficile, notamment d'un point de vue juridique de créer un réseau opérationnel, permettant la mutualisation de moyens.

Concernant les collectivités partenaires :

Le schéma 2017-2021, s'était donné pour ambition d'inciter les communes partenaires à cosigner la charte des enseignements artistiques, ce qui a été le cas pour les cinq pôles. Cette charte commune a toutefois

montré ses limites. Les engagements des cosignataires ne sont pas les mêmes, pour les structures il s'agit de répondre à des critères qualitatifs d'enseignements, alors que rien n'engage les collectivités s'agissant de leur implication notamment financière. Pour les communautés de communes, seule celle de Castagniccia-Casinca a été signataire. De plus, il n'y a pas de schéma culturel de territoire initié pas les communautés de communes du ressort des pôles de formation.

Enfin, **s'agissant de l'intégration des centres d'hébergement artistiques, de la définition de parcours de formation et de la prise en compte de l'éducation artistique et culturelle** au schéma 2017-2021, bien que l'intention ait été formulée, il n'y a pas eu de travail spécifique dans ce domaine.

4.3 BILAN ET EVALUATION DU CONSERVATOIRE HENRI TOMASI

Le Conservatoire à rayonnement départemental de Corse Henri TOMASI (CRD HT) a pour mission d'assurer l'enseignement artistique sur tout le territoire ; il se déploie sur deux antennes Ajaccio et Bastia. Les trois spécialités musique, danse et art dramatique sont proposées à travers plus d'une trentaine de disciplines. Le Conservatoire promeut également une démarche d'éducation artistique et développe des actions culturelles sur l'ensemble du territoire insulaire. La pratique d'ensemble et la diffusion artistique font partie intégrante de la formation des élèves et de nombreux concerts sont organisés. Par les liens tissés avec les pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique, le conservatoire conforte son rayonnement culturel.

Il est à noter que la Corse est la seule région de France à ne pas compter de Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) sur son territoire, mais également la seule région n'ayant qu'un seul Conservatoire à rayonnement départemental (CRD).

Le CRD HT est administré dans le cadre d'un syndicat mixte, avec pour membres la Collectivité de Corse, la ville d'Aiacciu et celle de Bastia. La Présidence est assurée par le Président du Conseil exécutif de Corse. Les statuts du syndicat mixte (SM) ont fait l'objet d'une modification en 2021 afin d'ouvrir l'entrée du SM à de nouveaux membres (autres collectivités) au sein du conseil syndical.

L'équipe de direction composée d'une directrice territoriale, d'un directeur adjoint, d'une directrice financière et d'un directeur des ressources humaines a été renouvelée avec l'arrivée d'une nouvelle directrice en 2020 et un nouveau directeur adjoint qui doit rejoindre l'équipe à la rentrée 2022. Parmi les chantiers de la nouvelle équipe de direction, une évaluation de l'activité du CRDHT est en cours avec la rédaction d'un nouveau projet d'établissement, le dernier datant de 2015 arrivé à terme en 2019.

A- Etat des lieux logistique, RH et budgétaire du CRD HT

1. Les locaux

Les deux antennes du CRDHT sont situées dans les deux principales villes de l'île, Aiacciu et Bastia et bénéficient de locaux loués ou mis à disposition qui ne répondent pas aux normes requises.

Antenne d'Aiacciu

Les locaux en location d'une surface de 900 m² (dont 17 salles de cours, une salle pour les petites auditions, une salle de danse, un espace d'attente pour le public et quelques bureaux pour l'administration) ne répondent pas aux normes imposées pour l'enseignement et les pratiques artistiques. Par ailleurs pour

certaines disciplines une externalisation a été nécessaire, pour la danse une partie des classes sont dispensées à l'Église Anglicane et dans un studio privé. Pour la pratique du théâtre, des conventions ont été établies avec les services de la mairie, le CSJC et le lycée Leatitia afin de pouvoir accueillir les élèves dans des conditions correctes.

Depuis octobre 2017, la ville d'Aiacciu a confié la maîtrise d'ouvrage à la SPL Ametarra pour la réalisation des nouveaux locaux pour le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique Henri Tomasi sur le site du Finousellu. Ce projet s'inscrit dans le programme d'aménagement « Aiacciu 2030 », lequel ambitionne de faire de la cité impériale une ville attractive sur le plan économique et touristique. Le transfert de l'actuel Conservatoire Henri Tomasi, vers le nouvel édifice qui abritera aussi l'école municipale et un Centre de Ressources Musicales Numériques (CERMN) est prévu pour septembre 2024. Ce bâtiment multifonctionnel offrira plus de 3000 m² aux élèves déjà scolarisés.

Le budget global de cet investissement d'un montant de 8 849 298 €, est financé à hauteur de 4,4 M d'€ par l'Etat au titre du PEI, 1,9 M d'€ par la CDC et 2,5 M d'€ par la ville d'Aiacciu.

Antenne de Bastia

Le Conservatoire est logé dans les locaux du Théâtre municipal avec 500 m² répartis sur six étages. Il comprend 15 salles de cours, 3 salles de danse, une petite salle pour les auditions et pratiques collectives, l'espace administratif et l'accueil en rez-de-chaussée. Une autre partie des cours de musique sont donnés dans les anciens locaux d'une radio (10 salles de cours et un espace collectif). Pour la danse, deux autres studios sont alloués par la mairie, un à la maison des associations San Angelo et un à l'espace Gaudin. L'ensemble des locaux, à l'exception de la salle Gaudin ne répondent plus aux normes de l'État pour les pratiques artistiques.

La municipalité de Bastia et la Collectivité de Corse viennent de valider le projet de réhabilitation du théâtre et son extension qui permettra d'accueillir le Conservatoire dans des conditions adéquates. Les enseignements devront être relogés sur plusieurs lieux pendant la durée des travaux. La maquette financière en cours d'élaboration, fera l'objet d'un financement PTIC, CDC et ville de Bastia.

Cette précarité des locaux n'est pas sans poser des difficultés, que cela soit en termes de respect des normes en vigueur (aération, isolation phonique, accès handicapés), d'exiguïté, d'absence de locaux de stockage, d'auditorium adapté pour la pratique musicale, ou encore de centre de documentation... L'image du CRDHT s'en est trouvée altérée et ceci a certainement contribué au manque d'attractivité de l'établissement.

L'engagement de la Collectivité de Corse et des deux villes avec le soutien de l'Etat afin de trouver des solutions avec la construction de la nouvelle antenne d'Aiacciu et la réhabilitation-extension de celle de Bastia va contribuer à donner un nouvel élan au CRDHT pour les années à venir et à conforter son positionnement dans le maillage territorial de l'offre de formation artistique. Il conviendra toutefois d'être vigilants s'agissant de la relocalisation des enseignements pendant la durée des travaux.

2. Le parc instrumental et les matériels informatique et audio

La problématique des locaux a un impact direct sur le parc instrumental, sur les costumes et les équipements audio/vidéo. Si le parc instrumental est bien fourni, il a été négligé pendant de nombreuses années pour des raisons de stockage non adapté et se retrouve en grande partie vétuste. Des achats réguliers d'instruments à vents et à cordes pour un montant moyen par an de 50 000€, ont tout de même permis d'améliorer ce parc. Le développement de certains dispositifs avec des partenaires (Orchestre à l'école) ont permis de recevoir des aides afin d'acquérir de nouveaux instruments.

Afin de ne plus avoir de matériel rendu inutilisable par manque d'entretien, un contrôle annuel est mis en place pour les instruments proposés en prêt et utiliser lors des cours. Des conventions avec des luthiers et facteurs ont été établis. N'ayant pas de poste de régisseur général, les professeurs assurent l'inventaire et le suivi du parc instrumental consacré à leur classe.

Le Conservatoire ne dispose que de très peu de costumes ou de décors en raison des mauvaises conditions de stockage.

Enfin, s'agissant du matériel audio/vidéo, en octobre 2019, à la suite des annonces gouvernementales en raison du COVID 19, le Conservatoire a été équipé de tablettes, de clés 4 G et de logiciels permettant les cours à distance. Dans l'objectif de maintenir le suivi pédagogique et d'élargir le champ des nouvelles disciplines telle que la Musique Assistée par Ordinateur (MAO), des tablettes et de nouveaux logiciels ont été récemment acquis (Teams, Microsoft office ...). En juin 2022, le Conservatoire a été choisi pour être établissement pilote et ainsi développer l'application Nyumba (carnet de l'élève suivi pédagogique, carnet du spectateur...). Dès septembre 2022, les professeurs et les usagers testeront et contribueront à l'amélioration de cette application.

Globalement, en l'attente de nouveaux locaux, le choix est d'entretenir et restaurer le parc existant plutôt que d'investir de manière importante dans du matériel neuf.

3. Les ressources humaines

Le fonctionnement du Conservatoire s'articule autour de 79 agents, répartis sur les deux antennes dans différents cadres d'emploi. La majorité des agents font partie de la filière culturelle ayant un statut particulier.

EQUIPE CRD JANVIER 2022		AIACCIU	BASTIA	AIACCIU ET BASTIA	TOTA
ENSEIGNANTS	Vacataires	7	2		9
	ATEA non titulaires (B)	6	4		10
	ATEA titulaires (B)	14	15		29
	PEA non titulaires (A)	0	1		1
	PEA (A)	5	8		13
	PEA Hors classe (A)	1	0		1
	Sous total	33	30	0	63
DIRECTION PEDAGOGIQUE	Directeurs d'établissement d'enseignement artistique	0	0	2	2
	Sous total	0	0	2	2
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	Rédacteur territorial non titulaire (B)	0	0	1	1
	Adjoints administratif (C)	4	2	1	7
	Adjoints techniques (C)	1	3	0	4
	Attachés Territoriaux (A)	0	0	2	2
	Sous total	5	5	4	14
TOTAL	38	35	6	79	

*ATEA : assistant territorial d'enseignement artistique / PEA : professeur d'enseignement artistique

L'équipe de Direction est composée de quatre agents de catégorie A, un nouveau directeur adjoint, responsable de l'antenne d'Aiacciu a été recruté à la rentrée 2022.

L'équipe administrative compte essentiellement des agents de catégorie C de la filière administrative, 4 agents de catégorie C de la filière technique et un agent de catégorie B. Les missions relèvent du secrétariat, de la gestion de la scolarité, de la communication

S'agissant de l'équipe pédagogique, le Conservatoire propose un volume horaire d'enseignement de 1 075 heures hebdomadaire, les effectifs sont assez bien équilibrés et stables sur les deux antennes, avec une majorité de temps complets. Il est le seul établissement de l'île disposant de professeurs ayant leur certificat d'aptitude. Les enseignants disposent de grandes qualités artistiques, avec des agents exerçant à temps complet majoritairement titulaires : 34 titulaires dont 15 PEA (professeur d'enseignement artistique) et 29 AEA (assistant d'enseignement artistique). Il est à noter que depuis septembre 2022, l'Etat impose pour la labélisation en CRD un minimum de 50% d'enseignants titulaires de certificat d'aptitude ou de PEA pour l'ensemble des disciplines enseignées, le CRD HT dépasse de loin les 50% requis.

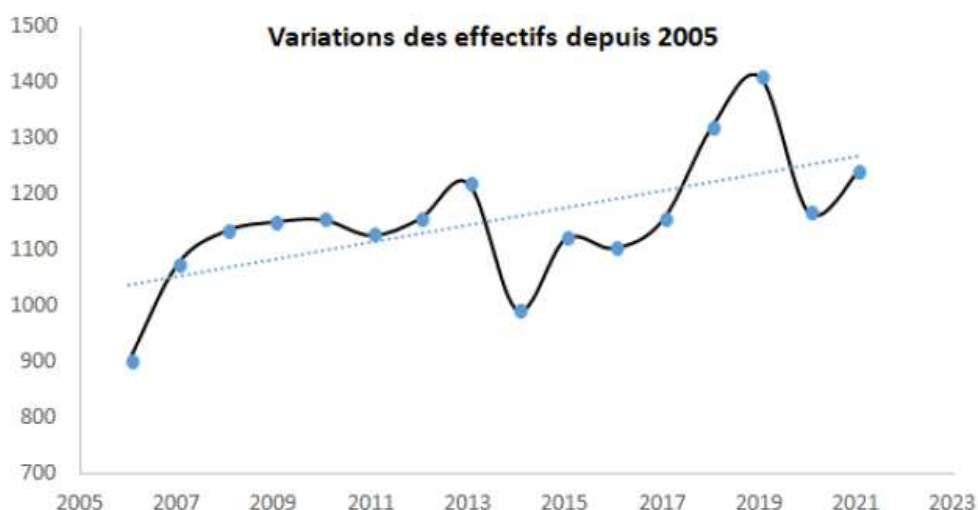
Toutefois, certaines disciplines manquent d'enseignants (PEA art dramatique) ou d'AEA (instruments à vents, musique traditionnelle, dumistes pour les interventions en milieu scolaire), ou encore d'accompagnateurs pour les cours de danse. Par ailleurs, au plan technique il manque un régisseur pour chaque antenne. Si les formations sont organisées en fonction des besoins et des demandes (notamment dans le cadre d'un partenariat avec le CNFPT), on constate une absence de formation individuelle, notamment pour des raisons budgétaires.

4. Les effectifs d'élèves

Le cursus diplômant est présent au Conservatoire dans les trois spécialités (musique, danse et théâtre). Il suit les schémas nationaux d'orientation pédagogique et se base sur une exigence affirmée dès le début de l'apprentissage et jusqu'à la fin des études. Avec moins de 900 élèves en 2005, le CRDHT comptait à la rentrée 2021, 1 240 élèves répartis par antennes, disciplines et cycles.

Une croissance discontinue et fragile

L'évolution des effectifs n'a pour autant pas été linéaire sur ces 15 dernières années et le Conservatoire a connu des périodes de perte d'attractivité, notamment en 2014/2015 au moment où des changements tarifaires ont été opérés (augmentation des tarifs, mais avec introduction de critères sociaux). Pour autant, la remontée des effectifs est confortée depuis 2017, avec toutefois une rupture liée à la crise sanitaire de 2020 (-17,2%), connaît néanmoins une hausse depuis la rentrée 2021/2022 (+6,2%).



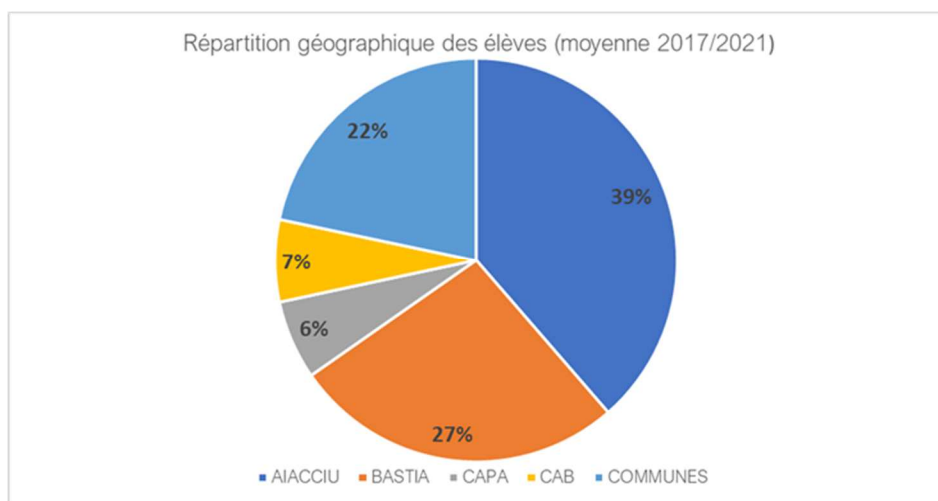
Une fidélisation des élèves à renforcer

En termes de fidélisation, chaque année le CRDHT perd 20% de ses effectifs et compte environ 25% de nouveaux inscrits, équilibrant ainsi le flux de ses élèves. Toutefois, entre 2017 et 2021 son taux de fidélisation ne dépasse pas 53%, ce qui démontre la faible capacité du CRDHT à conserver ses effectifs. Ces résultats peuvent être expliqués du fait de handicaps que connaît le CRD HT pour ses deux antennes, comme des locaux inadaptés, pour lesquels des solutions sont en cours.

Une répartition géographique qui va au-delà des deux villes

Si l'antenne d'Aiacciu (670 élèves en 2021) compte des effectifs plus importants que celle de Bastia (570 élèves en 2021), soit globalement, en moyenne entre 2017 et 2021, 54% pour Aiacciu et 46% à Bastia, l'analyse affinée de l'origine géographique des élèves montre que cette répartition dépasse les deux villes.

Cette répartition sur les effectifs globaux cumul des deux antennes (moyenne 2017/2021) donne la situation suivante :



S'agissant des statistiques par antenne : sur l'antenne d'Aiacciu, plus de 70% des élèves sont domiciliés sur la ville, 12% relèvent de communes de la CAPA (Communauté d'agglomération du Pays ajaccien) et 19% de communes en dehors de la CAPA. Pour les chiffres de l'antenne de Bastia, la situation est différente puisque seuls un peu plus de la moitié des élèves 58% sont domiciliés à Bastia, 14% relèvent de la CAB (Communauté d'Agglomération de Bastia) et 27% de communes hors CAB.

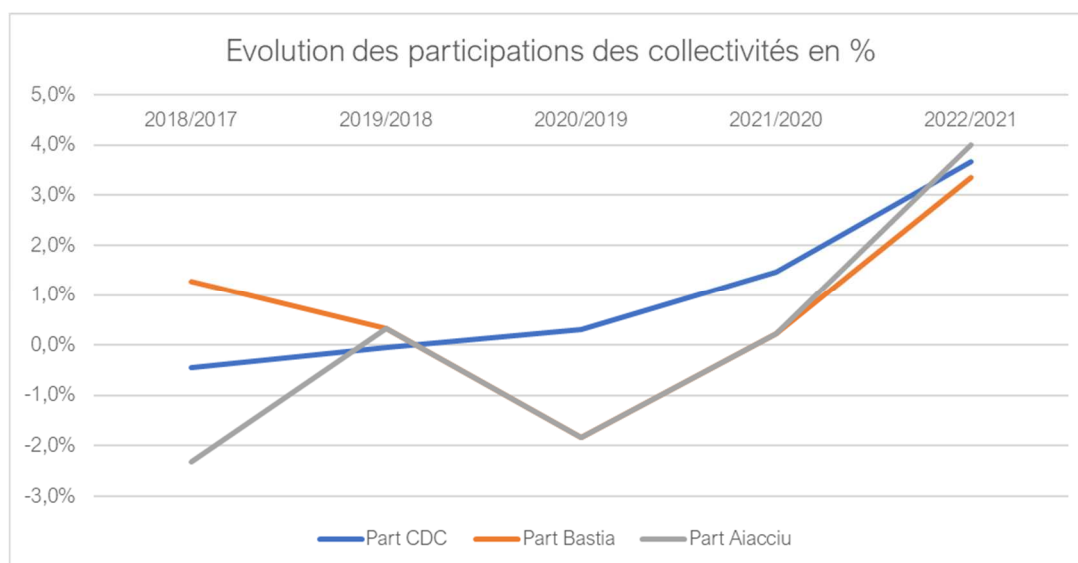
5. Le budget du CRD HT

Le Conservatoire est administré dans le cadre d'un syndicat mixte, composé à ce jour de la Collectivité de Corse et des deux villes d'implantation : Aiacciu et Bastia dont les participations statutaires des collectivités couvrent plus de 90% du budget total (4,3 M d'€ en 2022). Le budget du CRD HT a connu une augmentation de 8% entre 2017 et 2022.

Le CRDC HT est géré en « bon père de famille » sur la base du principe de précaution. Chaque année les BP+DM votés sont supérieurs au réalisé à la clôture de l'exercice permettant de dégager (du fait des dotations des collectivités membres) à chaque exercice un excédent moyen de 150k€ imputé en report à nouveau n+1 concourant à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

FONCTIONNEMENT	2017	2018		2019		2020		2021		2022
	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP+DM	Réalisé	BP+DM
Participation statutaire CDC	2 274 152 €	2 263 840 €	2 263 840 €	2 262 496 €	2 262 496 €	2 269 654 €	2 269 654 €	2 303 041 €	2 303 041 €	2 387 626 €
Participation statutaire Ville de Bastia	720 613 €	729 832 €	729 833 €	732 225 €	732 225 €	718 805 €	718 805 €	720 362 €	720 362 €	744 508 €
Participation statutaire Ville d'Aiacciu	673 222 €	657 682 €	657 682 €	654 466 €	654 466 €	672 273 €	672 273 €	691 179 €	691 179 €	718 876 €
Subvention Etat	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	153 645 €	153 645 €	63 498 €
TOTAL PARTICIPATIONS & SUBVENTIONS	3 717 987 €	3 701 354 €	3 701 355 €	3 699 187 €	3 699 187 €	3 660 732 €	3 710 732 €	3 868 227 €	3 868 227 €	3 914 508 €
Recettes propres	175 022 €	170 000 €	182 606 €	191 917 €	266 200 €	200 738 €	149 759 €	141 605 €	173 778 €	217 005 €
TOTAL RECETTES	3 893 009 €	3 871 354 €	3 883 961 €	3 891 104 €	3 965 387 €	4 062 200 €	3 860 491 €	4 009 832 €	4 042 005 €	4 131 513 €
Report résultat de fonctionnement n-1	63 289 €	183 109 €	183 109 €	149 765 €	149 765 €	150 730 €	150 730 €	132 913 €	132 913 €	148 869 €
TOTAL RECETTES APRES REPORT	3 956 298 €	4 054 463 €	4 067 071 €	4 040 869 €	4 115 152 €	4 212 930 €	4 011 220 €	4 142 745 €	4 174 918 €	4 280 382 €
Dépenses	3 756 091 €	4 019 354 €	3 891 564 €	4 015 869 €	3 964 423 €	4 047 200 €	3 878 308 €	4 094 745 €	3 987 661 €	4 280 382 €
Virement section investissement	17 099 €	35 109 €	25 742 €	25 000 €	0 €	15 000 €	0 €	48 000 €	38 388 €	0 €
TOTAL DEPENSES	3 773 190 €	4 054 463 €	3 917 306 €	4 040 869 €	3 964 423 €	4 062 200 €	3 878 308 €	4 142 745 €	4 026 049 €	4 280 382 €
RESULTAT EXERCICE	183 108 €	0 €	149 765 €	0 €	150 730 €	0 €	132 913 €	0 €	148 869 €	

Entre 2017 et 2022, les participations statutaires des collectivités (62% du total des participations pour la CDC et calcul aux dépenses réelles pour Aiacciu et Bastia) ont connu globalement une augmentation de 5% répartie de la manière suivante : +6,8% pour la commune d'Aiacciu, +5% pour la CDC et +3,3% pour la ville de Bastia. Si de 2017 à 2020 les participations des collectivités ont été contenues (du fait de la maîtrise des dépenses), ces dernières ont dû compenser la diminution des ressources propres du CRD HT due à la crise sanitaire. Par ailleurs, en 2022, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires territoriaux de 3,5% pour faire face à la hausse de l'inflation a entraîné mécaniquement une augmentation de la participation des collectivités.



Les ressources propres proviennent des droits d'inscription représentant en moyenne 4% du budget sur la période 2017/2022. Les tarifs appliquent le principe du quotient familial qui permet un accès aux enseignements aux foyers les moins aisés et un tarif dégressif selon le nombre d'enfants inscrits par famille. Ainsi le tarif le moins cher se situe autour de 50€ par an, alors que le plus élevé est de 327€ par an. Les droits perçus moyens en 2021 ont été de 153€ par élève.

L'Etat au travers de la DRAC (Direction régional aux affaires culturelles) subventionne de manière marginale le Conservatoire à hauteur de 50 k€/an, avec un engagement d'une subvention augmentée en 2021 (150 K€) au regard de la crise sanitaire et en 2022 (63 K€).

Les dépenses de fonctionnement constituent la quasi-totalité du budget (98%) et les charges de personnel représentent environ 88% des dépenses, bien que leur progression soit limitée (+0,1% entre 2021 et 2020).

Les charges à caractère général représentent 10,5% du budget. Enfin, les dépenses relatives à la diffusion (représentations d'enseignants et d'élèves) et à la communication sont très faibles, comparativement à d'autres conservatoires sur le continent.

Les dépenses de la section d'investissement concernent majoritairement le renouvellement du parc d'instrument et exceptionnellement en 2020 l'acquisition de tablettes pendant la crise sanitaire financées par une subvention exceptionnelle de la CDC. Globalement ces investissements sont autofinancés par un prélèvement sur la section de fonctionnement, par les dotations aux amortissements, le FCTVA et l'excédent reporté.

INVESTISSEMENT	2017		2018		2019		2020		2021		2022
	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP+DM	Réalisé	BP
Excédent de fonctionnement capitalisé			54 530 €	17 098 €	73 297 €	25 742 €	53 270 €		62 419 €		38 389 €
Recettes (FCTVA+ amortissements)		35 645 €	35 109 €	34 852 €		46 854 €		52 570 €		61 719 €	75 715 €
Subvention investissement CDC		0 €	0 €	0 €	25 000 €	0 €	0 €	16 000 €	0 €	0 €	0 €
Solde d'exécution positif reporté		656 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 641 €	1 641 €	3 653 €	3 653 €	
TOTAL RECETTES I		36 301 €	89 639 €	51 950 €	98 297 €	72 596 €	69 911 €	70 211 €	66 072 €	65 372 €	114 104 €
Dépenses		53 399 €	72 541 €	60 594 €	72 555 €	45 213 €	69 911 €	66 558 €	66 072 €	103 761 €	75 715 €
Déficit reporté		0 €	17 098 €	17 098 €	25 742 €	25 742 €	0 €	0 €	0 €		38 389 €
TOTAL BUDGET		53 399 €	89 639 €	77 692 €	98 297 €	70 955 €	69 911 €	66 558 €	66 072 €	103 761 €	114 104 €
RESULTAT EXERCICE		-17 098 €	0 €	-25 742 €	0 €	1 641 €	0 €	3 652 €	0 €	-38 389 €	0 €

Un coût par élève au-dessus de la moyenne nationale

En 2021, le coût par élève du CRD HT a été de 3 247 € (budget total en dépenses/nombre d'élèves), ce qui se situe au-dessus de la moyenne nationale des CRD sur le continent (incluant l'Île de France), avec un coût par élève autour de 2 900 €, mais dans la même proportion que des CRD situés hors d'Île de France.

Le coût moyen d'un élève CHAM/D/V s'établit autour de 3 300€, la scolarité au conservatoire étant gratuite pour ces élèves.

Des perspectives budgétaires qui suscitent de l'inquiétude pour les collectivités membres

L'effort des trois collectivités aura été sans précédent entre 2017 et 2022 en termes d'investissement et fonctionnement pour le Conservatoire. Avec le chantier de la nouvelle antenne d'Aiacciu qui a débuté en mars 2022 et celui à venir de Bastia, ces nouveaux locaux seront de nature à renforcer l'attractivité du CRD HT, avec une potentielle augmentation des effectifs d'élèves et donc des ressources propres en fonctionnement. Par ailleurs, des économies seront réalisées notamment avec la fin de la charge locative des locaux d'Aiacciu. Toutefois, l'entretien de ces nouveaux locaux et la volonté de faire évoluer le CRD HT d'un rayonnement départemental à celui d'un rayonnement régional ne seront pas sans coûts supplémentaires.

La modification des statuts du Syndicat mixte adoptée en octobre 2021 a prévu d'ouvrir le syndicat mixte à de nouveaux entrants (collectivités), dans la perspective de trouver de nouvelles recettes, afin d'alléger notamment la pression budgétaire des deux communes membres, qui déclarent ne plus disposer de marges de manœuvre pour suivre l'augmentation constante de leurs participations statutaires. Les deux villes mettent en exergue l'évolution de l'origine géographique des élèves qui montre que ces derniers proviennent d'autres communes, au sein de communes du ressort de leurs communautés d'agglomération et majoritairement de communes en dehors des deux agglomérations.

Une compétence qui reste à clarifier entre les collectivités

Pour mémoire, un rapport d'information du Sénat en 2008 intitulé « Décentralisation des enseignements artistiques » préconisait une plus forte implication des intercommunalités dans ce domaine. Par ailleurs, une étude réalisée au niveau national par abcd-culture en novembre 2019, montre que si les Communautés d'Agglomération, Communautés urbaines et Métropoles ne se dotent pas de cette compétence d'enseignement artistique qui reste facultative, leur implication s'est fortement développée ces dernières

années. Ainsi, 17 CRR sur 43 en France sont gérés par des EPCI et un certain nombre de CRD (sur les 108 CRD en France) sont aujourd'hui portés par l'échelle intercommunale.

La Corse compte deux communautés d'agglomérations (CAPA et CAB) et 17 communautés de communes (ComCom), une seule s'est dotée de la compétence des enseignements artistiques dans l'île, limitée à un seul établissement considéré comme d'intérêt communautaire (Castagniccia-Casinca avec Scola in Festa). D'autres soutiennent les enseignements artistiques au travers de leur compétence de développement territorial (soutien aux associations), c'est le cas depuis 2022 de la ComCom Sud-Corse avec le CACEL à Portivechju, ou encore de Isula-Balagna au travers de sa compétence tourisme (via son office de tourisme intercommunal) pour l'ARIA (Association des rencontres internationales artistiques). D'autres encore, comme Fium'Orbu Castellu soutiennent les projets d'investissement, notamment la future école des arts à Prunelli-di-Fium'Orbu et encore Isula-Balagna depuis 2018, pour la gestion des bâtiments A Stazzona et Battaglini. Toutefois, cette implication reste disparate et forgée au regard de spécificités micro-territorialisées. Force est de constater que les ComCom subissent des contraintes budgétaires fortes au regard de leurs compétences obligatoires et restent réfractaires à s'engager dans un soutien en fonctionnement des établissements d'enseignements artistiques, ce qui impliquerait un transfert de compétence exclusif des communes à leur endroit.

Une participation de l'Etat à reconsidérer dans le cadre du nouveau projet d'établissement

Avec l'application de la loi de 2004 et la poursuite de la décentralisation, l'État s'est désengagé à partir de 2013 du financement des conservatoires. Le principe de la déconcentration de l'attribution des crédits prévalant dans l'organisation de la République, cette orientation a été diversement suivie sur l'ensemble du territoire national et a suscité de nombreuses réactions d'élus locaux. Cette situation a conduit en 2016, le ministère de la culture à revoir sa position en réattribuant à nouveau un soutien aux établissements d'enseignement spécialisé du spectacle vivant sur la base d'un cahier des charges élaboré en concertation avec le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), à savoir répondre aux objectifs de démocratisation culturelle, de diversité artistique et culturelle et d'irrigation culturelle des territoires, en répondant aux obligations suivantes : mettre en œuvre une tarification sociale et développer, au sein de son projet d'établissement, deux axes parmi les trois suivants : le renouvellement des pratiques pédagogiques, la diversification de l'offre artistique ou le développement de réseaux et de partenariats avec les autres acteurs locaux.

Par ailleurs, si la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), adoptée en 2016 a, en principe, clarifié le cadre juridique applicable aux conservatoires, la crise sanitaire n'a cependant pas permis d'engager les transformations réglementaires sur les établissements d'enseignement spécialisé relevant des collectivités territoriales. Dans un rapport daté du 16 février 2022 sur l'enseignement supérieur du spectacle vivant, le Sénat a préconisé une accélération de la réforme des conservatoires territoriaux.

Le conservatoire Henri Tomasi, bénéficie ainsi d'un soutien de l'Etat à hauteur de 50 K€ par an dans ce cadre en répondant aux critères précités. Pour autant, cet accompagnement de l'Etat qui a certes augmenté en 2021 (dans le cadre du plan de relance) et en 2022 reste en deçà du soutien attendu pour le seul établissement d'enseignement artistique labélisé de Corse.

Dans cette perspective, le nouveau projet d'établissement doit refléter les intentions portées par la nouvelle direction territoriale visant à demander le classement du CRD HT à un niveau de rayonnement régional, à poursuivre la diversification de son offre artistique et à développer ses réseaux actuels pour une meilleure

irrigation du territoire. Tout autant, une écoute des services de l'Etat est attendue afin d'accompagner de manière plus significative les efforts des collectivités membres du syndicat mixte.

B- Evaluation pédagogique des enseignements

L'enseignement du Conservatoire enregistre majoritairement ses effectifs dans la discipline musicale (76,5% des élèves en 2021/2022) et la danse est représentée autour de 17%. L'art dramatique a connu une importante progression entre 2018 et 2021 passant de 3,1% des effectifs à 6,4%.

L'enseignement en cycle 1 regroupe la majeure partie des élèves (en moyenne 51%), puis vient le hors cursus (en général les élèves adultes ou les interventions en milieu scolaires de type Orchestres À l'École) pour 19%, le cycle 2 pour 14% des effectifs, l'éveil musical pour 12% des élèves et enfin le cycle 3 pour 4% des élèves.

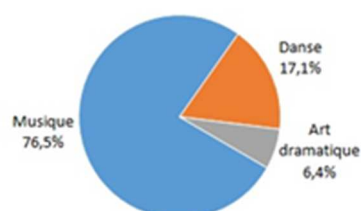
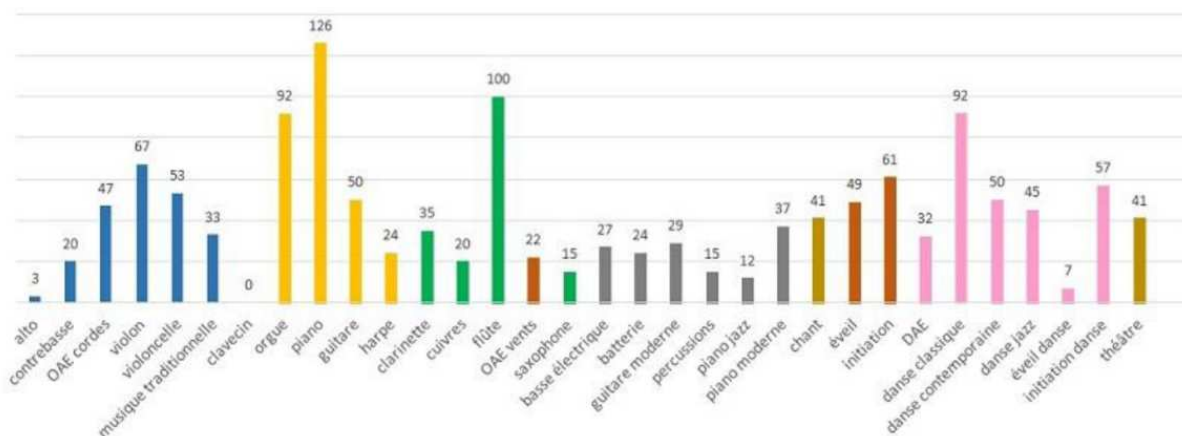


Figure 1 - Répartition par spécialité de 2021/2022



	AIACCIU	BASTIA	TOTAL
Effectifs	670	570	1240
Musique	602	512	1114
Danse	131	119	250
Art dramatique	52	41	93
Eveil	66	41	107
Cycle 1	471	311	782
Cycle 2	90	133	223
Cycle 3	32	36	68
Hors cursus	126	151	277
Familles	589	476	1065
Multi discipline	115	102	217
Nouveaux inscrits	199	195	394
Non ré inscrits	201	121	322
CHA M-D-T-V	104	104	208
Dépositif scolaire	130	41	171
Exonérés	145	156	301
Cotisation moyenne *	192*	213*	153*

Les élèves de classes à horaires aménagés représentent quant à eux en moyenne 17% du total des effectifs du Conservatoire, pour un temps de formation artistique renforcé (complémentaire à l'éducation nationale) évoluant entre 5 et 7 heures hebdomadaires. Les classes sont regroupées entre les différentes disciplines musique, voix et danse. Il n'existe pas en Corse de classe à horaire aménagé en théâtre.



Les instruments les plus plébiscités sont comme partout ailleurs le piano, les instruments à cordes et la flûte. Certaines disciplines en musique sont enseignées sur une seule antenne. En 2021, 217 élèves suivent un cursus multiple (en 2020 : 195) : une discipline instrumentale et danse ou deux disciplines danse soit encore théâtre et une autre discipline.

Le temps d'enseignement pédagogique effectif est de 1 030 heures sur 1 075 heures statutaires, soit en 2021 un taux de 97,6%. Par ailleurs, 28 Heures Supplémentaires (HS) sont attribuées aux enseignants dont les activités dépassent le volume horaire statutaire, en particulier pour des pratiques collectives, des projets novateurs...Le temps disponible correspond à des situations différentes, déficit chronique d'effectif ou fluctuation ponctuelle des inscriptions. Il est à noter qu'une amélioration forte du temps effectif a été constatée ces dernières années, avec une croissance constante depuis 2013, passant de 997 heures à 1 028 en 2017 et 1 030 en 2021.

1. L'enseignement musical

Certaines disciplines sont enseignées sur une seule antenne : le clavecin est uniquement enseigné à Ajaccio. La contrebasse, l'orgue, la harpe, le piano moderne et la guitare électrique sont uniquement pratiqués à Bastia. Les répartitions des effectifs par disciplines peuvent être différentes sur les deux antennes selon le nombre de postes/heures par discipline ou selon le grade de l'enseignant (PTEA ayant un enseignement de 16 h hebdomadaire et les ATEA de 20 h hebdomadaire). On note également plus d'élèves en cycle III à Bastia. Le temps de cours des cycle III étant plus long que le cycle I, l'antenne de Bastia n'est plus en mesure d'accueillir des débutants compte tenu de la fidélisation des élèves.

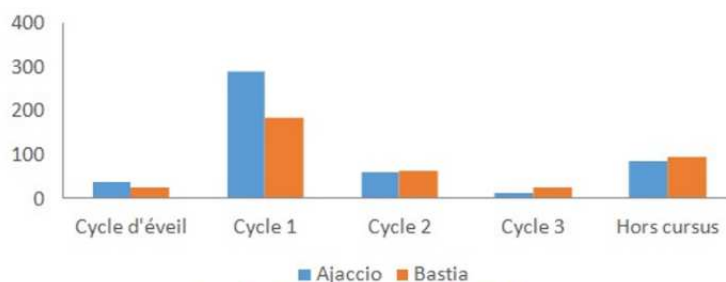


Figure 4 - Répartition par cycles Musique

Le Conservatoire doit améliorer ses résultats de passage en cycle III pour l'obtention des diplômes. Enfin, les Orchestres À l'École (OAE) se développent sur Ajaccio et Bastia permettant ainsi d'offrir la découverte de la musique à un plus grand nombre de jeunes. Ces dispositifs entrent dans les effectifs du CRD en hors cursus. Actuellement, il n'est plus possible de développer les dispositifs d'accès aux enseignements artistiques de type CHAM, OAE et autres interventions scolaires faute d'instruments disponibles et d'enseignants.

Le développement d'un département d'enseignement de musique traditionnelle est fondamental. Jusqu'en 2022, l'offre d'enseignement en musique traditionnelle était quasiment inexistante, l'ouverture d'un diplôme d'étude musicale spécialisé de musique traditionnelle en 2022 et la perspective d'un diplôme d'Etat en partenariat avec l'IESM (Institut Supérieur d'Enseignement de la Musique) d'Aix en Provence, l'Università di Corsica et le Centre d'art polyphonique – Mission voix de Corse de Sartè sera sans nul doute facteur d'évolution dans cette discipline artistique.

2. La danse

Pour la danse, les effectifs sont plus élevés dans les classes éveil et de cycle 1 sur Ajaccio, tandis qu'ils sont plus élevés en cycle II et III, puis hors cursus à Bastia. La présence de PEA à Bastia serait peut-être une des raisons de ce constat. La spécialité « danse » fait face à la concurrence très marquée du secteur privé (environ 80 écoles recensées sur le territoire). Les classes horaires aménagées danse classique ont été ouvertes en 2021, il y a une forte demande en danse contemporaine et danse jazz dans les deux antennes.

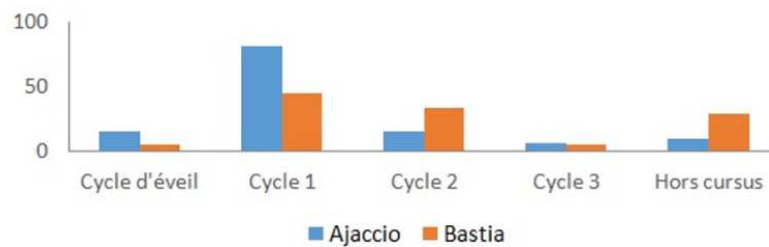


Figure 5 - Répartition par cycles Danse

Un grand nombre d'élèves suit les classes à horaires aménagés, ou encore le dispositif d'aménagement de temps scolaire en milieu rural à l'Fulelli mis en place par le pôle Scola in Festa au collège de la Casinca, ou bien le dispositif danse à l'école de Toga.

Il est nécessaire d'harmoniser les diplômes des professeurs, 2 PEA à Bastia, pas de CA ou de PEA sur Ajaccio et les parcours pédagogiques entre les deux antennes. Le recrutement d'accompagnateurs de cours de danse est indispensable pour cela. Il convient également de travailler à la mise en réseau avec les écoles de danse privées, afin de développer les classes à grands niveaux, de développer les actions d'éducation artistique en agglomération, dans le rural et de rayonner sur un plus large territoire en proposant des actions artistiques hors les murs. Enfin, la présence d'une offre d'enseignement supérieur en danse au sein de l'Università di Corsica doit concourir à renforcer les liens et travailler à l'élaboration d'un partenariat encadré par une convention. Les nouveaux locaux d'Ajaccio et de Bastia permettront d'améliorer les conditions d'enseignement et de structurer les projets de relance d'un jeune ballet insulaire.

3. L'art dramatique

L'enseignement de l'Art Dramatique comprend un cursus décliné sur trois cycles, qui s'adresse à des élèves à partir de 15 ans. Pour les enfants plus jeunes, la formation théâtrale est dispensée sous forme d'ateliers. Le cursus diplômant est récent, il est complet pour l'antenne d'Ajaccio, les premiers lauréats ont été reçus en juin 2022. Le recentrage du poste « art dramatique » sur l'antenne d'Ajaccio s'est concrétisé par une forte augmentation des effectifs et a permis la mise en œuvre d'un partenariat avec la cité scolaire Fesch. Cette spécialité reste proposée sur l'antenne de Bastia dans le cadre d'un partenariat avec l'ARIA (Association des rencontres artistiques internationales) et U Teatrinu (11 heures d'enseignement), cela a permis l'ouverture d'une classe de 1er cycle. Toutefois, le manque d'un professeur titulaire ne permet pas de fidéliser les élèves. Le parcours hors cursus compte plus d'élèves, car il s'agit des dispositifs mis en place au collège Fesch à Ajaccio et Collège Giraud à Bastia qui vient d'ouvrir et draine 25 élèves.

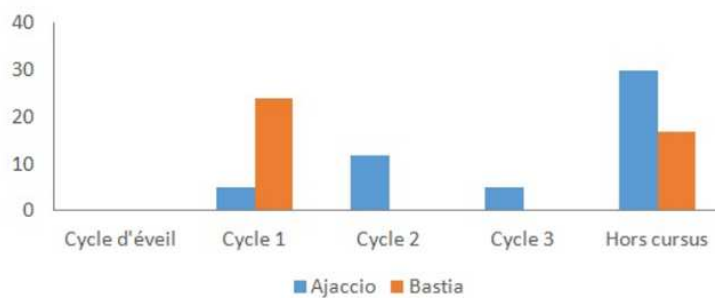


Figure 6 - Répartition par cycles Théâtre

La structuration de cet enseignement n'en est qu'à ses prémices, il s'agit de poursuivre son développement, notamment concernant le théâtre en langue corse, en liaison avec l'offre des pôles territoriaux et des acteurs culturels présents sur le territoire.

4. La certification des élèves

L'enseignement public de la musique organise les études en 3 cycles, soit de 8 à 14 ans d'études initiales. Les deux premiers cycles constituent les phases d'initiation et de développement communes à tous les musiciens. Le 3ème cycle permet de développer un projet artistique personnel validé par le certificat d'études musicales, chorégraphique ou théâtral (CEM, CEC, CET). Le cycle spécialisé d'une durée de 3 ou 4 ans, sanctionné par le DEM (Diplôme d'études musicales).

Malgré la crise sanitaire à partir de 2020, l'équipe pédagogique du CRD HT a pu mettre en place la validation des cycles au travers de modalités spécifiques et adaptées à chaque spécialité. Ainsi pour l'année 2020/2021 146 élèves ont validé un passage de cycle (102 en cycle I, 44 en cycle II et 11 en cycle 3), 11 élèves ont obtenu un certificat d'études et 1 élève a validé un diplôme complet de DEM. Enfin, 11 élèves sont entrés en cursus de diplôme d'études. Les chiffres annuels de certification sont assez stables sur les dernières années.

5. L'éducation artistique et culturelle (EAC)

Si le CRD HT a développé un certain nombre d'action EAC en temps scolaire au travers notamment du dispositif Orchestres À l'École, il n'en reste pas moins que faute de domicile, il est compliqué de développer des actions de sensibilisation en milieu scolaire. Pour autant d'autres actions peuvent être mises en œuvre : comme accueillir des scolaires à l'occasion des spectacles du conservatoire ; imaginer des actions comme « Un artiste à l'école » où des artistes ou anciens élèves du CRD HT retournent à la rencontre des élèves de l'établissement scolaire de leur jeunesse ; ou encore la création d'un partenariat « lecture musicale », qui consistera à former du personnel de la petite enfance par les enseignants du Conservatoire. Enfin, le Conservatoire peut également développer des liens avec les musées, les médiathèques.

6. La diffusion

Le Conservatoire doit assurer une mission de diffusion, dans et hors les murs du Conservatoire, à travers un programme d'actions culturelles concerté, reflétant les contenus pédagogiques et artistiques dévolus aux structures labellisées par l'État. Des concerts méridiens sont déjà organisés depuis plusieurs années au Palais Fesch à Ajaccio et en 2021, le CRD HT a mis en place rencontres musicales et chorégraphiques à la Galerie « Noir et Blanc » de Bastia. Par ailleurs, des représentations sont organisées au théâtre de Bastia ou à l'Espace Diamant à Ajaccio et les auditions d'élèves sont régulièrement ouvertes au

public. Enfin, les enseignants étant des artistes avant d'être des pédagogues, la mise en place de "concerts des professeurs" annuel permettrait la valorisation de l'équipe.

Actuellement, le budget dévolu à la diffusion ne permet pas d'aller au-delà. Pour développer une véritable politique de diffusion, il faudrait que le CRD HT puisse y consacrer un budget annuel de 100 k€, soit 50 k€ par antennes.

7. Le rayonnement du conservatoire

Le CRD HT joue tout d'abord un rôle pilier de rayonnement sur le territoire dans le cadre du partenariat avec les pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique au travers d'un conventionnement garantissant la structuration d'une formation de qualité sur l'ensemble du territoire, mais également des actions communes : concerts, master classes avec les enseignants, formation des enseignants. En 2021, 14 élèves des pôles ont pu valider leur Fin de Cycle I ou II et des réunions thématiques sont organisées avec les pôles afin de les accompagner dans leur développement.

Il est essentiel également de développer les partenariats avec l'Université di Corsica et le CAP-Mission voix de Corse à Sartè et tous les autres acteurs insulaires culturels ou sociaux susceptibles d'accroître son rayonnement.

S'agissant du rayonnement en dehors de l'île, le CRD HT est aujourd'hui positionné dans le réseau national des conservatoires et participe notamment aux réflexions en cours sur les schémas nationaux. Le partenariat avec les conservatoires d'Aix-en-Provence et d'Istres pour des concerts hommage au compositeur Henri TOMASI a permis au conservatoire d'être lauréat des Défis 2022 de la FFEA - Fédération Française de l'Enseignement Artistique. D'autres partenariats doivent être initiés avec les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie.

Enfin, le rayonnement du Conservatoire doit s'inscrire dans une démarche d'échanges avec les régions voisines du pourtour méditerranéen, notamment la Toscane, la Ligurie, la Sardaigne, les Baléares et la Catalogne...

4.4 BILAN DES POLES TERRITORIAUX DE FORMATION INITIALE A LA PRATIQUE ARTISTIQUE

Les précédents schémas 2013 et 2017 ont permis dans un premier temps la constitution d'un réseau de 5 écoles de musique associatives, soutenues de manière pluriannuelle par la CDC et leur commune d'implantation (du fait du constat d'une offre de formation artistique difficile d'accès et inégalement soutenue sur le territoire) ; puis la structuration de ces écoles en pôles de formation pluridisciplinaire, labélisés par la CDC au travers d'une charte et conventionnés avec le conservatoire Henri Tomasi.

Ces pôles sont les suivants : Le Centre Una Volta, à Bastia (en complément du CRD HT), Scola in Festa, à Penta-di-Casinca, Anima, à Prunelli-di-Fiumorbu, U Timpanu, à Calvi, le Centre d'Animation Culture et Loisirs, CACEL, à Portivechju.

Il est à souligner que Scola in Festa, U Timpanu et le CACEL sont soutenu au titre de la mesure 1.1 du règlement des aides culture relative *aux structures de formation initiale à la pratique artistique*, alors qu'Anima et Una Volta qui proposent une activité de diffusion artistique sont soutenues au titre des mesures 3.3 *aide aux lieux de spectacles* et 3.6 *aide aux lieux de programmation d'expositions en arts plastiques et visuels*, mesures plus a priori favorables pour ces structures, mais pouvant entraver leur développement au regard des plafonds d'aides.

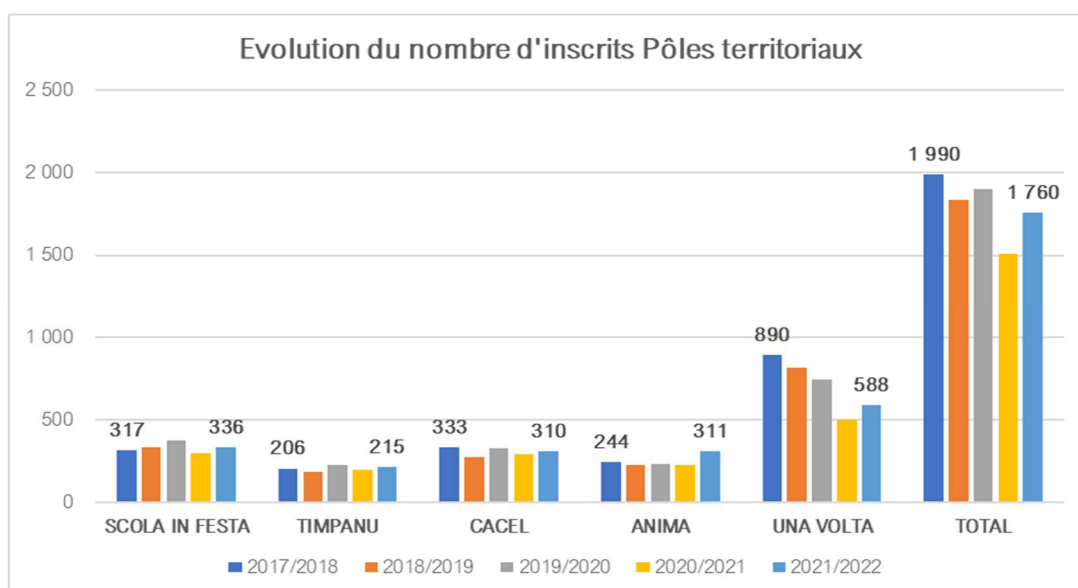
A- Etat des lieux et analyse globale des pôles territoriaux

La répartition géographique des pôles territoriaux en complément de la zone d'influence du CRD HT permet de mailler correctement le territoire, à l'exception du centre corse qui reste dépourvue d'offre de formation artistique qualifiante.

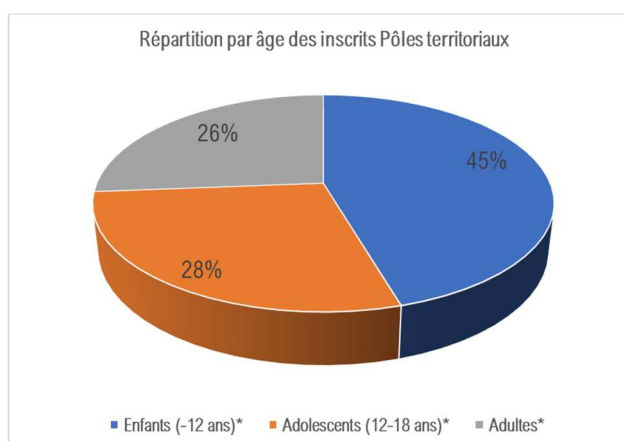
1. Les effectifs d'élèves

L'effectif total des pôles avec 1 760 élèves au total à la rentrée 2021, est supérieur à celui des deux antennes du CRD HT et en croissance (malgré une baisse pendant la crise sanitaire) prouvant l'appétence et le besoin dans les microrégions d'une offre de formation artistique.

Le centre culturel Una Volta (Bastia) concentre 33% des effectifs des pôles ; Scola in Festa (Penta-di-Casinca) 19% ; Le Cacel (Portivechju) 18% ; Anima (Prunelli-di-Fium'Orbu) 18% et enfin U Timpanu (Calvi) 12%. La plus forte perte d'élèves entre 2017 et 2021 (notamment due à la crise sanitaire) a été enregistrée par Una Volta (-34%), l'impact sur les autres structures ayant été moindre, voire certaines ayant vu leur effectif augmenter.

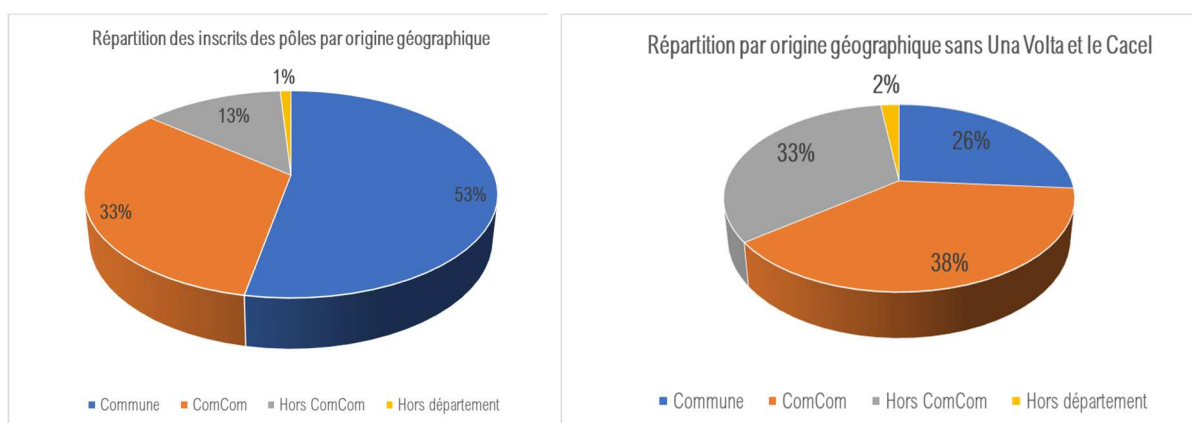


En majorité les élèves ont moins de 12 ans, la répartition entre adolescents et adultes étant sensiblement équivalente.



Une origine géographique des élèves qui dépasse la commune d'implantation

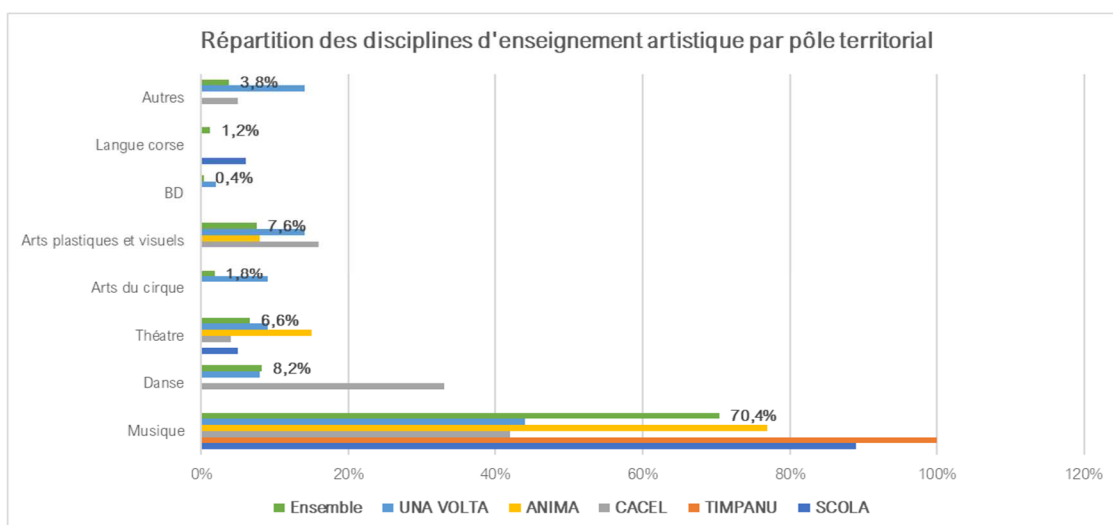
L'origine géographique des élèves démontre, comme pour le conservatoire que la zone d'influence va au-delà de la commune d'implantation. En effet, globalement (cf. graphiques ci-après) pour tous les pôles les communes d'implantation représentent 53% des effectifs, suivies par les communautés de communes du ressort du pôle à 33% et d'autres communes hors ComCom pour 13%. Toutefois, cette répartition est modifiée si on exclut Una Volta (Bastia) et le Cacel (Portivechju) qui se situent dans des zones urbaines de densité intermédiaires et concentrent des élèves majoritairement originaires de la commune, respectivement 60% pour Una Volta et 72% pour le Cacel. Ainsi, la répartition pour les pôles situés en zone de moindre influence urbaine est inversée avec des élèves qui proviennent majoritairement de communes de la ComCom d'implantation et d'autres communes.



Cette disparité n'est pas sans poser des questions s'agissant du financement de ces structures.

2. L'offre de formation artistique

Les pôles de formation doivent proposer à minima 85 heures de formation artistique, dont au moins 60 heures en musique. Le volume horaire moyen respecte bien ce cadre, avec globalement 183 heures pour Scola in Festa ; 123 heures pour Una Volta ; 105 heures pour Anima ; 104 heures pour le Cacel et 85 heures pour U Timpanu. Les enseignements sont organisés en plusieurs cycles : éveil et cycle 1 et 2 (sauf exceptions).



L'enseignement musical de loin majoritaire

Comme pour le CRD HT, la musique reste de loin la discipline artistique la plus plébiscitée, cette formation comprend un enseignement théorique de formation musicale (FM) et la pratique instrumentale en cours particuliers et en ateliers collectifs.

Les autres disciplines artistiques proposées dépendent de la spécificité artistique de chaque pôle, liée notamment à l'histoire de la structure et la présence d'intervenants qualifiés. Si pour la danse, l'offre privée est importante sur l'ensemble de l'île, les pôles ont pour mission de compenser les iniquités pour les autres esthétiques, quand l'offre n'existe pas.

Il est à souligner que l'offre d'enseignement en instruments traditionnels (cetera, pivana, pirula...) est quasi inexistante faute d'intervenants pédagogiques, ou dans de très rares cas, de manière occasionnelle.

Des partenariats pour l'enseignement artistique en temps scolaire à développer dans le 1^{er} degré

Deux pôles sur cinq (Scola in Festa et U Timpanu) sont inscrits dans une démarche de partenariat avec l'Education nationale afin de proposer un enseignement artistique en temps scolaire en musique et danse (CHAM-V/CHAD), dans le cadre d'aménagements d'horaires dans le second degré, au collège. A ce jour, contrairement à l'offre du CRD HT, il n'existe pas de dispositifs proposés par les pôles dans le premier degré (comme c'est le cas avec le CRD HT pour Orchestres à l'Ecole). Anima et le Cacel souhaitent mettre en œuvre Orchestre à l'école à compter de la rentrée 2023, dans la mesure où le financement de ces actions peut être assuré.

Dispositifs d'aménagement de temps scolaire (CHAM-V / CHAD) Scola in Festa et U Timpanu

CYCLES ET EFFECTIFS	SCOLA IN FESTA		
	2019/2020	2020/2021	2021/2022
6e	10	11	11
5e	5	10	10
4e		5	5
3e			5
TOTAL CHAMV	15	26	31
6e	5	5	3
5e		5	5
4e			4
3e			1
TOTAL CHAD	5	10	13
AMENAGEMENT HORAIRES	20	36	44

CYCLES ET EFFECTIFS	U TIMPANU		
	2019/2020	2020/2021	2021/2022
6e	12	13	13
5e		12	13
4e			12
3e			
TOTAL CHAMV	12	25	38

Une activité tout au long de l'année, avec des stages en complément de l'enseignement hebdomadaire

Par ailleurs, les pôles proposent des stages en complément de l'enseignement hebdomadaire, durant notamment les vacances scolaires, ainsi que des représentations d'élèves régulières. Les données ci-après sont à relativiser au regard de la crise sanitaire à compter de 2020.

Stages hors enseignement régulier (cumul 2017-2021)					
	SCOLA*	TIMPANU	CACEL*	ANIMA	UNA VOLTA
Nombre	6	24	17	24	219
Durée (jours)	10	50	31	23	443
Durée (heures)	25	208h	123h30	142h	1 073h30
Nombre Participants	NC	120	164	219	2 265
* Cacel données à partir de 2019 * Scola (stage uniquement en 2018/2019)					

Concerts / représentations d'élèves (2017-2021)					
	SCOLA*	TIMPANU	CACEL*	ANIMA	UNA VOLTA
Nombre de concerts et spectacles d'atelier	11	5	3	39	4

Des actions d'éducation artistique et culturelle à structurer

Les pôles au regard du règlement des aides de la CDC, sont des relais privilégiés pour l'organisation de projets culturels en temps scolaire, notamment dans le premier degré (à ne pas confondre avec un enseignement artistique en temps scolaire dans le cadre d'horaires aménagés). Ce point est abordé ci-après au travers des actions d'éducation artistique et culturelle portées par ces structures.

Des spécificités historiques pour chaque pôle

Chaque pôle du fait de sa spécificité met en place des projets pédagogiques particuliers, que cela soit la création d'une mallette pédagogique, l'enregistrement d'album ou la réalisation d'un clip pour Scola in Festa, l'organisation de concerts inter-écoles pour Anima, des collaborations avec des festivals, la création d'un orchestre (Sinfonia balanina) ou des échanges avec la Sardaigne pour U Timpanu ou encore le dispositif Micro-Folie pour Una Volta.

Scola in Festa (Penta-di-Casinca)

Scola in Festa s'est construite autour de la transmission de la musique et de la langue corse. Installée sur le site de la médiathèque Castagniccia-Casinca à I Fulelli, l'association bénéficie de l'aura et de l'implication de son président et artiste Felì. Les enseignements sont majoritairement dans la discipline musicale pour 90% des inscrits, les autres disciplines comme le théâtre, la danse et les arts du cirque sont proposées sur le site par d'autres associations (*Art et Sport* et *Cie des mines de rien*). Les instruments enseignés sont le piano, la guitare classique et moderne, le violon et la batterie. Le chant en langue corse et la polyphonie sont proposés en cours collectifs pour adultes et enfants. L'usage de la langue corse dans l'enseignement est privilégié.

Il est à souligner qu'en complément de son offre de formation, l'association s'est inscrite dans une démarche de mise en œuvre d'une offre d'horaires aménagés en danse et en musique depuis la rentrée 2019 en partenariat avec l'Education nationale (Collège de Casinca).

U Timpanu (Calvi)

L'association U Timpanu a été créée en 1995 à Calvi pour enseigner et promouvoir la musique. Elle assure une mission de formation importante dans la microrégion. L'association bénéficie de locaux mis à disposition gracieusement par les communes de Calvi et Monticello. Sous l'impulsion de son Directeur artistique, Franck Agostini, enseignant et musicien reconnu, l'association s'est imposée depuis plus de 25 ans, comme un centre de formation musical incontournable en Balagne. U Timpanu propose une offre de formation à la pratique instrumentale (piano, violon, guitare, batterie, percussions, saxophone, clarinette...), à la pratique collective (atelier d'orchestre, chœur, chant...), à la formation musicale théorique, à la musique assistée par ordinateur et s'attache à développer son enseignement en intégrant l'usage de la langue corse.

A l'instar de Scola in Festa, le pôle U Timpanu s'est également engagé dans une démarche en partenariat avec l'Education nationale d'un dispositif d'aménagement de temps scolaire en musique au collège de Calvi, depuis la rentrée 2019.

Anima (Prunelli-di-Fium'Orbu)

L'association Anima, qui a près de 30 ans d'existence, se positionne comme centre culturel démocratisant l'accès à la culture. Elle dispose d'une salle de création et de diffusion et est soutenue par la CDC en tant que Sceni. L'école de formation artistique (musicale) est située dans des locaux aménagés, mais quelque peu vétustes, à la sortie de Prunelli-di-Fium'Orbu (ancienne école primaire mise à disposition par la commune, souffrant néanmoins d'un problème de parking) et la salle de spectacle, la salle Cardiccia à Migliacciaru pour les enseignements en théâtre et en arts plastiques. La pratique instrumentale propose le piano, la guitare classique et moderne, le violon, le violoncelle, la batterie, les percussions, le saxo et la clarinette. Le chant est enseigné en pratique collective pour adultes et enfants. Les arts du cirque ont dû être

abandonnés faute d'intervenants. Des actions en milieu scolaire sont menées depuis l'origine de l'association, comme ébauche de politique d'éducation artistique et culturelle et de construction de parcours. Un projet d'école des arts du Fium'Orbu, porté par la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu et soutenu dans le cadre du PEI par la CDC (17%) et l'Etat (63%) a été initié, justifié notamment par le constat en 2015 du PADDUC d'un déficit d'équipement culturel en plaine orientale. Le futur bâtiment d'une surface de 1 200 m² sera mis à disposition de trois associations : Anima, I Stroncheghjetta (compagnie de théâtre) et Soffiu di lingua (Praticalingua). Le budget de cet investissement initialement de 4 032 500 M d'€ (dont 3 084 800 € de travaux) souffre aujourd'hui de l'inflation, l'estimation d'impact sur le budget travaux étant évalué à +19%. La phase d'appel d'offres est terminée pour le gros œuvre et se poursuit pour les autres lots, les travaux devant débuter début 2023 pour une livraison estimée en 2025, alors que pour l'heure le mode de gestion de l'établissement n'a pas été acté.

Le Cacel (Portivechju)

Association présente sur le territoire depuis près de 40 ans, le Cacel a connu en 2020 un renouvellement de son équipe dirigeante aussi bien son bureau que sa direction, lui donnant une nouvelle impulsion. Le Cacel bénéficie de locaux en centre-ville mis à disposition par la commune. L'offre de formation s'appuie sur une bonne variété de pratique instrumentale (piano, guitare classique et moderne, ukulélé, violon, batterie, percussions, saxo, clarinette et flûte traversière). Le chant est également proposé en cours collectifs et la polyphonie est proposée depuis 2022. S'agissant de la danse, cette discipline recueille des inscrits dans le contemporain et le jazz, mais n'est plus proposée en classique, faute de professeur diplômé. Pour le théâtre, si un temps la formation était dispensée en partenariat avec d'autres associations, les élèves ne sont aujourd'hui plus membres du Cacel. Enfin, l'association propose de nombreux ateliers en arts plastiques, histoire et l'art et de l'architecture, voire d'autres pratiques telles que le yoga.

Una Volta (Bastia)

Ce pôle qui se situe à Bastia est le plus ancien. A proximité du Conservatoire, il se positionne en réelle complémentarité de l'offre du CRD HT. Les ateliers proposés offrent une grande pluridisciplinarité (musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques, bd...), avec une orientation de plus en plus marquée pour les arts visuels, du fait de son positionnement en tant que lieu d'exposition et de son festival de la BD, reconnu au niveau national et apprécié des professionnels. Par ailleurs, Una Volta développe également une activité dans le domaine de l'animation avec le festival Cinetica en partenariat avec le cinéma Le Régent et souhaite mettre en œuvre des formations professionnelles dans ce domaine. Par ailleurs, Una Volta a été le premier établissement culturel à proposer le dispositif Micro-Folie en Corse. S'agissant de la pratique instrumentale, Una Volta propose un enseignement en piano, guitare classique et moderne, violon, violoncelle, batterie et percussions, saxo et clarinette. Par ailleurs, Una Volta propose un enseignement en MAO (musique assistée par ordinateur). Le chant est proposé en cours collectifs (enfants et adultes). En Danse, l'éveil permet aux élèves d'envisager une poursuite d'études au conservatoire en classique, l'association ne proposant qu'un enseignement en danse contemporaine. Le théâtre et les arts du cirque connaissent une stabilité des effectifs (100 élèves par an en moyenne) et les arts visuels qui comprennent les arts plastiques et la BD (près de 90 élèves par an en moyenne). Enfin, l'association propose également des ateliers d'autres pratiques, qui n'entrent pas dans le champ des enseignements artistiques tels que le yoga.

3. La certification des élèves

Les pôles sont conventionnés avec le CRD HT pour la plupart depuis 2016, ce qui permet à la fois la structuration d'un réseau, leur accompagnement par le Conservatoire et surtout la mise en œuvre de la certification des élèves.

Convention Pôles / CRD HT					
	SCOLA	TIMPANU	CACEL	ANIMA	UNA VOLTA
Date signature convention	30/07/2016	30/07/2016	29/04/2021	01/01/2016	11/07/2018

En termes de certification, des auditions et les passages de cycles sont organisés par les pôles avec le CRD HT. S'agissant d'Una Volta, la proximité et complémentarité avec le conservatoire font que le pôle ne privilégie pas de certification. En effet, l'objectif étant d'offrir un enseignement de qualité au sein du pôle permettant éventuellement de déboucher sur une poursuite d'étude au CRD.

Pour les autres pôles, si majoritairement les élèves sont inscrits en cycle 1, le partenariat engagé depuis 2016 permet de constater une progression des certifications du cycle 1 au cycle 2, avec en moyenne 6 validations de cycle 1 chaque année et 3 validations de cycle 2.

4. L'éducation artistique et culturelle en temps scolaire

Comme indiqué précédemment, les pôles sont des relais privilégiés pour l'organisation de projets culturels en temps scolaire. De nombreuses actions sont organisées par les pôles avec les établissements scolaires de leur zone d'influence.

Pôle	Actions EAC
Scola in Festa	Ecole de Tagliu è Isulacciu : Interventions de de la maternelle au CM2, à raison de 4 heures par mois.
U Timpanu	Ecole de Lumiu : intervention depuis 2017 auprès de 3 classes à raison de 8 heures. Ecole de Calvi : intervention, recrutement classes CHAM-V à raison de 8 heures. Collège de Calvi : ateliers collectifs de guitare de la 6 ^e à la 3 ^e pendant la pause méridienne, atelier instrumental le jeudi soir et atelier chorale.
Cacel	Présentation d'instruments auprès de 12 classes de Portivechju (CE1 à 6 ^e) à raison de 15 heures.
Anima*	Pour le volet IMS* : sur les 2 dernières saisons et celle en cours elles auront concerné au total 76 classes, 1 434 élèves, 880 heures d'interventions Pour la programmation, en dehors des 2 saisons covidées, l'EAC est revenue à un niveau important : 30 séances pour 1 687 élèves en 2018-2019, 22 séances et 1 501 élève pour la saison qui vient.
Una Volta	4 classes primaires jumelées PEAC (parcours d'éducation artistique et culturel) à raison de 2 heures tous les 15 jours (95 élèves). Classes (CE2/CM2) jumelées films animation (30 heures par an). Résidence création BD à l'école : classes de primaire en 2019/2020, 2 classes de 6 ^e en 2020/2021 et 1 classe de 5 ^e en 2021/2022. Prix des lycéens (festival de la BD) : 7 jours d'interventions pour un effectif moyen de 150 élèves. De nombreuses autres actions jusqu'en 2020 avec les collèges de Montesoro, Simon Vinciguerra, Lucciana et le lycée Jean Nicoli.

**Anima a mis en œuvre depuis la création de l'association, une politique volontariste en faveur des scolaires que cela soit dans le cadre d'interventions dans les classes ou d'accueil de scolaires dans le cadre de la programmation de la salle Cardiccia, la réduction du soutien de la CDC a conduit l'association à diminuer ses actions, passant de 163 classes en 2013 à 30 classes en 2019, soit de 3 913 élèves à 727 élèves. IMS : Interventions musicales en milieu scolaire.*

Pourtant malgré le volontarisme des associations, la mise en œuvre des actions EAC se heurtent à de nombreuses contraintes. Dans le domaine de la musique, la mutualisation du poste de directeur entre les pôles est difficilement réalisable. Si cela a été étudié, il n'y a pas eu de solutions au plan juridique. Par ailleurs, les actions en temps scolaire sont chronophages et ne peuvent se faire au détriment de leur mission d'enseignement artistique.

Enfin, bien que le règlement des aides prévoit une bonification pour mener des actions en milieu scolaire (10 000 € de bonification pour des projets en milieu scolaire par groupe de classe(s) ou projet annuel), les demandes annuelles n'entrent pas dans le conventionnement triennal et sont assujetties aux contraintes budgétaires de la CDC, ce qui ne garantit pas leur mise en œuvre effective.

5. Les ressources humaines des pôles

La structuration RH varie fortement selon les pôles, notamment concernant les personnels administratifs. En effet, les petites structures fonctionnent généralement en effectif restreint d'un seul emploi administratif, porté par le directeur et un emploi souvent à temps partiel, compensé parfois par les bénévoles de l'association.

Répartition des emplois administratifs dits de structure (2021)

Emploi (en nombre de contrats)	Scola in Festa	U Timpanu	Anima	Cacel	Una Volta
CDI Direction Administrative et pédagogique	1 (100%)	1	1 (100%)	1	1
CDI Administratif	1 (50%)	0	1 (80%) + 1 (40%)	1 (50%)	10
CDI Accueil - secrétariat	0	0	1 (57%)		
Bénévoles administratif	1	NC	NC	1	NC

Des équipes pédagogiques de plus en plus structurées

En termes d'équipes pédagogiques, les enseignants sont employés en CDI ou en CDD et parfois en contrats aidés, généralement en temps partiel en fonction du volume d'enseignement. Il convient de rappeler qu'un équivalent temps plein pour un emploi de professeur est de 24h hebdomadaire. Certains interviennent encore en prestations de services pour des petites structures comme U Timpanu, ou des structures plus importantes comme Una Volta (notamment concernant des prestations ponctuelles de médiation culturelle pendant le festival de la BD ou le festival Cinetica). Les pôles restent toutefois sensibles à l'idée de pérenniser leurs emplois d'enseignants au travers de contrats de travail et rémunérés dans le respect des conventions collectives en vigueur (sachant que la convention collective applicable reste celle de l'animation).

Répartition des emplois pédagogiques (2021)

Emploi (en nombre de contrats)	Scola in Festa	U Timpanu	Anima	Cacel	Una Volta
CDI Formateurs	6	7	12	8,5	9
CDD formateurs	2	0	0	4	2
Prestataires formateurs et/ou détachés d'une association	1	6	0	4	20
Bénévoles formateurs	0	4	2	6	0

Des enseignants majoritairement diplômés

Les enseignants sont tous des musiciens ou praticiens de leur spécialité confirmés, certains de part leur expérience professionnelle, d'autres ayant en plus validé un diplôme qu'il soit, d'Etat comme un CA (certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique) et un DE (diplôme d'État), ou encore un DFPM (diplôme de Formation Pédagogique Musicale), un DEM (diplôme d'études musicales), un diplôme universitaire (exemple DUMI : diplôme universitaire de musicien intervenant), ou enfin un diplôme obtenu à l'étranger.

Répartition des niveaux de qualification (2021) par pôle

Niveau de qualification	Scola in Festa	U Timpanu	Anima	Cacel	Una Volta	TOTAL	%
Expérience professionnelle	5	5	6	5	6	27	42%
Diplôme d'Etat (CA et DE)	2	3	2	3	3	13	21%
DFPM / DU / DUMI / DEM / DNOP	3	0	5	4	10	22	34%
Diplôme à l'étranger	0	0	0	0	2	2	3%
TOTAL	10	8	13	12	21	64	100%
% enseignants diplômés	50%	38%	54%	58%	71%	58%	58%

Un personnel en manque de formation professionnelle continue

Les salariés des pôles accèdent peu à la formation professionnelle continue, pour les petites structures les enseignants suivent majoritairement une formation chaque année, pour les plus grosses structures, comme Una Volta ce sont les salariés dits de structure qui ont accès à la formation.

Répartition par pôle des salariés formés en 2021

Formation des salariés	Scola in Festa	U Timpanu	Anima	Cacel	Una Volta
Nombre de salariés formés	1	0	4	0	4
Dont enseignants	1	0	3	0	0
% de salariés formés / Total salariés	11%	0%	25%	0%	18%
% d'enseignants formés / Total formateurs	13%	0%	25%	0%	0%

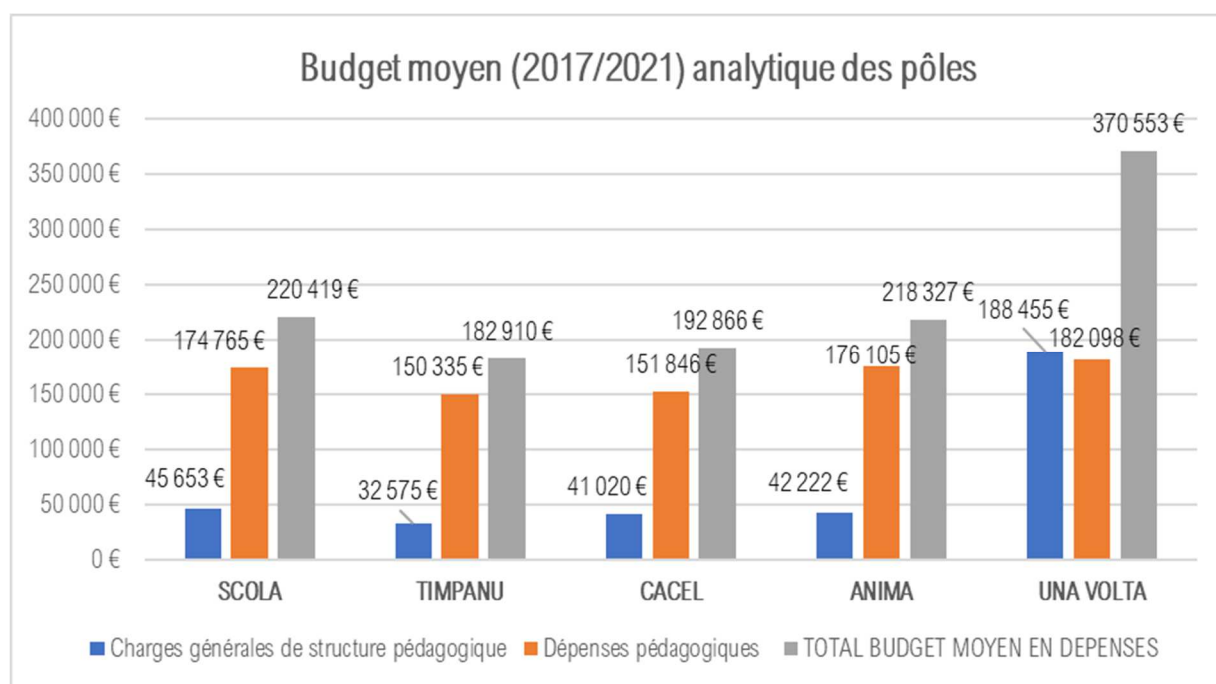
Une formation mutualisée entre les 5 pôles a été organisée par la CDC en 2016, mais il n'y a pas eu de suite depuis. Il serait judicieux d'envisager une action concertée avec le conservatoire, notamment s'agissant de la formation des enseignants.

6. L'évaluation budgétaire et financière

Afin de pouvoir établir une étude comparative cohérente des pôles, un travail de comptabilité analytique a été réalisé. En effet, Una Volta et Anima ont à la fois une activité de d'enseignement artistique et de diffusion artistique. Dans ce contexte, seules les charges relevant de l'activité pédagogique, qu'elles soient de structure (charges à caractère général : locaux, emplois administratifs...), ou d'enseignement (charges de personnel pédagogique et autres charges pédagogiques) ont été retenues pour cette évaluation.

Des budgets annuels moyens (2017/2021) en dépenses autour de 200 k€ (à l'exception d'Una Volta)

Il apparaît ainsi que les budgets globaux moyens par pôle sont sensiblement équivalents, autour de 200 K€/an, à l'exception de Una Volta qui dispose de locaux et d'un personnel administratif plus importants (budget global moyen 370 K€).



Par ailleurs, la répartition des charges est également équivalente entre les pôles 20% de charges de structure et 80% de charges pédagogique. S'agissant d'Una Volta ce ratio est de 51% de charges de structure et 49% de dépenses pédagogiques.

Des coûts par élèves très en deçà des moyennes nationales

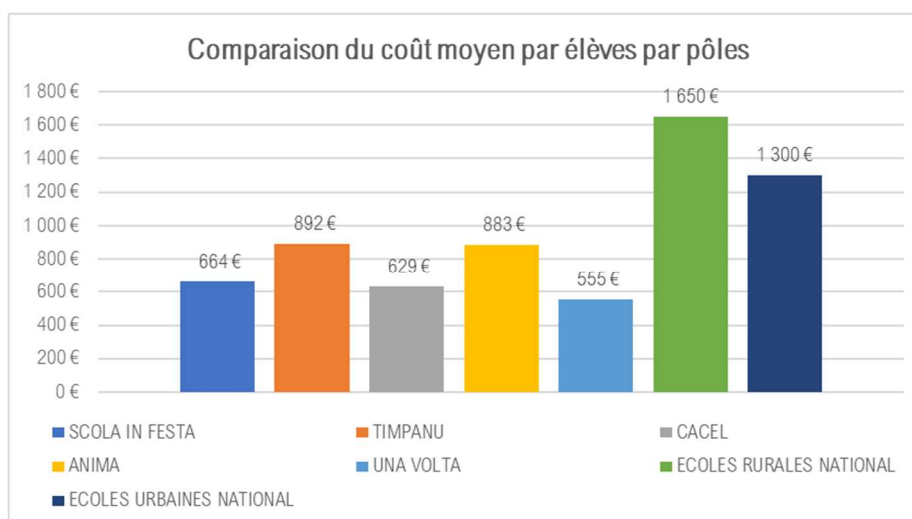
Si la France compte un grand nombre de conservatoires (43 CRR, 108 CRD et 307 CRC/CRI), le nombre d'écoles associatives est quant à lui difficile à déterminer. A titre de repère, la Confédération musicale de France regroupe 4 500 structures. Une étude réalisée par OPALE (Centre de ressources Culture & Économie Sociale et Solidaire) en 2016 sur les écoles de musique associatives a permis néanmoins de dresser un panorama de différents types d'école en distinguant notamment les écoles musicales mono-activité et les écoles pluriactivités (l'enseignement musical étant l'activité principale). De plus, cette étude a distingué les écoles situées en milieu rural de celles situées en milieu urbain.

Ainsi, au niveau national le coût par élève annuel d'une école associative en mono-activité en milieu urbain se situe autour de 1 300 €/élève, ce coût monte à 1 650 € pour une école en milieu rural. En cas de pluriactivité, le coût par élèves est plus important (sans pour autant avoir été chiffré dans l'étude). Il est à noter néanmoins que les effectifs moyens d'élèves au niveau national sont plus élevés, une école du rural compte 500 élèves, alors qu'en Corse cet effectif est de 300 élèves et une école urbaine compte plus de 1000 élèves pour une moyenne de 500 en Corse, ce qui impacte le coût moyen par élève.

S'agissant des pôles insulaires, on peut dresser une typologie de ces établissements : Scola in Festa est une école de pluriactivité située dans une zone rurale sous forte influence urbaine (Insee), Anima est en pluriactivité dans une zone rurale sous faible influence urbaine, U Timpanu est en mono-activité dans une zone urbaine de densité intermédiaire et enfin Una Volta et le Cacel sont en pluriactivité en zone urbaine de densité intermédiaire.

Type de structure	ECOLE RURALE		ECOLE URBAINE	
	Mono-activité	Pluriactivité	Mono-activité	Pluriactivité
SCOLA IN FESTA		X		
U TIMPANU			X	
CACEL				X
ANIMA		X		
UNA VOLTA				X

Coût moyen (2017/2021) annuel par élève et par pôle



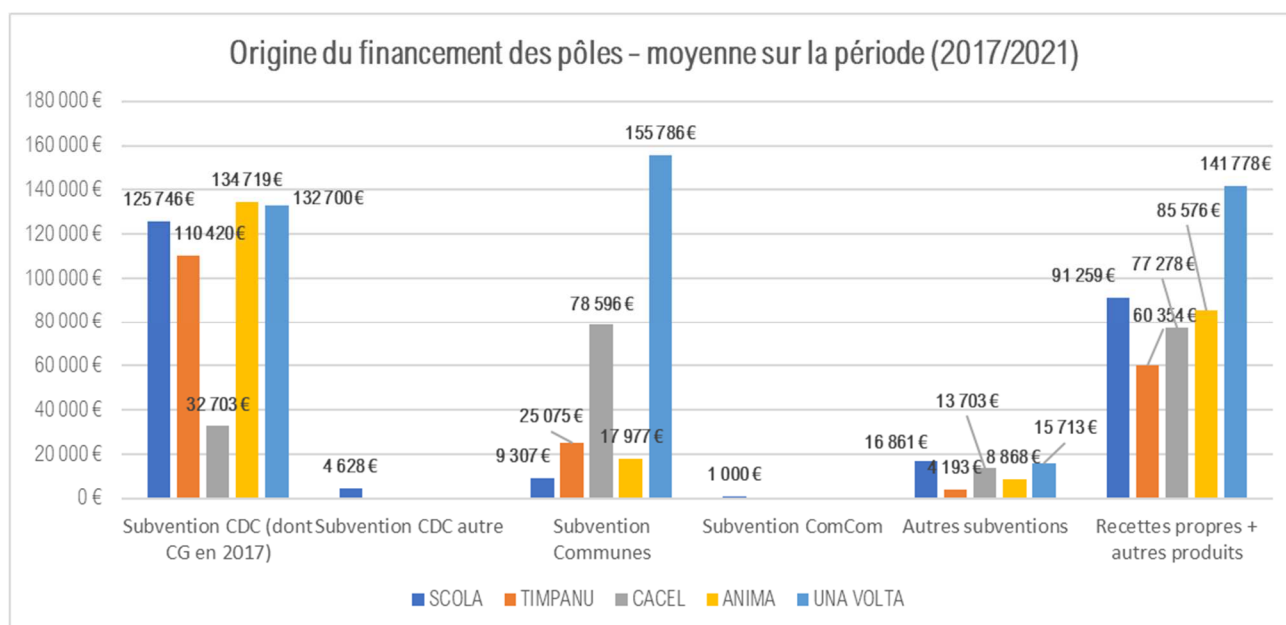
Le coût moyen par élèves est calculé en divisant le budget annuel par le nombre d'élèves. Les données ci-dessus pour chaque pôle ont été calculées sur la base du budget moyen annuel sur la période (2017/2021), divisé par l'effectif moyen sur la période. Les chiffres sont assez éclairants, malgré des effectifs moyens insulaires inférieurs à la moyenne nationale, ces données mettent en exergue le volontarisme des structures corses d'offrir un enseignement de qualité, tout en subissant une pression budgétaire forte (un budget divisé par deux, voire trois par rapport aux moyennes nationales).

Un financement (budget moyen en recettes) couvert à 66% par des fonds publics et à 34% en ressources propres

Comme pour l'évaluation du budget en dépenses, un travail analytique a été réalisé concernant les deux pôles Una Volta et Anima en déterminant l'activité pédagogique, afin de pouvoir présenter une analyse cohérente des budgets en recettes.

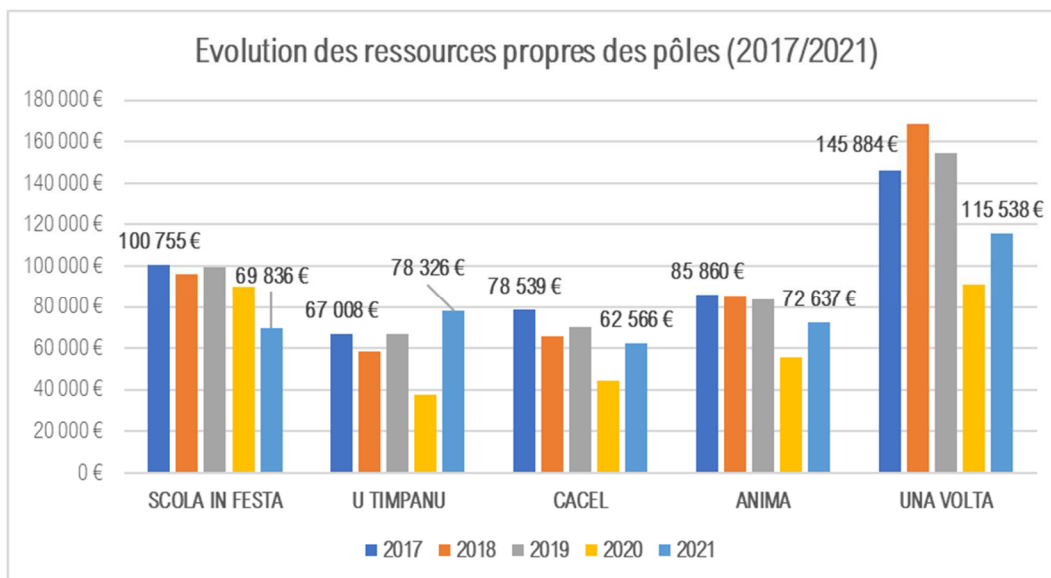
Globalement, la source de financement provient en majorité de fonds publics (66%) : subvention de la CDC, des communes, des Communautés de Communes et d'autres subventions de l'Etat (comme des aides à l'emploi, ou bien en 2020 les subventions exceptionnelles accordées en 2020 et 2021 pendant la crise sanitaire). Il est à noter que jusqu'en 2020, aucun pôle n'a bénéficié de soutien de la part de la communauté de commune du ressort de sa commune d'implantation. A partir de 2021, Scola in Festa a perçu une subvention de 5 000 € (ce qui explique un chiffre moyen de 1 000 € pour les 5 années de la période).

Concernant les ressources propres, celles-ci sont en moyenne de 34%, l'impact de la crise sanitaire qui a fait perdre des recettes en 2020 et 2021 a été néanmoins compensé par les subventions de l'Etat.



Origine du financement en % (moyenne sur la période 2017/2021)

	SCOLA	TIMPANU	CACEL	ANIMA	UNA VOLTA
Subvention CDC	51%	55%	16%	55%	30%
Subvention CDC autre	2%				
Subvention Communes	4%	13%	39%	7%	35%
Subvention ComCom	0,4%				
Autres subventions	7%	2%	7%	4%	4%
Recettes propres + autres produits	37%	30%	38%	35%	32%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%



Des tarifs de scolarité inégaux, globalement supérieurs à ceux du Conservatoire

Pour mémoire, les tarifs pratiqués par le Conservatoires appliquent les minima sociaux et la dégressivité familiale, ce qui permet d'envisager un tarif au plus bas de 50€/an et au plus haut à 327€/an et par enfant. Trois pôles (Scola in Festa, Timpanu et Una Volta) sur 5, demandent aux élèves de s'acquitter d'une cotisation à laquelle s'ajoute les frais de scolarité. Par ailleurs seuls le Cacel et Anima appliquent un barème sur minima sociaux.

De fait, les tarifs restent inégaux, ce qui ne permet pas de garantir l'équité territoriale d'accès aux enseignements artistiques.

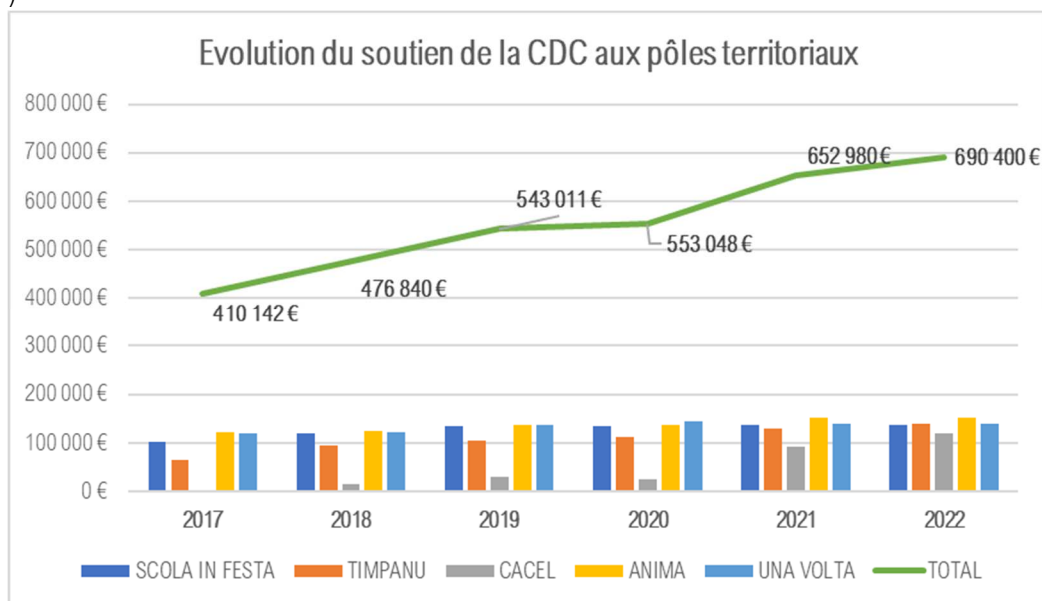
Politique tarifaire (exemples de tarifs moyens annuels enfants)					
	SCOLA	TIMPANU	CACEL	ANIMA	UNA VOLTA
Cotisation à l'association	50 €	15 €	0 €	0 €	15 €
Tarifification minima sociaux (QF)	Non	Non	Oui	Oui	Non
Dégressivité (même famille ou pluriactivité)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Tarif Eveil musical / an	340 €	288 €	240 €	162 €	190 €
Musique cours individuel 30 mn	500 €	390 €	308 €	315 €	320 €
Musique et/ou chant cours collectifs	340 €	250 €	240 €	162 €	221 €
Cours collectifs Théâtre	500 €			162 €	185 €
Cours collectifs Danse			360 €		178 €
Cours collectifs Arts plastiques			285 €	162 €	185 €

Un accompagnement fort de la CDC

Le règlement des aides actuel de la CDC relatif aux pôles de formation prévoit un plafond de soutien annuel de 160 000 €. Si le soutien accordé à chaque pôle reste encore en-deçà du plafond réglementaire, il n'en reste pas moins que la Collectivité de Corse a fortement accru son engagement auprès de ces structures, marquant ainsi son volontarisme en faveur des enseignements artistiques.

Ainsi, depuis 2017, la subvention moyenne par pôle accordée par la CDC est passée de 82 000 € en 2017 (soit un budget total de 410 000 €) à 130 500 € (au total 653 000 €) en 2021 et 138 000 € en 2022 (au total 690 000 € votés*), à savoir + 68% entre 2017 et 2022. Les pôles qui ont bénéficié de l'augmentation la plus forte sont U Timpanu et le Cacel, motivée notamment par la professionnalisation des structures et la volonté de la CDC d'un soutien équilibré entre les associations. Plus spécifiquement pour le Cacel, La CDC a

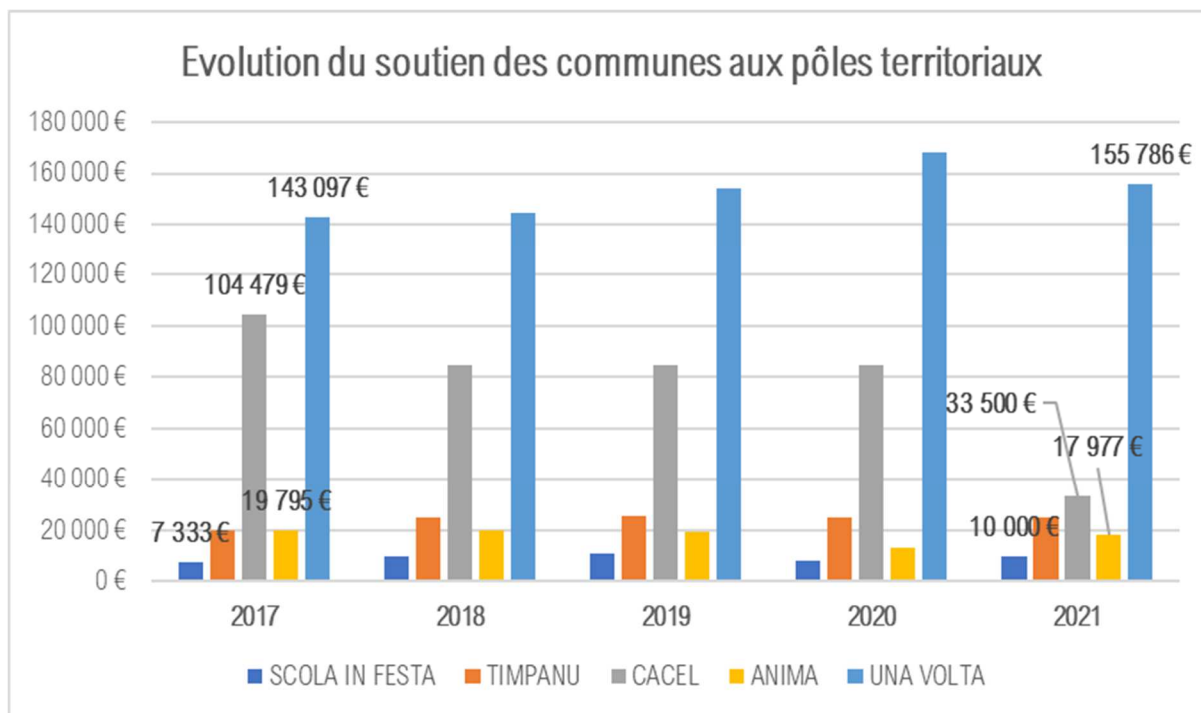
compensé la forte diminution de l'implication de la commune (-68% entre 2017 et 2021 et -77% entre 2017 et 2022).



	2017	2018	2019	2020	2021	2022*	% evol
SCOLA IN FESTA	103 000 €	120 000 €	134 732 €	134 000 €	137 000 €	137 000 €	33%
TIMPANU	65 000 €	95 000 €	105 000 €	111 680 €	130 000 €	140 000 €	115%
CACEL	0 €	15 410 €	30 000 €	25 433 €	92 671 €	120 000 €	113%
ANIMA	122 000 €	125 050 €	136 294 €	137 250 €	153 000 €	153 000 €	25%
UNA VOLTA	120 142 €	121 380 €	136 985 €	144 685 €	140 308 €	140 400 €	17%
TOTAL	410 142 €	476 840 €	543 011 €	553 048 €	652 979 €	690 400 €	68%

Un soutien financier des communes inégal, mais des mises à disposition de locaux pour chaque pôle

Afin de pouvoir établir une comparaison fiable, comme évoqué pour les autres points, le soutien des communes d'implantations pour Anima et Una Volta a été ventilé, permettant d'évaluer un fléchage pour l'activité pédagogique.



Le soutien financier des communes reste très inégal, en moyenne 17 K€/an, soit 7% du budget global moyen des trois pôles : Anima (7%), Scola in Festa (4%) et U Timpanu (13%).

Pour le Cacel, le soutien de la CDC s'est structuré à compter de 2019 (année de signature de la charte des pôles) et renforcé les années suivantes. La subvention de la commune de Portivechju a subi une forte diminution, se positionnant dans ce contexte à un niveau sensiblement équivalent de celui des 3 pôles cités précédemment.

S'agissant d'Una Volta, Bastia est à un niveau de soutien fort (avec une subvention moyenne affectée à l'activité pédagogique de plus de 150 K€ par an), qui représente 35% du financement total de la structure.

A ces subventions financières, il convient néanmoins de rajouter les subventions en nature accordées par les communes qui mettent à disposition des locaux gracieusement.

Malheureusement, il est difficile de quantifier ces subventions de manière exhaustive, seules trois associations valorisent ces mises à disposition de locaux en contributions en nature dans leurs comptes annuels :

- Anima pour 23 405 € en 2021
- Una Volta pour 175 475 € en 2021
- Cacel pour 31 276 € en 2021

Des communautés de communes (EPCI) qui peinent à soutenir les pôles en fonctionnement

Comme souligné en page 18, en 2021, un seul EPCI a soutenu un pôle de formation en se dotant de la compétence facultative des enseignements artistiques, Castagniccia-Casinca pour Scola in Festa, pour 5 000 €/an, ce soutien a été renouvelé en 2022.

En 2022, la communauté de communes Sud Corse a souhaité apporter un financement en fonctionnement au Cacel, afin de soulager la commune, mais sans pour autant se doter de la compétence. Ainsi à l'occasion du conventionnement triennal 2022-2024 et tripartite (CDC, ville de Portivechju et ComCom) la subvention prévue par la communauté de communes est de 10 000 €/an.

S'agissant des autres pôles, les communautés de communes semblent toujours réticentes. Pourtant, elles accompagnent bien souvent les projets d'investissement, comme c'est le cas pour Fium'Orbu-Castellu avec le projet d'école des arts de Prunelli di Fium'Orbu.

Le schéma 2017/2021 avait pourtant comme objectif d'inciter ces collectivités à accompagner financièrement ces structures dans le cadre de la définition d'un schéma culturel de territoire. Force est de constater que cette structuration n'a pu vraiment se réaliser, ce qui pénalise le développement des associations et la péréquation territoriale.

4.5 LES AUTRES ETABLISSEMENTS OU STRUCTURES ASSOCIATIVES

Le règlement des aides Culture permet de soutenir en complément des pôles territoriaux des petites écoles associatives. Ainsi, la mesure 1.1-b « Aide aux écoles culturelles et artistiques associatives » vise à accompagner ces petites structures en milieu rural ou urbain.

Ces dernières doivent dispenser une offre d'enseignement hebdomadaire d'au moins 10 heures de formation artistique à destination des enfants hors temps scolaire. La priorité est donnée à celles se situant dans des lieux où il y a une absence d'offre dans la discipline proposée et priorisant l'usage de la langue corse.

Peu d'écoles sont en fait soutenues par la CDC ; la raison est que beaucoup de ces écoles se trouvent en milieu urbain, là où une offre de formation existe notamment celle du Conservatoire. En milieu rural, force est de constater que peu d'initiatives sont menées. Ces écoles soutenues par la CDC sont au nombre de 6 actuellement :

- ➔ Ecole de musique de Bunifaziu (15 000 € de subvention en 2022)
- ➔ Cie Mines de Rien (arts du cirque) à I Fulelli (25 000 € de subvention en 2022)
- ➔ Maison des jeunes et de la Culture à Furiani (15 000 € en 2022)
- ➔ Musical à Calenzana (2 000 € en 2022)
- ➔ Ecole de danse Variation à L'Isula (15 000 € en 2022)
- ➔ La palette polychrome (arts plastiques) à Aiacciu (15 000 € en 2022)

Le règlement des aides actuel pourrait être réétudié afin de permettre le développement d'initiatives, mais à la condition que ces écoles associatives respectent un certain nombre de prérequis s'agissant de la qualité d'enseignement (professeurs diplômés...) et l'inscription dans un réseau autour des pôles territoriaux, du Conservatoire, voire de l'enseignement supérieur.

4.6 LES CENTRES D'HEBERGEMENT ARTISTIQUE

Ces centres artistiques organisent des activités de formation plutôt destinées aux artistes amateurs et professionnels, mais sont également fortement impliqués dans des actions d'éducation artistiques et culturelles.

A- Le centre d'art polyphonique – Mission voix de Corse

Etablissement artistique dédié à la voix, créé en 2012, le CAP n'a pu être opérationnel que depuis 2020, du fait de nombreux problèmes administratifs et logistiques. Installé à Sartè au sein d'un bâtiment mis

à disposition par la commune et dont il occupe 80% de la surface, soit 1 300 m², disposant de salles de chant, d'un auditorium et d'une salle MAO et permettant l'hébergement des stagiaires. Le projet artistique et pédagogique du CAP a été adopté par l'Assemblée de Corse en 2019 (délibération n° 19-473 AC). Ce programme intitulé « INDIA U CANTU » porte sur quatre thématiques qui sont :

- ➔ L'éducation artistique autour de la voix
- ➔ La formation professionnelle des artistes
- ➔ L'information, centre ressource
- ➔ L'organisation d'évènements

La structure recense aujourd'hui 1 directeur administratif, 1 directeur artistique et 3 enseignants diplômés (restant en attente de la nomination d'un 4^e enseignant). L'établissement

S'agissant du volet éducatif celui-ci est distingué entre le dispositif « **Amparera** », qui comprend notamment « Scola » avec des interventions en milieu scolaire en partenariat avec le Rectorat, le dispositif « **Papageno** » d'ateliers sur le site de Sartè et le projet « **I zitelli a l'opera** » à déployer sur 4 sites.

Par ailleurs, le CAP prévoit également un dispositif à vocation d'éducation artistique et culturelle « **Batalera** » sous la forme d'ateliers (atteddi) en chant traditionnel, lyrique et contemporain. Aujourd'hui ce volet est en phase de préfiguration, en 2024, le CAP sera en mesure de dessiner sa stratégie après plus d'un an d'expérimentation.

Des actions ont néanmoins été menées touchant 195 élèves (dont 35 enfants) en 2021, et 253 (dont 46 enfants) en 2022.

Actions 2021

	Dispositif	Intitulé	Enseignants intervenants	Territoires concernés / Lieu de l'action	Public Concerné (Jeunes, adultes...)	Caractéristiques du public (amateurs, pro, tous public...)	Régularité	Date(s) de l'action	Effectifs / Fréquentation Détaillés	Total horaires de cette action
Actions de 2021	Chjassu di i cumuncenzi	Stage « Travail d'acteur »	Julia Knecht Olivier Cangelosi Daniel Delorme	Sartè	Adultes	Pré-pros	Ponctuel	Du 05 au 07 Mars	6 élèves	18 h
	Amparera	Journée Portes ouvertes	Julia Knecht	Sartè	Tous public		Ponctuel	19 mai	16 élèves	12 h
	Amparera	Accademia Cours individuel	Julia Knecht	Sartè	Adultes	Pré-pros	Hebdomadaire 10h/semaine	Juin	12 élèves	30 h
	Atteddi	Appoghju Chorale de Bonifacio	Julia Knecht	Bunifaziu	Adultes	Amateur	Ponctuel	13 juin	12 élèves	4 h
	Atteddi	Appoghju Chorale de Bonifacio	Julia Knecht	Bunifaziu	Adultes	Amateur	Ponctuel	19 juin	12 élèves	4 h
	Atteddi	Appoghju Chorale de Bonifacio	Julia Knecht	Bunifaziu	Adultes	Amateur	Ponctuel	20 juin	12 élèves	4 h
	Atteddi	Appoghju – Masterclass Conservatoire de Bastia	Julia Knecht François Colin	Bastia	Adultes	Amateur	Ponctuel	26 juin	15 personnes	5 h
	Studio Opera	Masterclass Mme Butterfly	Jean-Marc Jonca	Sartène Serra di Ferro	Adultes	Pré-pros	Ponctuel	07 au 24 Juillet	17 personnes	120 h
	L'orma di l'usu	Appoghju Découverte du chant polyphonique	Jean-François Luciani	Lama	Adultes	Amateur	Ponctuel	13/15/17 Juillet	17 personnes	20 h
	L'orma di l'usu	Découverte du chant polyphonique	Miché Paoli	I Fuielli	Adultes	Amateur	Ponctuel	18 juillet	9 personnes	6 h
	Amparera	Journée Porte ouverte Jeune Public	Julia Knecht	Sartè	Enfants	Ponctuel	Ponctuel	27 septembre	15 élèves	10 h
	Amparera	Accademia Lirica Cours Collectif	Julia Knecht	Sartè	Adultes	Pré-pros	Hebdomadaire 5h/semaine	Septembre au 18 décembre	10 personnes	30 h
	Amparera	Accademia Lirica Cours individuel « Carte blanche »	Julia Knecht	Sartè	Adultes	Pré-pros	Hebdomadaire 5h/semaine	Septembre au 18 décembre	10 personnes	30 h
	Amparera	Atteddu La fée de l'hiver	Julia Knecht	Sartè	Enfants	Amateur	Hebdomadaire 1 h/semaine	Octobre à décembre	20 élèves	20 h
	Accademia lirica	Formation musicale	Brice Lebert	Sartè	Adultes	Pré-pros	Hebdomadaire Mercredi 2h/semaine	Octobre à Décembre 2021	7 élèves	48 heures
	L'orma di l'usu	Héritage des modes ancestraux « Fieve di a Serra »	Jean-François Luciani	Aléria	Adultes	Amateur	Ponctuel	23/24 octobre	5 élèves	12 heures
	L'orma di l'usu	A canturia di Silvareccio	Jean-François Luciani	Sartè	Adultes	Amateur	Ponctuel	30 octobre	3 élèves	6 heures
	L'orma di l'usu	Messe des vivants de Tagliu	Jean-François Luciani	Calvi	Adultes	Amateur	Ponctuel	18 décembre	9 élèves	6 heures

ACTIONS 2022

	Dispositif	Intitulé	Enseignants intervenants	Territoires concernés / Lieu de l'action	Public Concerné (Jeunes, adultes...)	Caractéristiques du public (Amateurs, pro, tous public...)	Régularité	Date(s) De l'action	Effectifs / Fréquentation Détaillés	Total horaires de cette action
Actions de 2022	Amparera	Accademia Lirica Cours individuel	Julia Knecht	Sartè	Adultes	Pré-pros	Hebdomadaire 5h/semaine	Janvier au 15 juin	6 élèves	100 h
	Amparera	Accademia Lirica Cours collectif	Julia Knecht	Sartè	Adultes	Pré-pros	Hebdomadaire 5h/semaine	Janvier au 15 juin	6 élèves	100 h
	Amparera	Accademia Lirica Formation musicale	Brice Lebert	Sartè	Adultes	Pré-pros	Hebdomadaire Mercredi 2h/semaine	Janvier à 30 mai	5 élèves	24 h
	Amparera	Papageno-Pagagena	Julia Knecht	Sartè	Enfants	Amateur	Hebdomadaire Mercredi 1h/semaine	Janvier au 15 juin	27 élèves	24 h
	Amparera	Ensemble vocale	Julia Knecht	Sartè	Adultes	Amateur	Hebdomadaire Mercredi 1h30/semaine	Janvier au 15 juin	20 élèves	20 h
	Atteddi	Donna in cantu	Diana Saliceti	Sartè	Adultes	Amateur	Hebdomadaire Jeudi 1h30/semaine	Janvier au 15 juin	15 élèves	12 h
	Atteddi	Puppeppu 6/10 ans	Diana Saliceti	Sartè	Enfants	Amateur	Hebdomadaire Mercredi 1h/semaine	Janvier au 15 juin	6 élèves	10 h
	Atteddi	Puppeppu 11/15 ans	Diana Saliceti	Sartè	Enfants	Amateur	Hebdomadaire Mercredi 1h/semaine	Janvier au 15 juin	3 élèves	10 h
	L'orma di l'usu	Découverte du chant polyphonique	Jean-François Luciani	Sartè	Adultes	Amateur	Ponctuel	18/19 Janvier	4 élèves	12 h
	Atteddi	Découverte du chant polyphonique	Diana Saliceti	Pruprià	Adultes	Amateur	Ponctuel	28 janvier	7 élèves	3 h
	Atteddi Appoghju	Chorale Mezza Voce	Julia Knecht	Sotta	Adultes	Amateur	Ponctuel	8 février	12 élèves	2 h
	Atteddi	Découverte du chant polyphonique	Diana Saliceti	Pruprià	Adultes	Amateur	Ponctuel	11 février	10 élèves	3 h
	L'orma di l'usu	Découverte du chant polyphonique	Jean-François Luciani	Calvi	Adultes	Amateur	Ponctuel	15/16 Février	6 élèves	12 h
	Atteddi Appoghju	Groupe « A Ricuccata »	Julia Knecht	Luciana	Adultes	Amateur	Ponctuel	01 mars	6 élèves	2 h
	L'orma di l'usu	Découverte du chant polyphonique	Jean-François Luciani	Bastia	Adultes	Amateur	Ponctuel	15/16 Mars	7 élèves	12 h
	Atteddi Appoghju	Groupe « A Ricuccata »	Julia Knecht	Luciana	Adultes	Amateur	Ponctuel	29 mars	6 élèves	2 h
	L'orma di l'usu	Découverte du chant polyphonique	Jean-François Luciani	Bastia	Adultes	Amateur	Ponctuel	29/30 Mars	12 élèves	12 h
	Atteddi Appoghju	Groupe « A Ricuccata »	Julia Knecht	Luciana	Adultes	Amateur	Ponctuel	05 avril	6 élèves	2 h
	L'orma di l'usu	Découverte du chant polyphonique	Jean-François Luciani	Aiacciu	Adultes	Amateur	Ponctuel	07/08 Avril	9 élèves	12 h
	Atteddi Appoghju	Groupe « A Ricuccata »	Julia Knecht	Luciana	Adultes	Amateur	Ponctuel	26 avril	6 élèves	2 h
L'orma di l'usu	Découverte du chant polyphonique	Jean-François Luciani	Corti	Adultes	Amateur	Ponctuel	26/27 Avril	7 élèves	12 h	
Atteddi Appoghju	Groupe « A Ricuccata »	Julia Knecht	Luciana	Adultes	Amateur	Ponctuel	03 mai	6 élèves	2 h	
L'orma di l'usu	Découverte du chant polyphonique	Jean-François Luciani	I Fulelli	Adultes	Amateur	Ponctuel	03/04 mai	7 élèves	12 h	
Atteddi Appoghju	Chorale Mezza Voce	Julia Knecht	Sotta	Adultes	Amateur	Ponctuel	05 mai	17 élèves	2 h	
L'orma di l'usu	Découverte du chant polyphonique	Jean-François Luciani	Purtivechju	Adultes	Amateur	Ponctuel	09/10 Mai	4 élèves	12 h	
Atteddi Appoghju	Mezza Voce	Julia Knecht	Sotta	Adultes	Amateur	Ponctuel	12 mai	17 élèves	2 h	
Atteddi	Découverte du chant polyphonique	Diana Saliceti	Pruprià	Adultes	Amateur	Ponctuel	9 juin	5 élèves	2 h	
Atteddi	Découverte du chant polyphonique	Diana Saliceti	Cuzzà	Enfants	Amateur	Ponctuel	11 juin	10	1 h	
Atteddi	Découverte du chant polyphonique	Diana Saliceti	Cuzzà	Adultes	Amateur	Ponctuel	11 juin	1	2 h	

B- L'ARIA à Olmi-Capella

L'association « ARIA » créée à l'initiative du comédien et metteur en scène Robin Renucci, conduit depuis 1998 en Corse, en milieu rural à Pughjola, dans la vallée du Giussani, une action d'éducation et de formation initiale et continue par la création théâtrale, depuis l'enfance à l'âge adulte.

Depuis 2010, « l'ARIA » exploite les équipements réalisés sur la base de son projet général d'activités : l'outil théâtral « A Stazzona » conçu pour la formation et l'éducation au théâtre et le Bâtiment Battaglini pour l'accueil en résidence des publics concernés.

Le projet culturel se décline en quatre axes :

- ➔ Education artistique et formation
- ➔ Création
- ➔ Tourisme durable, valorisation du territoire
- ➔ Manifestations, médiation culturelle

Ouvert toute l'année, l'ARIA accueille chaque année plus de 1 200 enfants (chiffres 2019) en temps et hors temps scolaire (foyers socio-éducatifs notamment) dans le cadre de son activité d'éducation artistique et culturelle. L'association a d'ailleurs signé en 2019 une convention cadre avec le Ministère de la Culture, celui de l'Education nationale, l'Université de Corse, la CDC et le réseau Canopé entérinant sa position de Pôle de ressource pour l'Education artistique « théâtre et arts du cirque » de Corse (PREAC).

De plus, également en 2019, l'association a conclu un partenariat avec le conservatoire Henri Tomasi (mise à disposition d'intervenants de l'ARIA pour les cours de théâtre de l'antenne de Bastia).

Enfin, s'agissant de la formation professionnelle, l'ARIA accueille plus de 250 stagiaires adultes, pour plus de 120 jours de formation en moyenne par an.

Depuis 2021, la structure est également labélisée Centre Culturel de Rencontres (CCR) devenant ainsi le dix-neuvième site patrimonial français porteur de ce label et le premier Centre culturel de rencontre en Corse.

Récapitulatif de l'activité de l'ARIA de 2015 à 2020

EAC	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de jours d'activité		143	151	220	537	337
Nombre total de participants		687	953	1176	1488	520
Nombre de classes scolaires accueillies en courts séjours à la Stazzona (3-5 jours)	16	19	29	22	36	15
Nombre d'enfants accueillis en classe verte	612	405	532	976	714	55
Nombre d'enfants (total EAC)		487	801		1202	358
Nombre de jours	240	232	258		284	95
FORMATION PRO	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Journées de formation à destination d'étudiants inscrits en écoles d'art	0	9	35	24	24	0
<i>Participants des écoles d'art internationales</i>	NC	21	38	25	14	0
Journées de formation à destination de professionnels	NC	24	21		46	18
<i>Participants aux formations pro</i>	NC	73	75		81	62
Journées de formation aux adultes amateurs	NC	28	55		62	42
<i>Participants aux formations amateurs</i>	NC	60	116		191	74
TOTAL jours de formation adultes	NC	60	100	107	132	60
TOTAL participants	257	152	193	193	296	136

4.1 L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

L'éducation artistique et culturelle regroupe des activités culturelles en temps scolaire qui ne relèvent pas d'un enseignement artistique, mais d'une sensibilisation des jeunes à la culture autour des 3 piliers que sont : la fréquentation des artistes et des œuvres, la pratique artistique et la connaissance et le développement de l'esprit critique.

Pour soutenir ces actions, la Collectivité de Corse intervient en partenariat avec l'Education nationale en soutenant financièrement ces activités. Plusieurs directions de la CDC interviennent dans le champ de l'EAC : la Culture, l'éducation, la langue corse et la jeunesse notamment. Par ailleurs, certains organes satellites de la CDC sont également partie prenante, comme l'Office de l'environnement.

Ces diverses interventions ne sont pour l'heure pas concertées et le **prochain schéma aura pour enjeux de créer de la visibilité et de la transversalité** afin de garantir un accès pour tous visant au 100% EAC, en réduisant les iniquités territoriales, alors qu'un déséquilibre entre urbain et rural est encore constaté. La première étape de ce processus repose sur la **contractualisation avec l'Etat d'une convention cadre**, annexe du présent document et soumise à l'approbation de l'Assemblée de Corse qui permettra au comité technique de définir ces outils. Une étude en cours visant à établir un guide des actions éducatives permettra également d'œuvrer en ce sens.

Enfin, il est à souligner que certaines communes soutiennent également des actions EAC dans les établissements scolaires, notamment dans le cadre des dispositifs de contrat de ville. Les communes d'Aiacciu et de Bastia sont d'ailleurs labellisées **cités éducatives** afin de développer des actions dans les

quartiers prioritaires depuis 2021 et proposent donc de nombreuses actions dans le domaine de l'EAC. Enfin, la ville de **Bastia** s'est engagée dans la **labélisation du 100% EAC**.

C- La Direction de la Culture

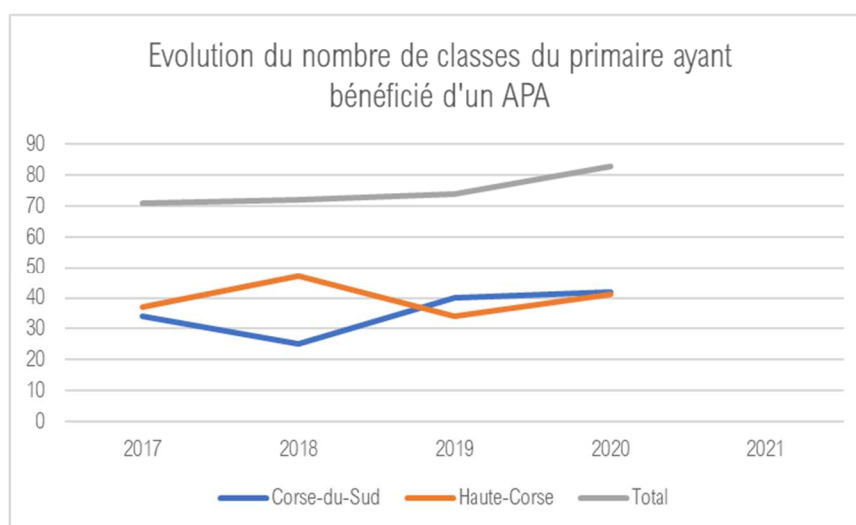
Les dispositifs de la direction de la Culture sont divers que cela soit dans le cadre du règlement des aides, de dispositifs nationaux ou des actions EAC mises en œuvre par les établissements culturels de la CDC.

L'aide aux actions artistiques et culturelles (APAC) en direction des jeunes

Cette mesure permet de soutenir des actions dans le primaire, le secondaire, à raison d'un maximum de 100 heures par an et par classe dans le primaire et 50 heures dans le secondaire. Pour le primaire les projets sont instruits conjointement entre la CDC et les Inspections académiques.

En moyenne, chaque année **35 ateliers** sont menés, pour près de **80 classes** (environ 2 000 élèves), pour des interventions de **20 heures en moyenne** par an et par classe, soit un total de 1 500 heures d'interventions artistiques et plus d'une quinzaine d'associations culturelles intervenantes.

L'enveloppe budgétaire allouée par la CDC est de 50 000 € par an et n'a pas évolué depuis de nombreuses années. La répartition est équitable entre Cismonte et Pumonte, mais reste majoritairement concentrée en zone urbaine, avec quelques disparités selon les disciplines artistiques selon les projets proposés par les écoles et en fonction de la présence des intervenants. En effet, la musique est de loin la pratique la plus répandue, viennent ensuite les arts plastiques, le théâtre (surtout en Pumonte) et enfin la danse, dont il est à souligner qu'il n'existe plus de projets EAC en Haute-Corse depuis 2017.



Par ailleurs, il convient de souligner que le taux de rémunération des artistes intervenant est en-deçà des pratiques nationales. En effet, le taux horaire appliqué aujourd'hui s'élève à 48€, alors que le Comité Pluridisciplinaire des Artistes-Auteurs et des Artistes-Autrices préconise un taux horaire de 71,05 €, la moyenne nationale se situant autour de 60 € de l'heure.

Le dispositif « écoles, collèges, lycéens et apprentis au cinéma »

La Cinémathèque de Corse est coordinatrice des deux associations intervenantes en Haute-Corse et Corse-du-Sud. Ces dispositifs concernant plus de 8 700 élèves du primaire, près de 1 100 collégiens et plus de 500 lycéens et apprentis en Corse.

Au sein des établissements culturels de la CDC

La Cinémathèque de Corse, le FRAC et les médiathèques territoriales où des accueils de scolaires sont organisés pour des séances de cinéma et des visites d'exposition dédiées et des animations au programme des médiathèques (rencontres d'auteurs d'illustrateurs, conteurs, théâtre, musique ...). Il conviendra dans le futur schéma de disposer d'indicateurs de suivi des actions mises en œuvre par ces établissements.

Le réseau des médiathèques propose régulièrement une programmation de spectacle vivant afin d'accompagner son action en faveur de la lecture.

Dans le cadre d'appels à projets ponctuels

En 2021 « Primur'Arte », AAP lancé à la suite de la crise sanitaire, a eu pour objectif de permettre la diffusion et la découverte de la création culturelle insulaire dans des territoires qui en sont dépourvus à travers la proposition d'une programmation culturelle. Sur 35 projets proposés, 10 ont concerné des activités culturelles en temps scolaire au sein des établissements.

Ou encore en 2022, le nouvel appel à projet « Leghje Cumedie » a pour vocation d'adapter des livres sélectionnés dans le cadre du prix « Leghje Eleghje » pour une proposition de création théâtrale, notamment en langue corse, à destination des écoles primaires du rurales qui participent au prix.

Par le soutien aux différentes structures culturelles de création et de diffusion (associations, compagnies artistiques, lieux de diffusion publics et privés, fabrique culturelle, laboratoriu...) qui en plus de leurs activités de création et/ou diffusion développent de nombreuses actions d'EAC. **Le prochain schéma devra veiller à mettre en œuvre des outils de suivi des actions EAC mises en œuvre par ces structures.**

B- Les autres directions de la CDC

Un premier travail d'analyse a pu être effectué à partir des données collectées auprès des autres directions. Pour autant, ce **travail est à approfondir et à systématiser** afin de pouvoir bénéficier d'outils de suivi et d'analyse pertinents.

La Direction de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Un soutien est accordé aux côtés du Rectorat de l'Académie de Corse par le biais de la direction l'éducation. Ainsi de nombreux ateliers dans le secondaire dans toutes les disciplines artistiques (spectacle vivant, littérature, arts plastiques et visuels, cinéma...) sont mis en œuvre chaque année. En début d'année scolaire le Rectorat de l'Académie de Corse en septembre publie son appel à projets des APA sur son site internet. Les établissements scolaires saisissent dans l'application « ADAGE » les projets construits en partenariat avec les acteurs culturels. Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'une commission par les services du Rectorat et ceux de la Collectivité de Corse pour financement.

Près de 50 ateliers sont organisés chaque année dans les établissements scolaires autour des principales esthétiques que sont le théâtre, la littérature, les arts plastiques ou encore le cinéma et l'audiovisuel, cofinancés par la CDC et touchant **plus de 2 000 élèves chaque année.**

De plus, la CDC en partenariat avec le Rectorat a mis en œuvre un dispositif spécifique de l'académie de Corse, intitulé **PAESE**. Il est la déclinaison locale d'un mélange entre la classe à Projet Artistique et Culturel (classe à PAC) et le Projet d'Action Éducative (PAE). Les PAESE sont financés en interne au sein de l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement avec l'accord du conseil d'administration sur la dotation spécifique allouée par la Collectivité de Corse depuis 2007. A la différence de l'atelier, le PAESE concerne un groupe classe (très rarement plus) avec un enseignant et il se déroule sur le temps scolaire.

Enfin, le service des actions éducatives est amené également au travers **d'appels à projets** de proposer des activités relevant du champ de l'EAC.

La Direction de la langue corse

Les activités de pratique artistique en langue corse pour le premier degré ont récemment changé de dénomination et s'appellent désormais les Classes à Projets Artistiques et Culturels en langue corse. Ces classes à PAC LCC font l'objet d'un soutien annuellement accordé par la Collectivité de Corse depuis plusieurs années. Il s'agit de mettre en place des projets, réalisés durant le temps scolaire, dirigés par l'enseignant et soutenus par l'intervention d'un artiste corsophone membre d'une association agréée. Cette organisation pédagogique ouverte à un partenariat artistique et culturel en immersion en langue corse, se fait à la demande et sous le contrôle des autorités académiques. Les projets de ces classes à PAC LCC, basés sur l'utilisation de la langue corse, permettent de renforcer l'environnement linguistique et culturel de l'enseignement ainsi que de favoriser la création en langue corse. Ils mettent en pratique les disciplines artistiques suivantes : ateliers chant/musique ; ateliers théâtre ; ateliers arts plastiques et visuels ; ateliers de danse ; ateliers d'arts visuels. Les projets peuvent être soutenus pour un maximum de 50 heures par classe et la rémunération des intervenants artistiques est de 50 € de l'heure.

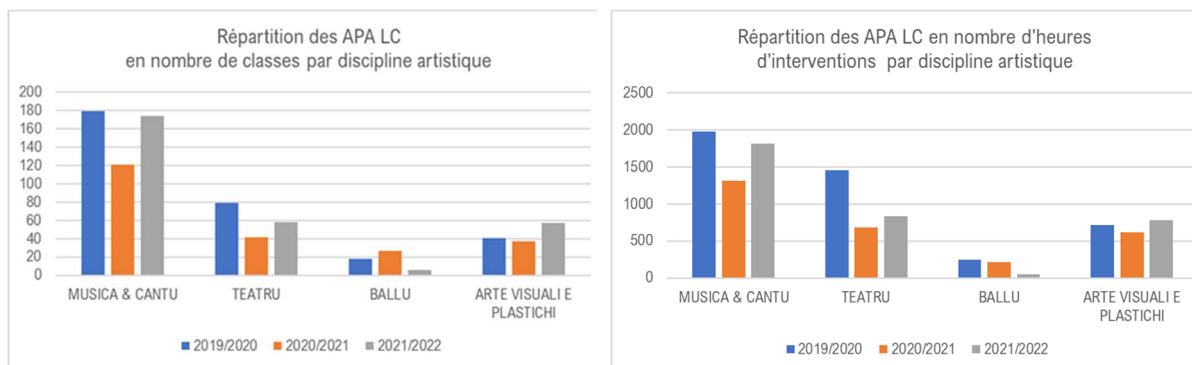
L'équilibre territorial des actions EAC en langue corse soutenues est mieux réparti, couvrant à la fois les écoles du rural et celles des zones urbaines, avec toutefois un nombre 4 fois plus important d'actions dans le Cismonte, par rapport au Pumonte (en moyenne 225 classes pour 4 500 élèves dans le Cismonte, contre 55 classes pour 1 000 élèves dans le Pumonte). Ces actions tournent en moyenne autour de 14 heures d'interventions artistiques par classe et par an. L'enveloppe moyenne de la CDC pour ces actions est de 195 000 €, soit quatre fois plus que l'enveloppe de la Direction de la Culture pour les actions EAC dans le primaire.

Récapitulatif des actions EAC en langue Corse 2019-2022

	2019/2020			2020/2021			2021/2022			MOYENNE		
	2A	2B	TOTAL	2A	2B	TOTAL	2A	2B	TOTAL	2A	2B	TOTAL
Nombre de classes	62	255	317	50	177	227	53	242	295	55	225	280
Nombre d'heures	1 984	2 417	4 401	1 000	1 835	2 835	1 020	2 465	3 485	1 335	2 239	3 574
Moyenne heures	32	9	14	20	10	12	19	10	12	24	10	13
Nombre d'élèves	1 240	5 100	6 340	1 000	3 540	4 540	943	4 548	5 491	1 100	4 493	5 593
Budget	83 808 €	199 848 €	283 656 €	48 000 €	88 056 €	136 056 €	48 960 €	118 320 €	167 280 €	60 256 €	135 408 €	195 664 €

* *en bleu les effectifs sont estimés sur la base de 20 élèves par classe, en noir (2021/2022), il s'agit des effectifs réels.*

La majorité des actions concernent la musique et le chant traditionnels (48% des actions en moyenne sur les 3 dernières années, pour 158 classes et 1 703 heures), viennent ensuite les ateliers relatifs au théâtre en langue corse (28% sur les 3 dernières années, pour 60 classes et 996 heures), les arts plastiques et visuels pour 20% (avec 45 classes et 704 heures), enfin la danse traditionnelle pour 5% (17 classes et 171 heures).



Les autres directions et offices

La direction de la jeunesse met en œuvre un certain nombre d'actions notamment au travers des conventions territoriales de jeunesse (CTJ), partenariat entre la CDC, l'Etat et la CAF, visant à soutenir les communes et intercommunalités dans leurs projets éducatifs extra-scolaires afin de faciliter l'accès aux jeunes des territoires ruraux, aux activités d'éducation artistique et culturelle. Il conviendra de mettre en œuvre un travail commun de suivi et d'évaluation de ces actions dans le cadre de la convention Etat/Région en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

D'autres organes de la CDC, tels que l'office de l'environnement déploient des actions EAC en vue de sensibiliser la jeunesse à l'environnement. Il conviendra tout autant de lister et d'évaluer ces actions.

TITRE III – ENJEUX ET METHODOLOGIE DU NOUVEAU SCHEMA 2023-2028

I- LES ENJEUX

Les enjeux du nouveau schéma sont nombreux, tout d'abord celui-ci s'inscrit dans une nouvelle optique visant à décloisonner la question des enseignements artistiques avec une approche transversale afin de donner la lisibilité de l'offre en Corse en termes de « parcours de formation » du plus jeune âge, jusqu'à l'enseignement supérieur et dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Par ailleurs, l'idée d'intégrer l'éducation artistique et culturelle au schéma souscrit à l'ambition de permettre à l'ensemble des jeunes corses d'accéder à la culture, par la découverte des œuvres, une pratique artistique et d'être dotés des connaissances leur permettant d'aiguiser leur sens critique. La conclusion d'une convention entre l'Etat et la CDC étant la première étape pour atteindre l'objectif de 100% des jeunes corses bénéficiant d'une action EAC chaque année.

Plus spécifiquement, il s'agit au regard de la présente évaluation des deux précédents schémas, de permettre aux établissements d'enseignements, qu'ils soient publics (Conservatoire) ou privés, labellisés (pôles territoriaux ou écoles associatives) d'exercer ces missions de service public dans une perspective de qualité des enseignements et d'équité territoriale en termes d'offre de formation.

Enfin, cette ambition ne peut être mise en œuvre sans le concours de l'ensemble des acteurs concernés : Etat, Collectivités, EPCI, établissements d'enseignement artistique...

1.1 DUREE DU SCHEMA

Les deux précédents schémas ont été établis sur une durée de quatre ans et ½, à cheval sur deux mandatures. Or aucune durée n'est imposée par les textes officiels, il apparaît donc judicieux de faire coïncider le prochain schéma avec la durée de cette nouvelle mandature qui expirera exceptionnellement en mars 2028.

Aussi le **prochain schéma s'étendra sur une durée de 6 ans à compter du vote en Assemblée de Corse.**

1.2 CHAMP D'APPLICATION DU SCHEMA

Si le précédent schéma avait déjà souligné l'importance des notions de parcours de formation et d'éducation artistique et culturelle, force est de constater que le document manquait de données précises afin de mieux appréhender l'ensemble de l'offre en Corse dans l'objectif de disposer d'un document stratégique.

La nécessité d'une analyse partagée sur l'offre de formation

Le nouveau schéma ne peut faire l'économie d'une analyse approfondie des enseignements artistiques en Corse par discipline, par le biais d'un état des lieux exhaustif en distinguant la formation initiale artistique en temps scolaire proposée par l'éducation nationale, celle hors temps scolaire proposée par le Conservatoire, les pôles territoriaux et les autres écoles associatives, ou encore celle proposée par l'enseignement supérieur, afin d'avoir une meilleure visibilité des parcours de formation artistique, dans le respect des compétences de chaque institution.

Le présent bilan permet de déterminer la méthode et les outils d'analyse qui doivent être partagés par tous les acteurs en vue d'une stratégie concertée.

Un champ de discipline artistique à étendre

Enfin, le précédent schéma s'est concentré sur les disciplines artistiques relevant du spectacle vivant, à savoir la musique, la danse et l'art dramatique. Il semble intéressant d'étendre le périmètre du prochain schéma à d'autres esthétiques, qui jouissent en Corse d'une belle dynamique. C'est le cas avec les arts plastiques et visuels, la présence d'offre de formation dans l'enseignement supérieur dans l'île.

Dans le domaine du cinéma, la licence Techniques et Activités de l'Image et du Son (TAIS) et le diplôme Universitaire CREATAACC (Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse) et le développement des options de spécialités au baccalauréat sur trois lycées (Giocante de Casabianca à Bastia, Jean-Paul de Rocca Serra à Portivechju et enfin Fesch à Aiacciu depuis 2020), incitent à intégrer cette esthétique.

Dans le domaine des arts plastiques et visuels, l'offre de formation proposée par Una Volta a vocation à se développer et une appétence est constatée tout autant au sein de Anima. Le cursus de formation à l'Université di Corsica et enfin la présence de la CPES-CAAP, classe préparatoire aux enseignements supérieurs – Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques du Lycée Georges Clémenceau de Sartè sont autant d'arguments pour également intégrer ce champ disciplinaire au prochain schéma.

Une meilleure prise en compte de l'enseignement instrumental de la musique traditionnelle

Le prochain schéma devra porter une attention particulière aux enseignements de la musique traditionnelle. En effet, si l'offre d'enseignement sur la voix est bien répandue, il n'existe pas de cursus s'agissant des instruments traditionnels.

Un suivi des actions EAC à mettre en œuvre dans le cadre de la convention Etat/Région

Le comité technique (cf. annexe 2 : projet de convention) devra travailler à l'établissement d'indicateurs de suivi dès signature de la convention, qui s'intégreront au futur schéma 2023-2028.

II- LA METHODOLOGIE

2.1 UN SCHEMA CONSTRUIT DANS LA CONCERTATION

Le nouveau schéma s'inscrit dans une approche nouvelle tant sur le fond que sur la forme, dans le cadre d'un travail de concertation entre les différents acteurs.

Parce que les enseignements artistiques relèvent d'une compétence partagée entre les communes et la Collectivité de Corse, depuis la fusion avec les deux départements (bien que ces derniers ne se soient pas investis dans l'exercice de cette compétence avant la fusion), il convient de travailler de concert avec l'ensemble des parties prenantes dans l'élaboration du nouveau schéma.

De plus, concernant la question de la formation artistique en temps scolaire relevant de la compétence de l'Education nationale en partenariat avec la CDC pour l'établissement de la carte scolaire dans le secondaire, il convient de partager ce diagnostic, dans un objectif d'action concertée.

Enfin, parce que les structures d'enseignements sont au cœur du dispositif, celles-ci doivent être associées à la construction de ce nouveau schéma.

En ce sens, le présent document sera adressé à l'ensemble des parties concernées. Plusieurs réunions seront organisées entre le **mois de janvier et de mars 2023**.

- ➔ Réunion stratégique entre l'Education nationale, l'Université et la CDC.
- ➔ Réunion du comité technique issu de la convention Etat/Région en faveur de l'Education artistique et culturelle, suite à la signature de la convention, en vue de la définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation.
- ➔ Réunions par territoires en présence des communes, des EPCI, de la CDC et des structures d'enseignement.

2.2 DES OUTILS DE SUIVI ET DE PROSPECTIVE

Pour la première fois, l'évaluation du schéma s'est appuyée sur un travail approfondi de définition d'indicateurs afin d'évaluer l'action de la CDC dans le domaine des enseignements artistiques et de l'éducation artistique et culturelle.

Il convient d'affiner ce travail par une approche sectorielle, à l'instar de ce qui est proposé en annexe dans la fiche « Etat des lieux par discipline artistique : la danse ».

Un groupe de travail pourra être constitué afin de poursuivre ces travaux et affiner les indicateurs de suivi, entre la Direction de l'éducation de la CDC et la Direction de la Culture et l'ensemble des structures de formation.

2.3 PRECONISATIONS

Le présent travail d'état des lieux doit être approfondi dans le cadre d'un travail par disciplines artistiques, ainsi à l'instar de ce qui a été réalisé pour la danse (cf. Annexe n°), les fiches suivantes devront être réalisées avec le concours de l'Education nationale, des structures d'enseignement et des acteurs culturels concernés :

- ➔ La musique (dont chant et musique traditionnelle)
- ➔ L'art dramatique et les arts du cirque
- ➔ Les arts visuels (arts plastiques, vidéo-art et cinéma)

Par ailleurs, comme cela l'a été constaté, certains objectifs du schéma 2017-2021 n'ont pu être atteints, si la situation a pu évoluer, il convient de les réétudier à l'aune de ces changements.

Ainsi, certains enjeux sont à réinscrire dans le prochain schéma :

Structurer des parcours de formation

La question de la cohérence territoriale des offres d'enseignement est à approfondir, notamment d'agissant du temps scolaire : orchestres à l'école, CHAMV-D, options au lycée et de sa complémentarité avec le Conservatoire, l'offre des pôles et celle des poursuites d'études dans le supérieur (classes préparatoires, filières universitaires).

Dans ce cadre, à partir des fiches par discipline, des réunions sont à organiser avec la Direction de l'éducation de la CDC et le Rectorat.

Impulser la création de nouvelles structures

Le manque d'offre dans le centre Corse n'est pas une nouveauté et le précédent schéma pointait cette carence. Il convient donc d'étudier avec le Conservatoire la possibilité de l'ouverture d'une antenne, en partenariat avec l'Université et les structures associatives du territoire qui seraient susceptibles d'être intéressées.

Formation de formateurs et centre ressources

Le Conservatoire doit prendre en charge cette mission importante. Si un plan de formation est en passe d'être mis en place au sein du CRD HT avec le concours du CNFPT, il est indispensable que les pôles de formation associatifs puissent bénéficier d'actions de formation de ce type. Que cela soit en permettant aux

enseignants des pôles d'accéder aux formations du CNFPT ou que celles-ci soient déployées par le CRD. Par ailleurs, les pôles doivent étudier des programmes communs de formation avec le concours d'organismes tels que l'ANSEP (Aide aux structures culturelles associatives).

Diversification de l'offre de formation

Une action pilote doit être menée concernant les enseignements d'instruments de musique traditionnelle. Le Conservatoire pourrait mener une action pilote, dans le cadre de la structuration de son nouveau département de musique traditionnelle. Cette action pilote pourrait d'ailleurs être initiée en partenariat avec le Centre de création musicale Voce, pourquoi pas dans un premier temps sous forme d'une action de formation des enseignants, voire dans la création d'un module de formation à distance.

Politique d'investissement

La construction de la nouvelle antenne du Conservatoire à Aiacciu et l'avancée des études pour celui de Bastia sont une grande avancée. Tout comme, le projet d'école des arts dans le Fium'Orbu qu'il convient de suivre avec la plus grande attention, afin qu'il s'inscrive dans les objectifs de qualité d'enseignement du schéma. Par ailleurs, il conviendra dans le cadre du futur schéma d'étudier les modalités d'améliorer les conditions d'accueil des élèves pour les pôles U Timpanu et Scola in Festa.

Partenariats Education nationale (enseignements et EAC)

La prochaine signature d'une convention cadre entre l'Etat et la CDC sera de nature à structurer l'action des différents partenaires dans l'objectif d'atteindre le 100% EAC. Si les pôles territoriaux ont un rôle moteur à jouer dans ce domaine, la question du financement des actions EAC devra être réétudiée afin de donner les moyens à ces structures d'exercer leurs missions. Tout autant, la question de la rémunération des intervenants EAC en milieu scolaire devra être revue pour respecter les tarifs actuellement en vigueur.

S'agissant des structures d'enseignement :

Le Conservatoire

Le nouveau projet d'établissement pour le CRD HT devra s'inscrire dans les directives du prochain schéma et des perspectives de développement liées aux déménagements à venir, qui vont lui permettre de mieux rayonner notamment en termes de diffusion.

Cette étape cruciale pour le CRD, doit s'envisager dans une analyse approfondie de sa gouvernance, voire de son mode de gestion, du fait notamment de la recherche de nouveaux financements. Ce chantier doit être ouvert dès 2023 par la direction territoriale de l'établissements.

Les Pôles

Comme cela l'a été démontré, les pôles associatifs assument leurs missions en subissant des contraintes budgétaires fortes par rapport notamment aux structures du même type sur le continent. Il convient donc d'étudier les voies possibles afin de mieux les accompagner dans leur développement, notamment au regard des compétences des différentes collectivités concernées.

S'agissant des chartes :

Le nouveau schéma visera à proposer une nouvelle rédaction de l'actuelle charte des enseignements artistiques, distincte entre les structures d'enseignements et les collectivités partenaires.

De plus, une charte spécifique à l'éducation artistique et culturelle (EAC) devra être élaborée pour signature par l'ensemble des structures culturelles soutenues par la Collectivité de Corse concernées.

Enfin, plus globalement la réflexion engagée pourra entraîner des répercussions sur le financement des structures et de fait donner lieu à réexamen du règlement des aides.

2.4 CALENDRIER

Un calendrier de travail est proposé afin de déterminer les axes de travail sous forme de d'objectifs en ciblant les outils existants et/ou en proposant de nouveaux outils pour y concourir.

Dans ce cadre, une méthodologie de travail en quatre phases est proposée :

- ✓ **Décembre 2022** : Présentation d'un rapport d'information à l'Assemblée de Corse ayant pour objet le bilan du schéma 2017/2021 et la présentation d'un état de lieux/diagnostic.
- ✓ **Début 2023** : Signature de la convention Etat/Région relative à l'éducation artistique et culturelle et mise en place du comité technique.
- ✓ **Janvier-Mars 2023** : Réunions de concertations avec les acteurs concernés (Etat, Collectivités locales, structures d'enseignement et d'éducation artistiques et culturelles, Università di Corsica) en vue de la définition et la validation des outils de suivi et de prospective et la rédaction des nouvelles chartes.
- ✓ **Avril 2023** : Présentation du nouveau schéma 2023/2028 à l'Assemblée de Corse, adoption des chartes, mise en place d'un comité de suivi.

ANNEXES

- ➔ Exemple de fiche Etat des lieux par discipline : la danse P.54
- ➔ Charte des enseignements artistiques du précédent schéma P.63



SCHEMA 2023-2028 DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

FICHE ETAT DES LIEUX PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE : LA DANSE



INTRODUCTION

La Corse est souvent fière de citer parmi les danseuses étoiles les plus fameuses les Marie-Claude Pietragalla et autre Isabelle Ciaravolla. De fait, l'île compte sur son territoire une centaine de structures investies dans l'enseignement de la danse, discipline artistique pratiquée par plus de 6 000 jeunes corses (avec une très large majorité de filles) chaque année.

La danse en Corse est considérée soit comme une discipline de bien-être et de loisirs, dans plus de 95% des cas et en grande majorité pour les jeunes filles, ou bien comme une pratique artistique exigeante voire élitiste, réservée aux « meilleur.e.s », prêts à tous les sacrifices pour intégrer de prestigieuses institutions comme l'Opéra de Paris ou des compagnies de danse professionnelles. Entre ces deux perspectives, on compte aussi des élèves-danseurs qui par passion et sans but professionnel dans la danse se livrent sans réserve à cette discipline par goût du travail et de l'exigence personnelle.

Le cycle d'enseignement préprofessionnel initial nécessite une pratique très intensive de la danse (12h par semaine) ainsi que le suivi de cours sur l'anatomie, la physiologie, l'histoire de la danse, la musique. Les pratiques traditionnellement considérées comme « artistiques » en danse sont la danse classique, la danse jazz et la danse contemporaine. Les danses urbaines hip-hop, les danses sportives (zumba, twirling, etc.), la danse traditionnelle dont le quadrille et les danses du monde (tango, salsa, danse africaine, capoeira, etc.) en sont exclues bien qu'elles puissent être souvent une source d'inspiration et d'influences des créations chorégraphiques contemporaines.

Un renouveau sur le territoire

Pourtant, ces dernières années, l'île connaît un certain renouveau pour la danse. Ainsi, l'héritage de la Compagnie du Jeune Ballet Corse qui a formé une génération de 134 danseurs (1998- 2015) dont l'activité culturelle corse bénéficie aujourd'hui avec notamment Laétitia Brighi, Deborah Lombardo, Mattea Raffini, Davia Benedetti, Estelle Garcia, Deborah Casamatta, Laura Maria Poletti, Barbara Brecqueville, Hugo Cortey, Alexandra Zapatta, Maurane Gervasi etc.

L'émergence de nouvelles générations de compagnie et collectifs tend vers une démarche de professionnalisation : Cie Bal' Dillà, Collectif 1 + 1, la Danzateria, Collectif Jeune Danse. L'affirmation des projets de la compagnie « Studidanza » au sein de l'Université de Corse en 2014 est également un marqueur de ce renouveau. Tout autant, la création en 2017 de l'association « Dissidanse lalala » chargée de créer un réseau de structures en Corse ouvertes à l'accueil de spectacles de danse contemporaine créés in situ et de développer les échanges avec l'extérieur et d'intégrer à terme le réseau des Centres de développement chorégraphique.

Malgré de nouvelles formes créatives et un engouement populaire, depuis les années 80, qui s'inscrit dans le sillage de la politique culturelle initiée par Jacques Lang, la danse fait encore figure de « parent pauvre » de la culture en Corse et n'est pas prise en compte en tant que marqueur de l'identité collective : rares manifestations d'envergure (festival Plateforme Danse, Dissidanse), lieux inadaptés, compagnies peu nombreuses et peu reconnues (seulement quatre compagnies professionnelles installées sur le territoire, dont deux bénéficiant d'un espace de travail) et offre d'enseignement peu structurée.

En effet, la Corse est la seule région de France à ne compter qu'un seul conservatoire sur son territoire réparti sur deux antennes (on en compte plus d'une centaine sur le territoire national). Encore faut-il préciser que ce Conservatoire de danse est majoritairement consacré à la musique : la danse représente moins de 15 % des enseignants et moins de 21 % (en moyenne) des élèves de l'établissement. A l'échelle de la région, on estime que le Conservatoire de Corse ne touche que 5 % des jeunes pratiquant la danse.

Les écoles de danse de Corse, qu'elles soient privées ou publiques, enseignent majoritairement la danse classique et la danse jazz et la danse contemporaine est très peu représentée.

La danse traditionnelle est également rarement prise en compte : elle est cantonnée à une pratique amateur dans des associations de bénévoles comptant moins de 200 adhérents sur tout le territoire.

Enfin, l'apparition en 2019 d'une nouvelle compagnie professionnelle « La Flux » venant s'ajouter aux trois compagnies « historiques » de l'île que sont la compagnie Art Mouv' (créée en 1997), la compagnie Vialuni (1999) et la compagnie Créacorsica (2001), est un signe de cette vitalité.

S'agissant de l'enseignement supérieur, l'habilitation par le ministère de la Culture à la rentrée 2018 pour l'Université de Corse dans le cadre la licence STApS option métiers de la DANSE (créée en 2011) à délivrer la formation au diplôme d'Etat de Professeur de Danse en danse Jazz et danse contemporaine est un pas important. Tout comme, l'intégration des disciplines danse, anthropologie de la danse, histoire des danses, socio-histoire du corps et ethno scénologie dans le cursus de formation à la scène, Licence Arts du Spectacle, à l'Université de Corse depuis 2016, permet d'améliorer la formation des danseurs. Et enfin, la création inédite en France, dès 2020, d'une Mission de gouvernance à l'Université de Corse « Créativité » en vue d'inscrire les Arts et particulièrement la pratique de la danse, dans une démarche de vivre ensemble sur le campus et au-delà.

FORMATION INITIALE EN TEMPS SCOLAIRE

A la rentrée scolaire 2021, la Corse comptait 48 087 élèves (25 084 dans le premier degré et 23 003 dans le second degré) répartis dans 254 écoles (dont 133 sont situées en zone rurale et 43 sont des classes uniques) et 47 établissements du second degré (37 collèges et 15 lycées). 73 écoles sont situées en éducation prioritaires et 10 collèges sont en REP (réseau d'éducation prioritaire).

AU PRIMAIRE

Dans le cadre d'aménagements du temps scolaire, il existe seulement deux actions menées dans le primaire et uniquement à Aiacciu qui peuvent être assimilées à un enseignement artistique du fait de leur régularité. Cette offre s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire Henri Tomasi, la ville d'Aiacciu et les écoles concernées.

CORSE-DU-SUD			
Ecole	Activités	Classe	Effectif
S. VEIL	Classes violon et danse	CM1	21
Saint-Jean	Danse à l'école	CM1 CM2	7 5
TOTAUX CORSE-DU-SUD		3	33

AU COLLEGE

La danse peut être pratiquée au collège dans le cadre des heures obligatoires d'EPS (4 heures hebdomadaires en classe de 6ème puis 3 heures en classes de 5ème, 4ème et 3ème), mais un rapport de l'Inspection Générale de L'Education, du Sport et de la Recherche (IGÉSR _ Rapport à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports _ Mission « arts plastiques, photographie, danse » _ Volet « danse » _ N° 2021-093 - mai 2021) relève que la danse : « ... est actuellement peu développée, du fait de la prédominance d'une conception sportive de l'EPS ». Par ailleurs, aucune option n'est proposée en collège dans l'Académie de Corse.

LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES

Au conservatoire Henri Tomasi (CRD HT)

Ces classes sont mises en œuvre en partenariat avec le Conservatoire Henri Tomasi, Les élèves de ces classes bénéficient de 6 heures d'enseignement artistique hebdomadaire au Conservatoire sur leur temps scolaire (un après-midi par semaine est libéré de leur emploi du temps au collège à cet effet) sur 36 semaines de cours effectifs (calendrier Education nationale), soit environ 200 heures par an. Chaque année, les tests d'admissions en CHAD sont organisés au mois de mai conjointement avec les services de l'Education nationale. Il est important de souligner que les **élèves de CHAD sont exonérés de droits d'inscription au CRD HT**.

Les effectifs de CHAD du Conservatoire ont été en augmentation de +17% entre 2017 et 2021, avec une stabilité des effectifs depuis la rentrée 2019 autour de 77 élèves, représentant 38% des effectifs totaux des classes à horaires aménagés et 6% de l'effectif total du Conservatoire. Chaque année, l'ensemble des classes perdent en moyenne 3 élèves. Pour ces classes le Conservatoire organise 14H30 d'enseignements sur l'antenne d'Aiacciu et 18H00 sur l'antenne de Bastia. L'inscription en CHAD est plutôt en diminution en Pumontu depuis 2017, alors que les effectifs sont en nette augmentation en Cismonte passant de 25 élèves en 2017 à 42 élèves à la rentrée 2021.

Au sein des pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique

Un pôle territorial à la formation initiale à la pratique artistique est partenaire d'un collège dans le cadre d'un aménagement d'horaires. Il ne s'agit pas de CHAD à proprement parler dans le sens où il s'agit de Scola in Festa au collège de Casinca Henri Tomasi, le dispositif ayant été mis en œuvre à la rentrée scolaire 2019. Ces élèves étaient au nombre de 5 à la rentrée 2019 pour

atteindre du fait de la cohorte un effectif de 14 élèves à la rentrée 2021, pour un volume horaire hebdomadaire de 3H par classe, soit 14H00 en 2021.

CHAD CONSERVATOIRE

PUMONTE - CHAD COLLEGIU LAETITIA BONAPARTE					
Classe	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
6e	10	10	10	8	11
5e	10	9	9	10	7
4e	10	9	9	9	10
3e	11	10	9	9	7
TOTAL 2A	41	38	37	36	35
CISONTE - CHAD COLLEGIU VINCIGUERRA					
6e	9	11	9	9	10
5e	6	12	11	14	9
4e	7	8	12	10	13
3e	3	3	8	9	10
TOTAL 2B	25	34	40	42	42
6e	19	21	19	17	21
5e	16	21	20	24	16
4e	17	17	21	19	23
3e	14	13	17	18	17
TOTAL CORSE	66	72	77	78	77

CHAD POLE TERRITORIAL

CISONTE - CHAD COLLEGIU HENRI TOMASI (CASINCA)						
	2019/2020		2020/2021		2021/2022	
Classe	Nbre d'h	Effectif	Nbre d'h	Effectif	Nbre d'h	Effectif
6e	3H	5	3H	5	3H	5
5e			3H	5	3H	5
4e					3H	4
3e						
TOTAL	3H	5	6H	10	9H	14

AU LYCEE

Au lycée, l'enseignement de la danse se pratique au travers des options, ainsi dans l'Académie de Corse, pour l'année scolaire 2020/2021. Les effectifs d'élèves concernés restent très marginaux et le choix de la danse se place loin derrière la musique qui regroupe un effectif de 94 élèves.

Tableau des effectifs d'élèves ayant choisi une option musique (facultative ou obligatoire)

Enseignement en danse au lycée Rentrée 2020	2 ^{nde} générale et technologique	Première et terminale bac général	Première et terminale bac technologique	TOTAL
Liceu Laetitia			1	1
Liceu private Jeanne d'Arc	3	9		12
TOTAL Corsica	3	9	1	13

LA FORMATION INITIALE HORS TEMPS SCOLAIRE

LE CONSERVATOIRE HENRI TOMASI

Le cursus complet de formation du danseur est structuré en trois cycles. Il peut être précédé d'un cycle d'éveil (à partir de l'âge de 5 ans) et/ou d'initiation (à partir de 6 ans). L'enseignement s'articule autour d'une discipline principale (danse classique, danse contemporaine, danse jazz) à laquelle s'ajoutent des disciplines et enseignements complémentaires.

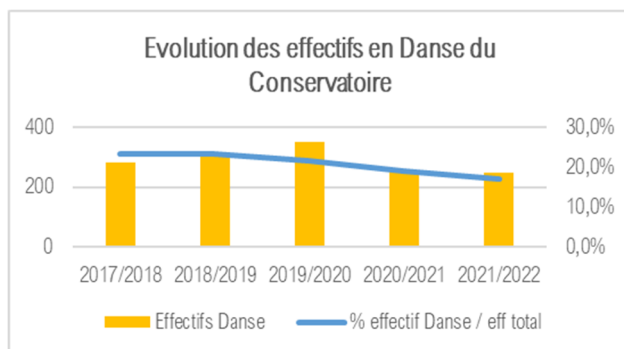
Le premier cycle (à partir de 8 ans) dure entre 3 et 5 ans, il permet l'acquisition des bases techniques spécifiques à la discipline de danse choisie. Il est le lieu de l'éclosion de l'expression artistique et de la découverte d'une culture chorégraphique à travers les œuvres. Le volume horaire hebdomadaire varie 2h30 à 4h / semaine selon les conservatoires.

Le deuxième cycle qui peut durer également entre 3 et 5 ans, il permet à l'élève de s'approprier la danse comme langage artistique et approfondit ses connaissances des arts et de la culture chorégraphique en particulier. Le volume horaire hebdomadaire varie de 3 à 4h30 par semaine selon les conservatoires.

Le troisième cycle conduit au Certificat d'études chorégraphiques (CEC) et varie de 3 à 6h par semaine. Il favorise et accompagne le projet artistique personnel de l'élève. Il amène à une consolidation des acquis techniques et à une autonomie artistique.

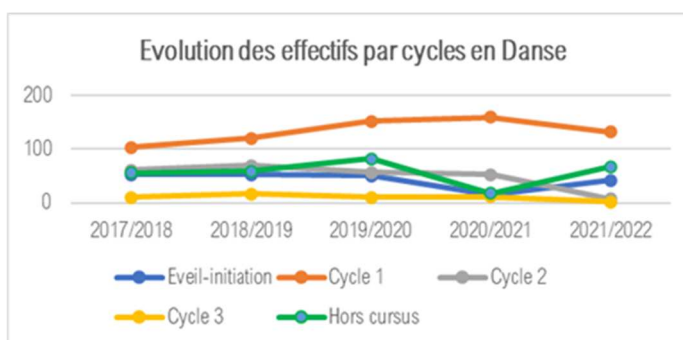
L'enseignement de la danse au Conservatoire a connu un fort développement depuis sa création passant d'une offre assez académique concentrée sur le classique et le jazz (avec un niveau de diplôme des enseignants moins important qu'en musique), vers une ouverture à la danse contemporaine dispensant un enseignement de qualité dans l'ensemble des disciplines chorégraphiques et en capacité de délivrer le certificat d'étude chorégraphique (CEC).

Les enseignements sont ainsi déclinés autour de l'éveil-initiation, de la danse classique, la danse jazz, la danse contemporaine, la culture chorégraphique, l'accompagnement et l'anatomie-physiologie. Il est à noter qu'un certain nombre d'élèves, environ 200 au total chaque année, suit un double cursus : une discipline instrumentale + danse ou deux disciplines danse soit encore théâtre + une autre discipline. Le corps professoral d'enseignement en danse est composé de 2 PTEA (professeur territorial d'enseignement artistique) et 5 ATEA (assistant territorial d'enseignement artistique) titulaires.



Si la danse a connu une dynamique de progression entre 2017 et 2019, atteignant jusqu'à 350 élèves à la rentrée 2019, la danse n'a représenté en moyenne que 20,9% des effectifs globaux du Conservatoire sur les 5 dernières années. Par ailleurs, la crise sanitaire a eu un impact considérable sur les inscriptions en 2020 qui sont tombées à 250 élèves, un niveau bien en deçà de 2017.

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Eveil-initiation	53	53	50	15	42
Cycle 1	103	120	152	159	132
Cycle 2	61	69	57	53	7
Cycle 3	10	17	10	11	2
Hors cursus	56	59	82	18	67
Total	283	318	351	256	250



En termes de répartition par cycles, les effectifs du cycle 1 sont largement majoritaires, avec en moyenne 46% de l'effectif total en danse, suivi des élèves hors cursus (généralement des adultes ou des jeunes qui ne souhaitent suivre un enseignement certifiant) avec en moyenne 19% des effectifs. Les élèves de cycle 2 représentent la moitié du cycle 1 et 17% en moyenne du total. Il est à noter que les effectifs du cycle 2 ont connu une baisse régulière depuis 2017, avec une chute vertigineuse à la rentrée 2021. Si cette diminution dans le temps peut trouver une explication par le renforcement du niveau d'exigence du passage de cycle, la crise sanitaire a eu un impact considérable, entraînant probablement des abandons du cursus. L'éveil-initiation est resté stable entre 2017 et 2019, enregistrant néanmoins une forte régression à la rentrée 2020 (15 élèves pour cette rentrée contre 50 à la rentrée 2019), mais rattrapant très vite ce retard à la rentrée 2021 (43 élèves). En moyenne, ces très jeunes élèves ont représenté 15% des effectifs. Enfin, le cycle 3 ne concerne chaque année qu'une dizaine d'élèves (3% en moyenne), avec également une forte chute à la rentrée 2021, seuls 2 jeunes étant inscrit dans ce cycle. Il est à noter que les statistiques du Conservatoire ne font plus état de la distinction entre le cycle spécialisé le cycle 3 depuis la rentrée 2020. Bien que cela ne concerne qu'un effectif très marginal d'élèves, ceci est regrettable car il est difficile de mesurer les potentialités de professionnalisation et de poursuites d'études éventuelles dans une vision stratégique à moyen et long terme.

REUSSITE AUX EXAMENS

Fin de 1er cycle : 44 élèves dont 3 avec Mention Très bien et félicitations du jury. Fin de 2ème cycle : 20 élèves ont obtenu leur Brevet d'étude Chorégraphique (dont 2 avec Mention Très bien et félicitations du jury). Fin de 3ème cycle : 1 élève a obtenu son Certificat d'étude Chorégraphique avec Mention Bien Enfin 5 élèves sont entrés en diplôme d'études chorégraphiques.

On note des différences assez constantes entre les antennes d'Aiacciu et de Bastia depuis plusieurs années. Si les effectifs en Danse ont toujours été sensiblement plus importants à Aiacciu (moyenne 135 élèves) par rapport à Bastia (110 élèves), les cycles 2 et 3 (dont le cycle pré-professionnel) sont plus développés sur l'antenne de Bastia et la pyramide des cycles y est plus équilibrée.

LES POLES TERRITORIAUX DE FORMATION A LA PRATIQUE ARTISTIQUE

Les pôles sont soutenus par la CDC et signataires d'une charte, ils doivent notamment justifier d'au moins 85 heures hebdomadaires d'enseignement (dont 60 heures en musique). L'équipe pédagogique doit être composée d'au moins un enseignant titulaire d'un diplôme d'intervenant musical ou d'un diplôme d'Etat. Les pôles sont signataires d'une convention avec le CRD HT dans le cadre de la structuration du réseau, permettant notamment l'organisation d'auditions et la validation des passages de cycles (1 à 2). Sur les 5 pôles, seuls 3 offrent un enseignement en Danse : Una Volta à Bastia, le CACEL à Portivechju, sachant que pour Scola in Festa (Penta di Casinca), cette offre est limitée aux classes à horaires aménagés. Pour les deux autres pôles (Anima et Timpanu), la présence d'une offre privée de qualité ne justifie pas l'ouverture de cette discipline aux enseignements.

Le CACEL (Portivechju)

UNA VOLTA (Bastia)

L'offre du Cacel en danse couvre les trois disciplines que sont la danse classique, la danse jazz et la danse contemporaine. Par ailleurs, jusqu'en 2020 en partenariat avec une autre association, des activités de danses latines étaient également offertes (arrêt du partenariat avec Corsica Latina à la rentrée 2021).

En termes d'origine géographique, l'ensemble des élèves du Cacel proviennent à 72% de la commune, à 18% de la communauté de communes (qui comprend en plus de Portivechju : Bonifacio, Figari, Lecci, Monaccia d'Aullène, Pianottoli-Caldarellu et Sotta) et 10% des inscrits proviennent de l'Alta-Rocca.

Evolution des effectifs en Danse au Cacel

CACEL	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Eveil				8	18
Danse classique	34	40	53	12	
Jazz	64	42		20	22
Contemporaine	28	24	42	29	31
Latines	25	48	34	14	0
TOTAL	151	154	129	83	71

Les effectifs du Cacel en danse sont importants et représentent plus de la moitié de l'effectif des deux antennes du Conservatoire, alors qu'il existe également 5 écoles associatives implantées sur la commune de Portivechju). Cela s'explique par l'importance du bassin de population de la communauté de communes qui représente 20 500 habitants (recensement Insee 2019) et confirme l'appétence des jeunes filles pour la danse.

L'activité a subi l'impact de la crise sanitaire sur l'année 2019-2020, confirmée par la forte baisse des effectifs à la rentrée 2020. Pour autant l'ouverture d'une section Eveil en danse à la rentrée 2020 a trouvé son public puisque les effectifs à la rentrée 2021 ont augmenté de 125%.

Par ailleurs, la problématique du recrutement d'enseignants diplômés rend difficile le maintien d'une offre pérenne. Ainsi durant l'année 19/20 il n'y a pas eu d'enseignement en danse Jazz et la danse classique n'a pas pu être proposée à la rentrée 2021.

Les enseignements en danse ne sont pas organisés en cycle, comme cela est le cas pour le Conservatoire et ne donne pas lieu à certification. Cette question mérite d'être approfondie et un travail de réflexion doit être mené entre le Cacel et le Conservatoire en 2022.

L'offre de l'association Una Volta sur la ville de Bastia se veut être complémentaire à celle du Conservatoire. Ainsi l'association propose une offre d'Eveil-Initiation, ainsi que des cours de Hip-hop. De ce fait, il n'y a pas d'évaluation pour ces jeunes dont l'enseignement a pour vocation pour ceux qui le souhaitent une poursuite de cursus au Conservatoire et dont les pratiques en danse urbaine relèvent principalement de l'interprétation.

Effectifs Una Volta	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
éveil Danse	19	19	9	12	7
éveil Hip Hop	8	7			
Danse contemporaine initiation 1		9	6	4	5
Danse contemporaine initiation 2	7	9	8	6	
Hip Hop	23	19	16		
Danse contemporaine adultes	13	4			
TOTAL DANSE	70	67	39	22	12

La danse représentait à la rentrée 2017 12% des effectifs globaux de Una Volta pour tomber à 3% à la rentrée 2021. Si la crise sanitaire a fortement impacté l'activité de l'association, la régression amorcée à partir de la rentrée 2019, n'est pas totalement à imputer à cette situation exceptionnelle.

En effet, s'agissant particulièrement du Hip Hop, la perte d'une animatrice compétence et fédératrice (pour des raisons personnelles familiales) s'est ressentie sur la fréquentation de l'atelier.



LES ECOLES PRIVEES ASSOCIATIVES

90 % des écoles de danse en Corse ne sont pas considérées comme des structures relevant d'une mission de service public de la culture et ne sont à ce titre pas soutenues par les collectivités locales. Elles initient pourtant des milliers de jeunes filles et de jeunes garçons corses à ce qui sera souvent leur unique pratique artistique.

Les écoles soutenues par la CDC

Le règlement des aides de la politique culturelle de la Collectivité de Corse permet de soutenir des écoles associatives d'enseignement artistique en complément des pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique. Ces dernières doivent justifier au minimum de 10 heures d'enseignement hebdomadaire. Le règlement donne la priorité aux structures se situant dans des lieux où il y a une absence d'offre dans la discipline proposée, notamment dans le rural.

Ainsi, sur la trentaine d'écoles de danse déclarées en Corse en dehors du Conservatoire et des pôles territoriaux, seules 2 écoles associatives font l'objet d'un soutien de la part de la Collectivité de Corse. Il s'agit de l'Académie de danse à Fulelli et Bastia et l'association « Variations » à L'Isula. La répartition géographique des écoles de danse soutenues par les pouvoirs publics en Corse révèle une fracture territoriale importante : les territoires « ruraux » en sont dépourvues à l'exception de la Casinca et de la Balagne.

Les écoles non soutenues par la CDC.

Comme évoqué précédemment, l'île compte un grand nombre d'écoles de danse (une centaine), mais celles-ci sont généralement concentrées en zone urbaine à quelques exceptions près et manquent bien souvent d'équipements adaptés, la pratique s'organisant dans des conditions peu adéquates voire inadéquates. Par ailleurs, les professeurs de danse de l'île restent pour la plupart (professeurs du conservatoire exceptés) éloignés de toute formation professionnelle et s'investissent rarement dans une pratique artistique susceptible de nourrir leur pédagogie.

Il est à noter que l'école de danse qui, en Corse, a formé le plus de jeunes danseurs afin de les diriger vers les grandes institutions n'a fait l'objet d'aucun soutien de la CDC : l'Académie de danse Patricia Portal Gozzi : 1982 CNSMD Paris - Gaëtan Morlotti - Danseur Etoile Ballets de Monaco JC Maillot ; 1984 Ecole de Danse Opéra de Paris - Stéphane Phavorin - Premier Danseur Ballet National Opéra de Paris ; 1985 CNSMD Paris - Isabelle Ciaravola - Danseuse Etoile Ballet National Opéra de Paris ; 1988 Conservatoire de Région Nice Classe Janine Monin ; Stéphanie Durelli - Danseuse et Chorégraphe à Mannheim ; 1999 Ecole de Danse Opéra de Paris - Guillaume Hulot - Danseur Etoile au Ballet de Francfort ; 2004 CNSMD Paris danse Contemporaine & Rudra Bédart Ballet Lausanne - Hugo Cortey Ballet National de Madrid ; 2013 Ecole Nationale Supérieure de Marseille - Matisse Coelho Mandes - Cie Julien Lestel Marseille ; 2016 Centre National de danse Contemporaine Angers - Mathéa Rafini ; 2018 Pôle d'enseignement Supérieur de Musique et de Danse Bordeaux - Emma Machari ; 2022 Ecole Nationale Supérieure de Marseille - Hugo Rossi ; 2022 -Ecole Nationale Supérieure de Marseille - Joachim Chan Kim.

Enfin, de 1998 à 2012 le Jeune Ballet Corse (JBC) a contribué à la formation des pédagogues de l'île en ouvrant les cours destinés à ses élèves-danseurs aux enseignants et à la pratique amateur. Plus de 300 personnes, réparties sur tout le territoire insulaire en fonction des lieux de travail du JBC, ont suivi régulièrement ces cours de 1998 à 2012.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LA FILIERE ARTS DU SPECTACLE DE L'UNIVERSITA DI CORSICA

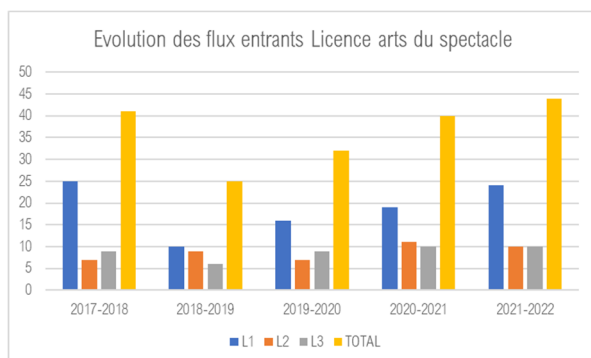
Près de 20 ans après sa création, la filière Arts du Spectacle à l'Università di Corsica, a, dès 2016, fait l'objet d'une restructuration dynamique de sa Licence désormais dédiée aux arts de la scène. En effet, la Licence Arts de l'*Università di Corsica* comprend 3 parcours – Arts plastique, Arts appliqués et Arts du Spectacle. Ce dernier est expressément dédié à la formation aux arts de la scène depuis la nouvelle accréditation des formations en 2017 – danse, théâtre, musique, initiation aux arts vidéonumériques et à la conception de décors, costumes et lumières. La formation en Arts du Spectacle s'appuie sur l'outil Centre Culturel Universitaire et est conçue par blocs de compétences et connaissances sur un modèle « approche programme progressive » avec un socle commun de connaissances à tous les parcours artistiques dispensés en 1^{ère} année – d'Arts du Spectacle, Arts plastiques et Arts Appliqués. Les Arts du Spectacle évoluent progressivement en 2^{ème} et 3^{ème} année vers de plus en plus de pratique. C'est la seule Licence d'Arts du Spectacle de France à compter autant d'heures de pratique. Elle dispense une formation disciplinaire en danse, en théâtre et en musique et, de plus, une pratique de conception transdisciplinaire de spectacles. La pratique transmise, dans chaque discipline, par des professionnels de métier est renforcée par des enseignements en SHS, histoire des danses, histoire des arts, médiation culturelle etc. dispensés par des enseignants-chercheurs et une enseignante agrégée.

En vue d'une insertion professionnelle, ce parcours est conventionné avec des partenaires culturels du territoire : la compagnie de danse Art Mouv', le Festival Plateforme Danse, le Festival Dissidanse, le Conservatoire de Musique et de Danse Henry Tomasi, le Centre Culturel Aria, le Festival Creazione, le Festival Rencontres Musicales de Calenzana etc. Le parcours porte aussi le projet *Identité(s) en Mouvement*, objet d'une convention CDC – Université – Compagnie Art Mouv'. Ce projet réalise des laboratoires immersifs de conception chorégraphique et vidéo in situ avec les étudiants d'Arts du Spectacle. Il vient renforcer leur cursus et leur formation à la danse. Outre l'immersion au sein d'un laboratoire de création artistique au côté de professionnels, ce projet induit une démarche de professionnalisation et forme à une réflexion anthropologique de la pratique dansée sur le territoire. Dans le même sillage, le cursus est relié au projet de recherche RIME – Représenter les Identités par les arts en Méditerranée – de l'UMR CNRS LISA.

PERSPECTIVES

La Licence Arts du Spectacle s'ouvre dès la rentrée 2023 à international vers l'Italie via un partenariat Erasmus installé par les Missions Relation Internationale et Créativité de l'Université de Corse avec le DAMS (Diciplina delle Arti, della Musica e dello Spettacolo) de l'Université de Bologne. Dans un second temps cette collaboration participera à concevoir une co-diplomation en Master autour des industries culturelles des territoires de Méditerranée (proposition des chargés de mission en projet pour accréditation 2024).

La gouvernance de l'Université a missionné sa chargée de mission Créativité pour envisager l'ouverture d'un Diplôme Universitaire d'interprètes danseurs. Cette formation entrerait dans le cadre de l'école des métiers du PIA Excellence en collaboration avec un Etablissement supérieur d'Enseignement artistique type CEFEDM et le Centre Culturel Universitaire. Elle viendra s'adosser à Licence d'Arts du Spectacle de la FLLASHS en continuité de la formation à la scène qu'elle dispense.



LE CENTRE DE FORMATION SUPERIEUR EN DANSE (CFSD) DE L'UNIVERSITA DI CORSICA

Depuis le 1er Octobre 2018, la Licence STAPS option "Métiers de la Danse" et le DU Danse "Préparation au DEPD" (diplôme d'État de Professeur de Danse) initiés en 2011, ont fusionné pour former le premier centre de formation supérieur en danse, CFSD, région Corse. La formation de 3 ans est sanctionnée par un Diplôme d'Université - DANSE et prépare au DEPD. L'équipe pédagogique est constituée de formateurs universitaires, formateurs d'EPSE Danse (Centre Professionnel à Montpellier), de Professeurs de Danse insulaires, intervenants extérieurs et chorégraphes invités (répertoire). L'objectif est d'acquérir un « niveau supérieur » de connaissances pratiques et théoriques en danse afin de circonscrire le métier de professeur de danse. Il s'agit de se préparer en 3 ans aux différentes épreuves du Diplôme d'État en danse Jazz et danse contemporaine : EAT et les 4 UV dont 3 théoriques (anatomie-physiologie, histoire de la danse, formation musicale) et l'UV terminal de pédagogie.

La maquette de formation comprend des cours communs théoriques relatifs à la mention « éducation et motricité » de la licence STAPS. L'obtention de cette licence permet aux étudiants de poursuivre leur cursus universitaire et en Master (MEEF ou encore Master recherche en Danse sur le continent, entre autres) ou dans la filière Arts de Spectacle et réciproquement pour les étudiants de la filière Arts tentés par l'enseignement.

ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

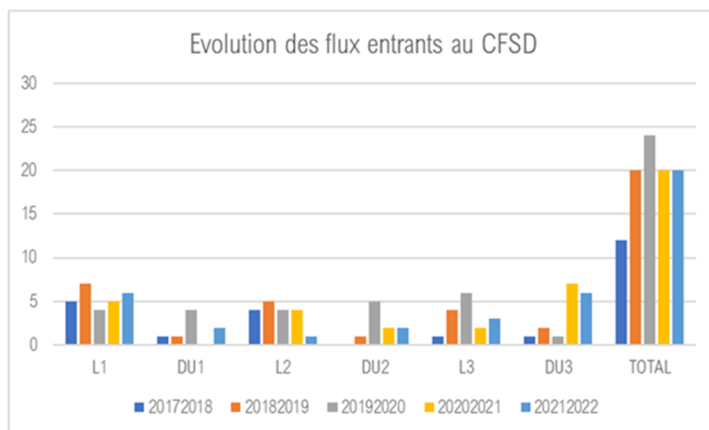
La filière Arts du Spectacle et le Conservatoire travaillent en étroite collaboration via une convention de partenariat. De plus, la filière Arts du Spectacle permet une poursuite d'étude aux élèves du Conservatoire.

Cependant, **il manque clairement un cursus en lycée et un baccalauréat artistique**, ce qui permettrait une meilleure sensibilisation à la danse et aux arts pour que les futurs étudiants en Arts du Spectacle puissent faire un choix étayé par un cursus à l'école.

La filière Arts du Spectacle permet une continuité et un pont avec la formation au Diplôme d'Etat de professorat danse. Elle renforce l'expérience et la dimension artistique des étudiants dans cette formation DE danse. La filière Arts du Spectacle leur offre une spécialisation artistique et chorégraphique ainsi qu'une ouverture vers les métiers de la scène.

On observe une redynamisation du flux entrant d'étudiants à partir de la rentrée 2019 : le flux des étudiants de 2^e et 3^e année qui se dirigeaient, au départ, vers la Licence cinéma se rééquilibre et se recentre autour des arts de la scène selon la nouvelle carte de formation de la Licence Arts du Spectacle.

Les flux se stabilisent autour d'une vingtaine d'étudiants sur les 3 années de formation, ce qui correspond à la capacité d'accueil et pédagogique de la structure. Le passage en année N+1 est conditionné par la réussite en licence et/ ou examens du Diplôme d'État, ainsi



le niveau scolaire et « physique » conditionne les flux sur les 3 années.

En DU, les flux croissants montrent un intérêt de la formation au regard de la formation continue ainsi que le choix dominant d'un parcours court et moins dense que la licence (800h au lieu de 1600). Ce constat semble réaliste au regard du concept de « centre de formation » et qui pourrait être renforcé par une formule universitaire en Alternance avec le CFA de l'Université. Ce point précis est à l'étude car juridiquement il n'est envisageable que pour le métier de « danseur » et non pas professeur.

RESULTATS AUX EXAMENS

Les résultats aux examens avoisinant les 80% de réussite prouvent la qualité de la formation, même si le rapport réussite à l'EAT / Diplôme d'état est de 1 sur 2, questionnant ainsi la difficulté de poursuivre un cursus diplômant et professionnalisant. Le nombre de professeur encore non diplômés sur l'île tend peut-être à décrédibiliser l'intérêt de la formation. Mentionnons aussi que certains enseignants d'une génération avancée dans le métier de professeurs de danse, ont bénéficié d'une dispense de DE, délivrée suite à la mise en place de la loi Lang sur l'enseignement de la danse. Toutefois, le constat sur les 2 dernières années fait ressortir des lacunes au niveau technique et artistique des étudiants entrants en L1. Le manque de connaissance de la discipline et de sa pratique intensive proche du « pre-professionnalisme » en amont de la formation apparaît comme un frein à la réussite des étudiants aux examens nationaux (EAT). Rappelons que l'entrée en formation au diplôme d'état est adossée à la réussite de cet examen. Ainsi une audition semble nécessaire pour vérifier ces compétences et devra être envisagée sur le parcours Métiers de la Danse L1 et DU1.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Tous les diplômés d'ETAT sont actuellement sur le marché du travail en tant que professeur de danse, employés d'association, directeur de leur propre école, ou encore recrutés par le conservatoire. Certains poursuivent leurs études, d'autres approfondissent le métier de danseur auprès de compagnies de danse insulaires. Compte tenu du nombre déjà important d'enseignants sur le territoire et dans un souci de bien préparer ces étudiants à la fois à leur insertion professionnelle dans la société insulaire mais aussi à leur implication pour une évolution de celle-ci, une réflexion sur une pause de quelques années de la préparation au DE et/ou à un approfondissement de leur formation semble indispensable à ce stade. Le temps de mettre en place des formations coordonnées, Conservatoire – STAPS – Arts du Spectacle – Centres reconnus de formation.

PERSPECTIVES

S'agissant du cursus de formation initiale en temps scolaire avec les classes CHAD en collège, la rupture de formation qui n'offre pas dans l'Académie de Corse de poursuite de formation en Lycée est un frein à l'approfondissement des compétences artistiques et techniques requises à l'entrée en cycle d'enseignement supérieur. La réflexion de l'ouverture d'un baccalauréat technologique de type ST2MD (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse) serait à creuser dans le sens où cette filière permettrait d'irriguer la poursuite d'études de tronc commun dans le secondaire vers des spécialités dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le renforcement des liens et échanges avec le Conservatoire Henri Tomasi devraient permettre d'augmenter le flux entrant en L1. Une étude approfondie et réaliste du territoire permettrait d'envisager la « formation continue » comme un moyen de professionnaliser le métier de professeur de danse sur le territoire et palier ainsi aux lacunes des étudiants entrant.

Le versant « formation du danseur » sera développé pour garantir notamment un vivier pour les compagnies professionnelles insulaires. Cette formation est envisagée à travers l'ouverture d'un DU d'interprètes danseurs. Elle entrera dans le cadre de l'école des métiers du projet PIA Excellence et viendra s'adosser à Licence d'Arts du Spectacle en spécialisation de la formation de danseurs qu'elle dispense déjà ainsi que de la formation DE danse.

Un Ballet junior pourrait ainsi avoir le choix entre professorat et formation d'interprète danseurs. Celui serait envisagé dans la continuité de Jeune Ballet Corse (32 créations chorégraphiques en 15 ans) en réactualisant la structure et en l'adaptant aux exigences et possibilités du moment. Le Jeune Ballet Corse, en collaboration avec la Drac de Corse et dans la dynamique créée

par la loi Lang sur la mise en place du DE (1989), a bousculé l'enseignement de la danse en Corse en mettant en place des formations EAT jazz/contemporain/classique dès 1992 et a permis l'émergence des premiers professeurs diplômés dans l'île. Ces formations se sont poursuivies jusqu'en 2006.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN TEMPS SCOLAIRE

L'éducation artistique et culturelle en temps scolaire est organisée par les inspections académiques pour le primaire et par le Rectorat dans le secondaire. Ces actions sont cofinancées par la Collectivité de Corse par le biais de différents « guichets » de la CDC que sont le service des actions éducatives de la Direction de l'éducation ou bien le service de l'action pédagogique artistique et culturelle de la Direction de la Culture.

Dans le primaire, la Collectivité de Corse soutient chaque année des actions dans 70 classes en moyenne pour un volume d'heure global annuel moyen d'environ 3 500 heures, soit 16 heures d'intervention en moyenne par classe qui sont dispensées par des intervenants d'une dizaine d'associations support (agrémentées par les Inspections académiques). S'agissant de la Danse, entre 2017 et 2021, 21 classes du Pumontu ont bénéficié d'ateliers de pratique de danse majoritairement sur le bassin ajacciu (Aiacciu, Alata, Sarroia-Carcopino, Bastelicaccia, Tiuccia) avec pour partenaire deux associations CreaCorsica (95% des actions) et Felice cumu Ulysse. Le volume d'intervention horaire pour ces ateliers est plus important que la moyenne, puisque les interventions étaient d'environ 48 heures par classe. Le Cismonte n'a bénéficié que d'une seule action pendant l'année scolaire 2017/2018 au sein de l'école Calloni à Bastia pour 26 heures d'intervention par l'association Art'Mouv.

Dans le secondaire, des ateliers sont cofinancés par la Direction de l'éducation de la CDC, à hauteur en moyenne de 50% du coût total de l'action. Une cinquantaine d'actions sont organisées chaque année dans les établissements scolaires autour des principales esthétiques que sont le théâtre, la littérature, les arts plastiques ou encore le cinéma et l'audiovisuel. Chaque année en septembre le Rectorat lance un appel à projets « APA » pour l'année scolaire auprès des établissements du secondaire qui saisissent leur demande dans une application dédiée intitulée « Adage ». Les projets sont ensuite examinés et sélectionnés par le Rectorat et soumis pour financement auprès de la CDC. S'agissant de la Danse, les demandes des établissements restent très marginales, environ deux demandes par an, pour une action retenue. On peut citer celle du collège Pascal Paoli à Corti qui a organisé un atelier de Hip-hop pour des classes Segpa/Ulis avec pour intervenante Vanessa de Peretti pendant deux années scolaires consécutives (2017 et 2018). Ou encore, en 2018 au collège de Baléone, une action « Salsa de culturas » autour des danses latines avec pour intervenant l'association « ArtiStella ».



Charte des pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique en Corse

2017-2021

PREAMBULE

L'initiation à une pratique artistique ou la participation à la création ou à l'interprétation d'une œuvre sont autant de vecteurs essentiels d'épanouissement individuel et de cohésion sociale. Ils permettent l'écoute, la rencontre, le partage et le respect de chacun, autant de valeurs qui forment le socle universel de notre société démocratique. Aujourd'hui pourtant, l'offre de formation reste encore souvent difficile d'accès et inégalement soutenue sur le territoire corse. Pour des raisons de coût, de transport, ou même de barrières culturelles et linguistiques, certaines familles n'ont pas la possibilité d'inscrire leurs enfants dans une pratique artistique et les confrontent rarement à une œuvre ne serait-ce que via une pratique amateur ou un stage d'initiation. Ainsi, les signataires de la présente charte s'accordent-ils sur l'importance que la Corse soit dotée d'un maillage harmonieux sur son territoire de structures capables d'offrir à ceux qui le souhaitent une offre complète et structurée de formation initiale à une pratique artistique.

OBJECTIFS

Une offre complète de formation initiale à une pratique artistique est un enseignement qui accompagne l'enfant dans une pratique *régulière et continue*, depuis l'éveil (3 ans) jusqu'à la fin du secondaire, selon un rythme hebdomadaire respectant son rythme scolaire, avec comme objectif permanent la mise en situation de présentation publique du travail, en groupe ou en ensemble, ainsi qu'une évaluation continue des acquis, organisée par niveaux, voire en cursus. Il est *ouvert* : ouvert aux pédagogies innovantes, aux esthétiques nouvelles et aux nouveaux usages (outils numériques notamment), et tient compte des spécificités culturelles et linguistiques du territoire. Il tend à s'inscrire dans un parcours incluant une certaine interdisciplinarité entre les différentes disciplines artistiques que sont la musique, la danse, le théâtre, les arts du cirque, les arts visuels et les nouvelles technologies, et qui prévoit, régulièrement, des temps de rencontres et d'échanges avec des artistes professionnels investis dans des démarches de création. Il est dispensé dans le cadre de structures proposant une variété minimale d'instruments de musique de nature à permettre les pratiques orchestrales, et ouvertes à l'ensemble des esthétiques musicales dont, notamment, les musiques traditionnelles insulaires et les musiques actuelles.

Une offre complète de formation initiale à une pratique artistique est *structurée* sur la base d'un projet pédagogique pensé et défini avec l'ensemble des intervenants de la structure dont une partie du temps de travail est consacré à échanger en groupe sur les avancées du projet. Idéalement, ce projet est conduit par un directeur pédagogique qui peut être soit un bénévole qualifié sur le plan pédagogique, soit par un

enseignant salarié missionné comme tel. Il est assuré par des professeurs diplômés ou justifiant d'une réelle expérience et engagés dans des projets de formation continue. En tant que tels, il doit être dispensé par des professeurs dûment rémunérés dans le cadre du respect des conventions collectives en vigueur.

Une offre complète de formation initiale à une pratique artistique est ouverte à tous et ne peut donc donner lieu à une politique tarifaire de nature à exclure les familles ne disposant pas de revenus suffisants pour s'acquitter des frais d'inscriptions. Elle s'accompagne d'une véritable politique de *médiation culturelle* afin de tisser des liens avec les familles les plus éloignées de ces enjeux. Elle implique d'être pensée en lien étroit avec l'Education Nationale car elle inclut la conduite de projet en temps scolaire dans les établissements présents sur leur territoire. Elle implique également d'être conduite en partenariat avec le Conservatoire de Corse, Henri Tomasi, notamment pour ce qui concerne l'organisation des jurys, mais aussi, et autant que faire se peut, le partage de l'emploi et des compétences. Elle est ouverte sur les échanges d'expériences et d'expertise avec d'autres instituts de formation, notamment au plan méditerranéen.

Une offre complète de formation initiale à une pratique artistique est dispensée par des pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique qui souscrivent aux objectifs et aux moyens définis par la présente charte.

MOYENS

Le portage associatif, s'il n'est pas l'unique voie d'organisation d'une offre de formation culturelle de qualité, constitue néanmoins un atout. Il garantit la définition de projets pédagogiques réfléchis et partagés par une communauté éducative, adaptés au territoire et portés par un nombre large d'adhérents.

La mise en réseau des différents pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique constitue également un outil incontournable de développement, notamment pour ce qui concerne la formation continue des formateurs, le partage d'expériences, le montage de projets pédagogiques communs et le partage de l'emploi. Cette mise en réseau des projets et leur accompagnement dans une logique d'harmonisation territoriale la mobilisation d'outils partagés de soutien.

Dans ce cadre, la signature de conventions pluriannuelles et pluripartites avec chaque association semble le moyen le plus approprié des collectivités locales pour développer les projets dans la durée. Cet appui à chaque projet appelle également une concertation plus globale prenant la forme d'un comité de pilotage se réunissant une fois tous les trois ans et associant l'ensemble des partenaires : les représentants des associations, les représentants des communes ou intercommunalités concernées, les représentants de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que, au besoin, les représentants des services déconcentrés de l'Etat (Rectorat). Le comité de pilotage évalue la mise en œuvre des projets sur la base des rapports d'activités transmis par les associations.

EVALUATION

L'évaluation de la mise en œuvre de la présente charte est effectuée :

- d'une part au regard des objectifs définis par chaque association dans la mise en œuvre de son projet pédagogique. Chaque convention définit un comité d'évaluation associant les représentants de chaque signataire et évalue l'action entreprise sur la base de critères définis au préalable.

- d'autre part, au regard des objectifs définis par la présente charte. Dans ce cadre, les indicateurs devant notamment être pris en compte sont les suivants :
 - o Volume hebdomadaire de formation
 - o Nombre et diversité de disciplines
 - o Nombre d'élèves concernés
 - o Nombre de formateurs salariés selon les règles de la convention collective et accompagnés dans le cadre d'un plan de formation continue
 - o Nombre de spectacles organisés et retombées pédagogiques
 - o Nombre d'échanges organisés avec des artistes professionnels
 - o Partenariat mis en place avec l'Education Nationale
 - o Rayonnement territorial voire interrégional
 - o Nombre de projets partagés
 - o Actions de médiation culturelle et politique tarifaire
 - o Rigueur de la gestion

Un rapport commun d'évaluation est transmis pour information tous les trois ans aux assemblées délibérantes de chaque collectivité signataire de la charte.

ATTENTION DOCUMENT NON VALIDE



CONVENTION

Pour le développement de l'éducation artistique et culturelle

Entre

L'État :

Préfecture de Corse

Représentée par M. Amaury de Saint-Quentin, Préfet de Corse, Préfet de Corse-du-Sud

L'Académie de Corse

Représentée par, Jean-Philippe Agresti recteur de la région académique de Corse, recteur de l'académie de Corse, Chancelier des universités

et

La Collectivité de Corse

Représentée par Monsieur Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse,

Sous l'égide du Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle

Vu le code de l'éducation, notamment l'article n°L121-1 et L121-6 ainsi que l'article 10 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) qui a inscrit l'éducation artistique et culturelle au cœur des missions des labels du ministère de la culture,

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains et le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 relative au Parcours d'éducation artistique et culturelle, associée à l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 sur le référentiel du *parcours*,

Vu la circulaire interministérielle n°2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents,

Vu la convention Alimentation Agri-Culture pour promouvoir et valoriser l'art et la culture dans les territoires ruraux, signée le 23 septembre 2011 entre le ministère de la culture et de la communication et le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu la convention Université, Lieu de culture signée le 12 juillet 2013 entre le ministre de la culture et de la communication et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la convention Pour favoriser une démocratisation et une diffusion, de la culture scientifique technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse signée le 22 mars 2019 entre la préfète de Corse, le Président de l'exécutif de Corse et la Rectrice de l'académie de Corse.

Vu la feuille de route interministérielle 2015-2017 pour l'éducation artistique et culturelle, du ministère de la culture et de la communication et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la convention interministérielle au profit des habitants des quartiers populaires signée le 8 février 2017 et qui lie le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et le ministère de la culture et de la communication,

Vu la délibération n°XXXXXXX de l'assemblée de Corse approuvant la convention pluriannuelle 2020-2023 entre l'État et la Collectivité de Corse,

Vu la convention n°XXXXXXX qui lie l'Etat et la Collectivité de Corse dans le domaine de la Culture scientifique,

VU la délibération n°15.235 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015 portant approbation du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse,

VU la délibération n°17.219 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2017 adoptant un nouveau schéma territorial de la formation initiale à la pratique artistique pour la période 2017-2021,

VU la charte des pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique adoptée par délibération n°17.219 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2017,

VU La délibération n°17.284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle de la Collectivité de Corse,

VU La délibération n°17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour le patrimoine,

VU La délibération n°20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et des musées de Corse,

VU La délibération n°20/126 CP de la commission permanente de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2020 approuvant les appels à projets et l'accompagnement éducatif,

VU la délibération n°20/167 de l'Assemblée de Corse du 6 Novembre 2020 approuvant le plan d'actions du Pattu per a Ghjuventù,

VU La délibération n°22/ 004 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2022 approuvant le nouveau règlement des aides en faveur de la Jeunesse : u pattu di a Ghjuventù,

VU La délibération n°12.084 CP de la commission permanente de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2022 portant approbation des modifications du règlement des aides Culture de la Collectivité de Corse,

VU La délibération n°22/088 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2022 décidant le lancement de l'appel à projets « Casa di a Lingua 2022 ».

PREAMBULE

Considérant que le parcours d'éducation artistique et culturelle conjugue des connaissances, des pratiques et des rencontres dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire et que sa mise en œuvre résulte de la concertation entre différents acteurs de son territoire afin de construire une offre éducative cohérente à destination des jeunes, dans tous les domaines des arts et de la culture ;

Considérant que l'éducation artistique et culturelle (EAC) contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles, à l'élaboration de l'identité et de la conscience citoyenne, qu'elle favorise l'égalité d'accès à la culture, la connaissance du patrimoine artistique et culturel, la création contemporaine, qu'elle participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques ;

Considérant la priorité de l'État, de rendre accessible à tous les jeunes les grands domaines des arts et de la culture, patrimoine, spectacle vivant, arts visuels, ainsi que la circulaire interministérielle n°2013-073 du 3-5-2013 : « *Le parcours d'Éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets*

spécifiques, d'actions éducatives dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire » ;

Considérant que l'éducation artistique et culturelle a toujours tenu une place prépondérante en Corse, constituant un marqueur fort de la politique culturelle insulaire depuis la création de la Collectivité Territoriale de Corse, qui en sa qualité de « chef de file » en matière de politique culturelle conféré par la Loi de 2002, a intégré cet enjeu dans ses différentes feuilles de route depuis 2005. En 2016, la Collectivité Territoriale de Corse a organisé une large consultation dans le cadre d'« Attelli di a Cultura » dans l'objectif d'une nouvelle feuille de route pour l'action culturelle coconstruite et partagée. L'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle « INGRANDÀ INCÙ A CULTURA » ont été définis comme fondement de la politique culturelle de la Collectivité de Corse, dans le texte voté par l'Assemblée de Corse le 21 septembre 2017, les qualifiant « *d'indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances* », ayant pour objectif de faire de la culture un facteur d'épanouissement et de construction d'esprit critique,

Considérant le schéma territorial de la formation initiale à la pratique artistique adopté en Assemblée de Corse pour la période 2017-2021, soulignant l'importance de la définition de « parcours de formation artistique » et affirmant la volonté de démocratisation culturelle en posant « l'éducation artistique et culturelle comme socle des politiques publiques pour la culture » ;

Considérant la nécessité d'encourager l'accompagnement éducatif des jeunes et de soutenir la communauté éducative, les associations, les organismes publics mettant en œuvre des projets artistiques et culturels.

Considérant que l'Etat souhaite que les projets d'établissement et d'école intègrent un volet culturel concernant tous les élèves, élaborés en concertation avec les institutions culturelles et les collectivités territoriales

Considérant la nécessité d'encourager l'accompagnement éducatif des jeunes et de soutenir la communauté éducative, les associations, les organismes publics mettant en œuvre des projets artistiques et culturels.

Considérant les 5 objectifs du Pattu per à ghjuventù :

Objectif n°1 : Considérer chaque jeune comme un acteur de son propre destin comme de celui de cette île et l'inviter à co-construire la politique jeunesse de la Collectivité de Corse ;

Objectif n°2 : Construire un système éducatif performant et innovant, reposant sur l'égalité des chances ;

Objectif n°3 : Accompagner au mieux le passage de l'école à la vie active et assurer une continuité dans l'éducation et la formation ;

Objectif n°4 : Créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être dans tous les domaines ;

Objectif n°5 : Favoriser l'engagement citoyen et encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de l'Île.

Considérant que la langue corse est un bien commun et un élément de l'identité et du patrimoine des corses et l'action volontariste de la Collectivité de Corse en faveur de la défense des droits culturels, notamment auprès des jeunes.

Considérant la richesse et la qualité de l'offre culturelle soutenue par l'État et les collectivités sur le territoire régional et leur mobilisation en faveur de l'éducation artistique et culturelle,

Considérant la volonté commune de l'Etat et de la collectivité de Corse de développer une politique d'éducation artistique et culturelle visant à accompagner les établissements scolaires et les structures culturelles dans la mise en œuvre opérationnelle des parcours autour des trois piliers de l'EAC : connaissances, pratiques et rencontres.

LES SIGNATAIRES DÉCLARENT S'ENGAGER À

- Mettre en œuvre *la charte d'engagement pour l'éducation artistique et culturelle* ainsi que la convention Université, lieu de culture, avec l'ensemble des établissements de la maternelle à l'Université,
- Organiser leur action au *niveau territorial* par la mise en œuvre de *partenariats* dans tous les domaines artistiques, culturels, linguistiques et patrimoniaux.
- Mobiliser *les ressources culturelles* pour la bonne réalisation des objectifs,
- Inscrire, dans le cadre de la *formation des personnels de l'éducation nationale*, des interventions de professionnels de la culture, et faciliter la formation continue de tous les professionnels et acteurs de l'éducation artistique et culturelle,
- Procéder à une *évaluation* de la politique menée,
- Renforcer leur *collaboration* autour de *grands objectifs* de développement de l'éducation artistique et culturelle.

Chacun des partenaires apporte son expertise en matière d'éducation artistique et culturelle et favorise la mobilisation de son réseau de structures et acteurs de l'EAC.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles s'engage :

- ✓ à accompagner financièrement certaines initiatives départementales répondant aux objectifs de l'État en matière d'EAC,
- ✓ à mobiliser les structures culturelles du territoire soutenues par l'État qui doivent intégrer dans leurs conventions d'objectifs un projet d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes,
- ✓ à renforcer, dans la mesure de ses moyens, son soutien financier à des opérateurs culturels pour

des projets EAC faisant intervenir des artistes dans le cadre d'ateliers de pratique artistique,

L'Académie de Corse s'engage à :

- ✓ mobiliser les moyens humains et les ressources culturelles consacrés aux missions art et culture pour la bonne réalisation des objectifs,
- ✓ Mettre en œuvre la charte d'engagement pour l'éducation artistique et culturelle ainsi que la Convention Université, lieu de culture, avec l'ensemble des établissements de la maternelle à l'Université,
- ✓ accompagner les établissements scolaires de l'académie de Corse dans le développement du volet culturel de leur projet d'établissement,
- ✓ faciliter l'organisation, au sein des établissements concernés, des actions et dispositifs prévus dans le cadre de la présente convention,
- ✓ organiser les actions au niveau territorial par la mise en œuvre de partenariats dans tous les domaines artistiques et culturels, en concertation avec les autres membres de ladite convention,
- ✓ inscrire au plan académique de formation, dans la mesure de ses moyens, des stages partenariaux avec les opérateurs culturels pour favoriser la mise en œuvre du parcours culturel de l'élève et du jeune sur le territoire.
- ✓ Procéder à une évaluation de la politique menée, et renforcer la collaboration afin de répondre aux objectifs fixés

La Collectivité de Corse s'engage à :

- Mettre en œuvre la charte d'engagement pour l'éducation artistique et culturelle dans tous les établissements culturels relevant de sa compétence.
- Favoriser les actions d'éducation artistique et culturelle dans une vision transversale de ses politiques publiques.
- Favoriser le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle au sein des établissements culturels soutenus par la Collectivité de Corse.
- Soutenir financièrement les actions d'éducation artistique et culturelle dans le cadre des différents dispositifs et règlement des aides.
- Intégrer le volet éducation artistique et culturelle dans son prochain schéma des enseignements artistiques et de l'éducation artistique et culturelle pour la période 2023-2028.

ARTICLE 1. Objectifs

Les partenaires souhaitent créer les conditions d'un accès à la culture, d'une appropriation des lieux culturels, le développement des pratiques artistiques et culturelles et l'autonomie permettant à chaque jeune de réaliser son parcours personnel ; ce parcours contribue à la formation du citoyen et à la construction d'une identité culturelle, favorise un meilleur vivre ensemble dans la pluralité des cultures et le respect de valeurs communes.

Pour cela, ils s'entendent pour prendre en compte les différents temps de la vie du jeune (scolaire, péri et extra-scolaire) pour l'articulation de propositions culturelles complémentaires et permettant d'y associer aussi les familles.

Ils s'accordent sur la priorité accordée aux **publics prioritaires pour l'éducation artistique et culturelle**, à savoir les jeunes habitant en zones rurales et dans les quartiers inscrits dans le périmètre des contrats de ville, les jeunes accueillis dans les écoles et collèges des Réseaux d'éducation prioritaire, les lycées professionnels, les Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole ainsi que les centres

sociaux, instituts médico-éducatifs, les jeunes scolarisés sous-main de justice, les jeunes en situation de handicap ou accueillis dans des hôpitaux .

Ils engageront la réflexion sur le rôle de la culture et du patrimoine dans le processus d'éducation à la citoyenneté et à l'appropriation de valeurs communes et associeront les universités à la formation et l'évaluation dans le cadre de partenariats avec des laboratoires, et des enseignants-chercheurs.

Enfin, ils s'appliqueront à dynamiser l'innovation dans le domaine de la médiation et de l'appropriation du patrimoine et des langages artistiques.

ARTICLE 2. Mise en œuvre territoriale

Les partenaires entendent garantir la consolidation d'une offre culturelle et artistique en phase avec le rayonnement du territoire et l'épanouissement des populations et notamment de la jeunesse. L'objectif est de favoriser un développement culturel dynamique à même de favoriser une structuration raisonnée de l'offre culturelle par grands bassins de vie.

2.1. Domaines artistiques et culturels

Le parcours d'éducation artistique et culturel s'articule autour de tous les champs des arts et de la culture et repose en priorité sur les ressources culturelles présentes sur le territoire de proximité. Il permet de favoriser :

- La transmission du patrimoine local, national et international dans un esprit de découverte des cultures et d'ouverture aux autres ;
- La découverte de la création contemporaine sous toutes ses formes et l'apprentissage de différents langages esthétiques ;
- La sensibilisation aux nouvelles technologies comme moyen de communication, d'expression et de création ;
- La culture, la langue et le patrimoine corses.

2.2. Le Partenariat entre l'État et la collectivité de Corse autour de projets de territoires

Les partenaires s'engagent à poursuivre ensemble la politique de conventionnement entre l'État et la CdC pour la mise en œuvre de projets de territoire d'éducation artistique et culturelle. Ces conventions permettent la mobilisation de tous les équipements culturels du territoire ; elles facilitent l'accès des jeunes aux pratiques artistiques et aux lieux de culture, elles favorisent la rencontre avec les artistes et les œuvres.

Les partenaires s'efforceront de résorber les inégalités territoriales actuelles en soutenant les initiatives artistiques et culturelles qui naissent dans des territoires éloignés des grands centres urbains. Ils pourront notamment s'appuyer sur les conventions territoriales de jeunesse (CTJ), partenariat entre la collectivité de Corse, l'État et la CAF, visant à soutenir les communes et intercommunalités dans leurs projets éducatifs extra-scolaires afin de faciliter l'accès aux jeunes des territoires ruraux, aux activités d'éducation artistique et culturelle.

2.3. Le volet culturel des établissements

Chaque école, collège, lycée et l'EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté) doit développer dans son projet d'établissement un volet culturel en partenariat avec les structures culturelles de son territoire, afin d'organiser un parcours d'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves.

En application de l'article L 4424-1 du Code général des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse définit et arrête chaque année l'évolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré

pour l'année scolaire (N+1). À cet effet, La Collectivité de Corse recueille chaque année auprès des collèges, lycées et EREA les projets d'ouvertures de nouvelles sections, spécialités ou options à vocation artistique ou culturelle. L'opportunité de chaque demande est étudiée avant concertation avec le Rectorat.

Compte tenu de la spécificité des établissements agricoles en tant que lieux particuliers et de l'enseignement de l'Education Socioculturelle (ESC), les établissements de formation agricole peuvent servir de lieu de résidence et de diffusion dans le cadre de l'animation culturelle du territoire.

En ce qui concerne les universités, l'activité culturelle et artistique sera poursuivie conformément aux attendus de la convention Université lieu de culture signée en 2012 par la CPU, le MCC et le MENSER.

Ces partenariats pourront être matérialisés par des conventions d'objectifs et de moyens entre établissements et structures volontaires.

ARTICLE 3. Ressources culturelles

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est inscrite au cœur des missions du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et du Ministère de la Culture.

Le volet « INGRANDÀ INCÙ A CULTURA » relatif à l'éducation artistique et culturelle est un axe fondamental et transversal du cadre de la politique culturelle de la Collectivité de Corse voté par l'Assemblée de Corse en 2017. L'EAC se décline tout autant dans les politiques de la Collectivité de Corse relatives au Patrimoine, à l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche, la langue corse et la jeunesse et sports.

Les opérateurs et acteurs culturels du territoire sont mobilisés pour le développement de projets EAC. Ils élaborent et mettent en œuvre des partenariats avec les acteurs du champ éducatif ou social dans le cadre de rapprochements, jumelages ou de dispositifs nationaux, académiques ou territoriaux.

3.1. Établissements culturels publics nationaux

Plusieurs établissements culturels publics nationaux, opérateurs du Ministère de la Culture (CNC, CNM, CNL, INRAP, RMN) interviennent en Corse. Leur mission éducative et culturelle est rappelée dans les "chartes des missions de service public", elle constitue l'un des fondements de l'intervention publique en matière culturelle.

3.2. Réseau territorial des structures et des opérateurs de l'architecture et le patrimoine labélisés par l'Etat et la Collectivité de Corse

La Corse est bien pourvue dans le domaine du patrimoine et de l'architecture ; les opérateurs chargés de la préservation et de la mise en valeur de ces richesses sont des acteurs majeurs de l'éducation artistique et culturelle ; il convient de citer notamment :

- Les 9 Musées de France
- Les 4 Villes et Pays d'art et d'Histoire
- Le réseau micro-folies
- Le service des archives territoriales
- Le centre de restauration des œuvres d'art de Calvi
- La maison de l'architecture corse
- Le CAUE

Les établissements patrimoniaux soutenus par l'État et la Collectivité de Corse

- Le musée d'Antiquité d'Aleria ;
- Le musée Pasquale Paoli, à Morosaglia ;
- Le musée du Territoire de l'Alta Rocca, à Levie ;
- Le musée d'Archéologie de la Corse, à Sartène ;
- A casa di Roccapina ;
- Les Archives de Corse ;
- Les sites archéologiques de Cauria, Cucuruzzu-Capula, Aleria ;
- Le CCRPMC, Centre de conservation et de restauration du Patrimoine Mobilier de Corse, à Calvi ;
- L'écomusée du Fortin de Biguglia.

3.3. Réseau territorial des lieux d'enseignement, de création et de diffusion du spectacle vivant, de l'art contemporain et du cinéma labélisés par l'Etat et la Collectivité de Corse

Ces lieux développent tous un volet d'éducation artistique et culturelle destiné à former les jeunes aux pratiques de la création artistique, aux langages esthétiques et aux écritures contemporaines. Ils ont pour mission de rendre la culture accessible à tous, favorisent la rencontre avec les œuvres et les artistes et s'emploient notamment à tisser des liens avec les populations des territoires prioritaires, éloignées de ces formes artistiques pour des raisons géographiques, sociales ou culturelles.

Les établissements culturels et/ou de formation soutenus par l'Etat et la Collectivité de Corse

- Le Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi
- Le Centre national de création musicale de Pigna
- Le Centre culturel de rencontres « Aria »

Les établissements culturels et/ou de formation de la Collectivité de Corse

- Le Fonds régional d'art contemporain (FRAC)
- Le Centre d'art polyphonique, mission voix de Corse
- La Cinémathèque de Corse
- Le réseau des médiathèques territoriales

Les établissements culturels et/ou de formation soutenus par la Collectivité de Corse

- Le Centre méditerranéen de la photographie
- Le réseau des « Fabbriche, laboratutii et l'àstuli culturali »
- Les compagnies artistiques
- Les festivals artistiques
- Les lieux de spectacles « Lochi d'arti in scena »
- Les lieux d'exposition
- Les lieux de diffusion cinématographiques
- Le réseau des pôles de formation initiale à la pratique artistique

Les établissements scolaires offrant une formation artistique en temps scolaire

- Les classes à horaires aménagés CHAM, CHAD, CHAT qui permettent aux élèves de recevoir dans le cadre des horaires et programmes scolaire un enseignement artistique renforcé en partenariat avec des institutions culturelles (Conservatoire et pôles territoriaux de formation initiale à la pratique artistique).
- Les options d'enseignement artistique facultatives ou obligatoires.

Les structures labélisées de la CdC « E case di a lingua»

Les structures Case di a lingua présentes sur l'ensemble du territoire proposent des programmes d'événements ou d'activités de qualité en totale immersion en langue corse tout au long de l'année. Véritables espaces de corsophonie, celles-ci développent également l'accès à la culture au patrimoine en langue corse. Ces structures mobilisent entre autres, des acteurs culturels corsophones permettant au grand public d'accéder à la culture et au patrimoine.

D'autres lieux de diffusion du spectacle vivant et de l'art contemporain participent au développement de l'éducation artistique et culturelle, notamment sous l'impulsion de la Collectivité de Corse.

3.4. Les réseaux de culture scientifique

Le réseau Culture Science Corse réunit la majeure partie des acteurs de culture scientifique de la région. Il fait l'objet d'une convention Etat-Région pour « favoriser une démocratisation de la culture scientifique technique et industrielle, de la recherche et d'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse ».

La prochaine convention en cours d'élaboration sera quadripartite car elle intégrera l'Université de Corse en raison notamment de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030, portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, qui renforce les missions des universités dans le domaine de la culture scientifique.

3.5. Enseignement supérieur

La CPES-CAAP, classe préparatoire aux enseignements supérieurs – Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques du Lycée Georges Clémenceau de Sartè.

L'Université de Corse qui, à travers ses filières art et culture, sciences humaines (FLLASHS) et STAPS, veille à former les jeunes et futurs professionnels des arts et de la culture aux pratiques de transmission dans le cadre de modules spécifiques.

3.6. Les dispositifs « Pass Culture » national et « Pass Cultura » de la CdC

Les dispositifs de Pass Culture qu'ils soient régionaux ou national sont des outils essentiels en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Le Pass Cultura de la CdC a été mis en place en 2008, sous la forme d'un chèque, d'une valeur faciale de 75€, visant à permettre au plus grand nombre de jeunes résidant en Corse de 12 à 25 ans (scolaires, apprentis, étudiants, jeunes en établissements médico-éducatifs et demandeurs d'emploi) d'accéder à des biens et services culturels variés sur le territoire. Le Pass Cultura a vocation à évoluer d'ici la rentrée 2023 sous une forme numérique globale intégrant l'ensemble de l'offre de la CdC pour les jeunes, intitulée « Pass Ghjuventù ».

Le Pass Culture national déployé sur l'ensemble du territoire depuis 2021, par le biais d'une application numérique vient s'ajouter au Pass Cultura de la CdC. Il concerne les jeunes de 15 à 18 ans, et se décline pour les jeunes de 15 à 17 ans sous la forme d'un crédit virtuel individuel variant de 20€ à 30 € et d'une part collective attribuée aux établissements scolaires afin de mener des actions d'éducation artistique et culturelle. Pour les jeunes de 18 ans, le crédit virtuel est de 300 €.

Le Pass Culture s'inscrit dans l'objectif 100% Education artistique et culturelle grâce à deux actions :

- une part collective pour un usage scolaire qui a été généralisée depuis janvier 2022. Celle-ci permet de financer annuellement des activités artistiques et culturelles encadrées par des professeurs grâce à une somme allouée aux établissements
- une part individuelle pour les 15 -17 ans qui leur donne la possibilité d'accéder directement à des biens et des services par l'utilisation de crédits en fonction de leur âge (de 20 à 30 euros). Au-delà de 18 ans, le Pass Culture permet aux jeunes de disposer d'un montant de 300 euros pendant 24 mois, utilisables via une application numérique

3.7 Financement des actions EAC

L'Etat et la CdC mobilisent des crédits en faveur de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de leurs dispositifs respectifs, visant à atteindre l'objectif du 100% EAC sur le territoire.

ARTICLE 4. Formation

- L'Éducation nationale s'engage à proposer un large choix de formations à l'éducation artistique et culturelle dans le cadre des *plans académiques de formation* et à favoriser les *formations inter-académiques* ;
- Les *pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC)* bénéficient d'un élargissement géographique, thématique et partenarial. Il s'agit de valoriser les deux PREAC existants et de promouvoir d'autres PREAC ainsi que toutes les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC).
- les *formations conjointes de territoire* mises en œuvre par les opérateurs culturels en appui sur leurs programmations, destinées aux enseignants, animateurs des centres sociaux et de loisirs, artistes intervenants de proximité ;
- *Les séminaires et rencontres professionnelles* organisées par l'Etat, la CDC, les opérateurs culturels et les universités, destinées aux médiateurs, responsables des publics, artistes intervenants, enseignants ;

ARTICLE 5. Evaluation et suivi de la convention

5.1. Le partenariat entre l'Etat et la Collectivité de Corse autour des projets du territoire

Il veille à s'informer mutuellement des différents projets de leurs institutions et à étudier en amont les perspectives de collaboration et de mutualisation.

5.2. Comité de suivi

Les partenaires s'engagent à se rencontrer régulièrement dans le cadre de comités de pilotage, de comités techniques, de groupes de travail restreints ou de commissions thématiques pour la mise en œuvre et le suivi des différents objectifs décrits dans la présente convention.

Le comité territorial de pilotage, réunissant le préfet, le recteur, le président de la CdC sera organisé au moins une fois tous les 3 ans, afin de fixer les grands axes de la politique territoriale de l'EAC. Il pourra être élargi, autant que de besoin, à tous les partenaires identifiés comme acteurs de l'EAC.

Le comité technique territorial, réunissant le DRAC, le DAAC, le DRAJES, le Président de l'Université de Corse, le DRAF, la directrice de la Culture de la CdC, le directeur du Patrimoine de la CdC, le directeur de la

langue corse de la CdC et la directrice de la jeunesse et sport sera organisé au moins 3 fois par an pour faire des bilans d'étape et construire des propositions de mise en œuvre commune de la présente convention. Une attention particulière sera accordée à des projets innovants quant à leur partenariat, leur mode de réalisation et leurs contenus ainsi qu'au développement de projets. Un ordre du jour sera fixé pour chaque séance.

5.3. Enquête annuelle quantitative et qualitative : vers des indicateurs partagés

L'État et la CdC réaliseront conjointement une enquête annuelle de la politique partenariale territoriale en faveur de l'EAC pour évaluer la mise en œuvre et mesurer l'impact sur de l'éducation artistique et culturelle sur les publics concernés.

Le premier comité technique territorial qui se réunira dans les 2 mois suivant la signature de la présente convention aura pour mission de déterminer des indicateurs de suivi en vue de la réalisation de l'enquête annuelle quantitative et qualitative.

ARTICLE 6 : Communication

Les signataires communiqueront auprès de leurs réseaux sur cette convention qu'ils diffuseront sur leurs sites respectifs.

Les actions conduites en éducation artistique et culturelle pourront être valorisées sur les supports en ligne des signataires.

ARTICLE 7 : Durée de la convention

Cette convention est établie pour une durée de trois ans. Elle prendra effet dès sa signature et après transmission au représentant de l'État chargé du contrôle de légalité et de sa notification. Elle pourra faire l'objet d'avenants.

ARTICLE 8 : Résiliation

Cette convention pourra être résiliée de plein droit par une ou les autres parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse pendant un délai d'un mois.

ARTICLE 9 : Attribution de compétence

Pour tout litige qui résulterait de l'interprétation ou de l'exécution du présent protocole, les parties déclarent donner compétence au Tribunal administratif de Bastia.

Fait à Ajaccio, le XXXXX

<p>La Recteur de l'académie de Corse, chancelier des universités</p> <p>Monsieur Jean-Philippe Agresti</p>	<p>Le Préfet de la région Corse</p> <p>Monsieur Amaury de Saint-Quentin</p>	<p>Le président du Conseil exécutif de Corse</p> <p>Monsieur Gilles Simeoni</p>
--	---	---